

DEUX RECITS DE VOYAGE EN  
NOUVELLE FRANCE AU  
DIX-SEPTIEME SIECLE

par

Leila Zibara

Thèse

écrite sous la direction du professeur Roseann Runte, du  
Département de français, et présentée devant la Faculté  
des Etudes supérieures comme exigence partielle pour  
l'obtention du grade de Maître ès Arts de l'Université  
Dalhousie.

Submitted in partial fulfilment of the requirement for  
the Degree of Master of Arts at Dalhousie University,  
1982.

TABLE DES MATIERES

I. Avant-Propos..... I

    L'Acadie..... 3

    L'Administration de la Nouvelle-France..... 18

    Jacques de Meulles..... 27

    Joseph de Gargas..... 46

II. Description et Histoire des Manuscrits..... 55

    Transcription des manuscrits :

Relation Du Voyage de Mr de Meulles A L'Acadie..... 65

Estat de la Conduite que j'ay tenue pendant mon séjour au  
pays de L'Acadie..... 102

III. Le Voyage Littéraire :

    De Meulles et ses contemporains..... 145

    Gargas en Acadie..... 150

    De Meulles et Gargas : ressemblances et différences..... 158

    Bibliographie..... 163

ABSTRACT

=====

The travel narrative is both a literary genre, a personal journal, and a historical document, offering fresh insight through a vividly contemporary perspective. This thesis deals with the accounts of two late seventeenth-century travellers, de Meulles and de Gargas, to Nova Scotia, known at that time as Acadia. The original manuscripts, which are located in the Killam Library at Dalhousie University have been transcribed in this thesis. The manuscripts have been placed in their historical context and short biographies of the two authors have been reconstructed through a study of contemporary documents and modern critics. Extensive explanatory notes have been added to clarify expressions no longer in current use, geographical name changes and historical figures mentioned. By comparing these manuscripts with each other and with similar accounts written by well-known travellers to Acadia, this thesis attempts to place the views and insights of these two authors in proper perspective. The social and political status of the authors, their purpose in writing and their intended audience influenced greatly their style, the content of their accounts and the significance which may be attributed to them. Thus, in this case contextual research has shed considerable light on the texts themselves.

Je tiens à remercier Madame le Docteur Roseann Runte d'avoir eu assez confiance en moi pour me suggérer ce genre de travail. Je lui sais gré de toute l'aide et du support qu'elle n'a cessé de me prodiguer, et sans lesquels je n'aurais pu venir à bout de mon projet.

Leila Zibara.

## AVANT-PROPOS

=====

Le tableau de la découverte et de la colonisation de la Nouvelle-France reste schématique de nos jours, en dépit des travaux importants d'historiens tels Lanctot, Rameau de Saint-Père, Garneau pour ne nommer que ceux-là. A l'exemple des premiers explorateurs, nous nous sommes lancée à la recherche d'un monde en grande partie inconnu et voudrions présenter les fruits de nos découvertes. Il s'agit là de deux récits de voyages effectués en Nouvelle-France par de Meulles (1685-86) et par Gargas (1687). Les manuscrits originaux de ces deux voyages se trouvent à la Bibliothèque Killam dans la collection William Morse. Bien que Morse en ait publié une traduction assez fidèle en langue anglaise accompagnée de notes géographiques<sup>I</sup>, il nous a semblé impératif de rendre accessible au public dans leur langue d'origine, ces documents précieux à l'histoire du Canada français tout en cherchant à approfondir leur signification tant historique que littéraire.

Les récits de voyages ont joué un double rôle dans l'histoire des 17e et 18e siècles. D'une part ils offraient au public passionné d'aventures exotiques une infinité d'images et d'idées qui "ont contribué largement à l'éclatement des structures anciennes en développant dans la conscience occidentale en crise le sens de la relativité"<sup>2</sup>. D'autre part, ils servaient de guide aux ministres responsables des colonies, qui basaient souvent les arrêts susceptibles de changer profondément le cours de l'histoire sur les renseignements recueillis dans les rapports de voyage. Ayant été adressés à ce dernier public, les deux récits que nous présentons

aujourd'hui voient leur apport littéraire passablement restreint ; néanmoins, ils demeurent inséparables de l'histoire et indispensables à la compréhension de son orientation. Ils nous font connaître des faits tombés dans l'oubli, mettant en lumière les actes, la conduite, le zèle et le dévouement des figures dominantes de cette période.

Puisque ces deux documents se rattachent à une époque fascinante, celle de la domination française, nous avons jugé utile de retracer les grandes lignes formant l'histoire de l'Acadie, pour saisir les causes qui ont pu retarder ou hâter le cours de son évolution ainsi que pour comprendre les politiques préconisées par les responsables lors de leurs luttes incessantes pour la possession du Nouveau Monde.

## L'ACADIE

=====

L'histoire de l'Acadie est celle de la première colonisation de l'Amérique du Nord. L'Angleterre et la France se disputent tour à tour ce nouveau continent. L'Angleterre le revendique après la découverte des Cabot en 1497-98 et la France après les explorations de Verrazano en 1524. Toutefois, ce n'est qu'au début du 17<sup>e</sup> siècle que vont s'amorcer les premières tentatives sérieuses de colonisation, soit par le biais des Français qui, lors de la fondation de Port Royal en Acadie par les Sieurs de Monts, Champlain et Poutrincourt en 1605<sup>3</sup>, s'établissent de façon permanente en Amérique du Nord. L'Acadie reçoit donc la première colonie française du nouveau continent.

A cette époque, l'Acadie englobe le territoire représenté de nos jours par la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, les îles du Golfe Saint-Laurent et la majeure partie du Maine, laquelle fait aujourd'hui partie intégrante des Etats-Unis. Grâce à sa situation géographique, l'Acadie possède un climat tempéré par l'influence maritime. L'existence de nombreux ports étalés sur les côtes d'un Atlantique affranchi des glaces l'hiver, contribue au fonctionnement des communications maritimes pendant toute l'année. Région foisonnant de ressources diverses, elle se prête autant à la chasse, à la pêche qu'à l'élevage. En plus de reconnaître les multiples richesses dont elle est dépositaire, les premiers Européens succombent aux charmes naturels de cette contrée inculte. L'Intendant de Meulles écrit au Roi qu'il peut y "faire ce qu'il y a de plus beau au

monde" et y "former une des plus puissantes colonies qui se voyent"<sup>4</sup>.

Mais les premiers colons n'auront pas pour autant une vie aisée dans cette partie du monde. La forêt qui couvre la presque totalité du pays et qu'il faut refouler, les grandes marées qui menacent d'inonder les terres les plus fertiles du sud et du nord-est, lesquelles font l'objet de culture dans un climat rigoureux, l'énorme distance qui sépare l'Acadie de la Métropole ainsi que les difficultés de communication sont autant d'obstacles qui vont exiger des colonisateurs de durs travaux. Toutefois rien ne parvient à émousser le courage de ces pionniers, aussi colonisateurs et fondateurs n'hésitent pas à engager de fortes sommes, voire souvent leurs fortunes personnelles, pour assurer le succès de leurs entreprises et en quittant le sol de leur patrie pour traverser les mers et s'établir dans cette lointaine Acadie, ils s'imposent de lourds sacrifices.

Cependant, le défi le plus ardu à relever est celui de la cohabitation pacifique avec une Nouvelle-Angleterre<sup>5</sup>, on ne peut plus agressive et expansive, s'adonnant fébrilement à la pêche de la morue sur les côtes acadiennes<sup>6</sup>. Les colonies anglaises ne voient pas d'un très bon oeil l'installation à leurs frontières de ces catholiques français prospères. Mais, quoique vivant constamment sous la menace d'invasions anglaises, les colons français s'accrochent résolument à cette terre, faisant preuve d'une inébranlable ténacité dans leur lutte pour la conservation de celle-ci. Munis d'une volonté que les défaites successives ne peuvent fléchir, regaillardis par l'optimisme que leur inspire la fréquence soutenue des attaques ou des pillages, ils vouent une foi inébranlable en l'avenir de leur nouvelle patrie d'adoption<sup>7</sup>.

En 1613, Port Royal est attaqué par une expédition en provenance de la Virginie sous la conduite d'Argall. Pendant une vingtaine d'années, l'Acadie se voit négligée par le gouvernement français : "absorbé



par son programme canadien, il semble en avoir oublié l'existence"<sup>8</sup>. L'Acadie reste sans défense et sans capitale, mais les Français ne l'abandonnent pas entièrement. En 1627, soucieux de consolider l'absolutisme royal, Richelieu entre en conflit avec les protestants français, les huguenots. Les Anglais essayent, en vain, de libérer les huguenots qui sont assiégés à La Rochelle par les armées catholiques du Roi français. Cependant, c'est en Amérique que leur lutte s'avère plus fructueuse. Sous le commandement de Thomas Kirk, ils occupent Port Royal et s'emparent de quelques bateaux. L'année suivante, ils obtiennent le siège de Québec, ce qui vaut, pour la première fois, à l'Angleterre, l'acquisition du Canada et de l'Acadie. En 1621, le Roi Jacques d'Angleterre accorde, à titre de concession, l'Acadie à Sir William Alexander, à qui l'on doit la paternité de son nom actuel de Nouvelle-Ecosse ; quant au personnel de la colonie, il n'est dépêché sur place qu'en 1629.

En 1632, L'Acadie est rendue à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Richelieu envoie à Port Royal son cousin Isaac Razilly en qualité de "Lieutenant général en tout le pays de Nouvelle-France dit Canada"<sup>9</sup>. Alors que la colonie commence à prospérer, Razilly meurt subitement en 1635. En 1654, la guerre éclate de nouveau entre l'Angleterre et la France. Une flotte anglaise envoyée de Boston par Cromwell, sous les ordres du Major Sedgwick, s'empare de l'Acadie. Les Anglais restent maîtres du pays jusqu'en 1670, date à laquelle le chevalier de Grand-Fontaine est nommé Gouverneur de l'Acadie redevenue française depuis le traité de Breda, en 1667<sup>10</sup>. L'Acadie est conservée par les Français jusqu'en 1690.

L'Acadie ne connaît donc aucun répit et, privée de tout secours de la France, la colonie se trouve presque sans défense. Faute d'immigration, la population demeure faible voire insuffisante. L'effort de peuplement

de l'Acadie se réduit en 1671 à l'ordre "d'y faire passer trente garçons et trente filles de vingt à trente ans"<sup>I1</sup>. Alors qu'en 1675 la population de la Nouvelle-Angleterre atteint près de soixante-quinze mille habitants, l'Acadie en compte à peine 500<sup>I2</sup>. En 1686 elle ne dépasse pas les mille habitants<sup>I3</sup>. La colonie est abandonnée à ses seules forces pendant que Louis XIV lève "des régiments de dragons pour massacrer les protestants"<sup>I4</sup>. L'Acadie est laissée à la protection d'un Canada dans "l'impuissance d'y pourvoir"<sup>I5</sup>.

Il n'est donc pas étonnant de voir les Anglais étendre leurs opérations et tirer profit du commerce des Français. "Versailles néglige l'Acadie au point que les Acadiens recourent aux Anglais pour leurs besoins économiques"<sup>I6</sup>. Car à défaut de ravitaillement par les navires de l'Etat français, les Acadiens pratiquent des échanges avec Boston, ce qui n'aide certainement pas au développement de la colonie. Les gouverneurs ne manquent pas de donner voix à leurs griefs mais sans résultat. Menneval, nommé Gouverneur de l'Acadie en 1687, s'exprime ainsi : "Je commence à désespérer de voir les navires que nous attendons toujours, et qui cependant ne viennent point"<sup>I7</sup>. Le colon en viendra à trop attendre de la Métropole : "celle-ci ne laisse pas d'aider, mais aide rarement autant qu'il le faudrait"<sup>I8</sup>, se plaint le Chanoine Lionel Groulx.

La colonie subit donc les contrecoups des incursions menées par les colonies anglaises sur son territoire, souffre d'un manque chronique de population et se trouve en butte à la négligence du gouvernement français. A ces maux viennent s'ajouter des dissensions intérieures qui déchirent la colonie. Les correspondances de l'époque servent de dépôt à une gamme de plaintes, de lamentations et d'accusations mutuelles à n'en plus finir. Par ailleurs, les rivalités et les hostilités au rythme desquelles s'ef-

fondre la communauté de personnages influents peuplant la Nouvelle-France, n'ont de cesse que dans l'annihilation mutuelle de ces derniers. Le cas le plus connu est celui de Messieurs d'Aulnay et Latour qui s'engagent dans un conflit acharné et se perdent l'un et l'autre au lieu de tourner leur attention vers la colonie naissante<sup>19</sup>. Les différents gouverneurs qui se succèdent en Acadie sont paralysés par les intrigues de leurs subalternes "grâce au système établi de faire espionner les hauts fonctionnaires les uns par les autres"<sup>20</sup>, nous dit Benjamin Sulte. Rien d'étonnant, car si on lit les Mémoires de Saint-Simon, on retrouve le même système en France. Louis XIV ne s'arrête à aucun scrupule pour étendre son pouvoir tentaculaire, n'hésitant pas à recourir à des procédés immoraux telle l'ouverture du courrier de ses ennemis ou à faire appel à un nombre infini d'"espions et rapporteurs..."<sup>21</sup>

Il n'est sans doute pas erroné d'attribuer une bonne partie des malheurs de l'Acadie à la mauvaise politique française. Les témoignages révélateurs d'un personnage aussi digne de respect qu'Alexis de Tocqueville ne font que confirmer cet état de faits déplorables. Dans l'Ancien Régime il écrit : "Quand je veux juger l'esprit de l'administration de Louis XIV et ses vices, c'est au Canada que je dois aller. On aperçoit alors la difformité de l'objet comme dans un microscope"<sup>22</sup>. La plupart des historiens semblent partager son opinion et s'accordent à critiquer la politique coloniale de Louis XIV. Garneau déclare qu'il dirige le "plus mauvais des systèmes de gouvernement"<sup>23</sup>. Rameau de Saint-Père dénonce "les systèmes erronés, les fausses idées qui présidèrent alors à la direction des colonies et la mauvaise administration qui en fut la conséquence" et les attribue à "l'insouciance et l'incapacité de la Cour de Versailles"<sup>24</sup>. Si l'on en croit Saint-Simon, c'est madame de Maintenon, non le Roi, qui

gouverne la France. "C'est une femme habile qui (fait) presque tout ce qu'elle (veut)"<sup>25</sup>. François Garneau (1809-1866) et après lui Francis Parkman (1823-1893) maintiennent que "Louis XIV gouverne du fond de la chambre de madame de Maintenon"<sup>26</sup>. Les deux historiens rapportent la même séance de travail de Louis XIV dans la chambre de madame de Maintenon et telle qu'elle avait été relatée par Saint-Simon<sup>27</sup>.

Les témoignages de Saint-Simon et des historiens de l'époque nous permettent de croire que des décisions primordiales n'ont pas toujours servi l'intérêt de l'Etat ou des colonies le cas du gouverneur François-Marie Perrot ne constitue qu'un simple exemple parmi tant d'autres. Perrot est démis de son poste de gouverneur pour cause de sa conduite violente et de la traite illicite qu'il continue à mener malgré les avertissements de ses supérieurs<sup>28</sup>. En 1673 il est mis en prison pendant deux mois. Renvoyé ensuite en France où le Roi condamne sa conduite, il est enfermé à la Bastille pendant trois semaines. Mais le lien de parenté qui l'unit à l'influent Talon, le rend très rapidement bénéficiaire des bonnes grâces du Roi : Louis XIV le nomme, en 1684, Gouverneur de l'Acadie pour la France en reconnaissance de "son expérience et de sa fidélité dans le gouvernement de Montréal..."<sup>29</sup> C'est "le plus grand mensonge officiel"<sup>30</sup>, s'écrie Lanctot. James Hannay, comme d'autres, trouve qu'on n'aurait pu faire un plus mauvais choix<sup>31</sup>.

Juger la politique de Louis XIV s'inscrit en dehors de notre compétence<sup>32</sup>. Cependant, on ne peut s'empêcher de déduire qu'avec une telle politique l'Acadie ne peut que s'effondrer. En 1713, le Traité d'Utrecht, met fin à la succession d'Espagne et réinstaura la paix en Europe, c'est l'Acadie qui en paye les frais. Elle est définitivement cédée à l'Angleterre, ce qui fera dire à Challes : "il aurait été plus avan-



## NOTES

=====

<sup>1</sup> Voir William Inglis Morse, Acadiensia Nova (1598-1778) London : Bernard Quaritch Ltd. (1935) I, pp. 85-124, 161-99.

<sup>2</sup> Isabelle et Jean-Louis Nissière "Introduction", Lettres Edifiantes et curieuses de Chine par des missionnaires Jésuites, 1702 (Paris : Garnier Flammarion, 1979, p. 32.)

<sup>3</sup> Bona Arsenault dans Histoire des Acadiens (Québec, 1966), nous fournit les dates par ordre chronologique de la fondation des colonies anglaises : en 1607, les Anglais s'installèrent à Jamestown en Virginie. En 1608 Samuel De Champlain fonda Québec. En 1620, cent deux membres des Pilgrim Fathers débarqueront au Massachusetts. En 1621, les Hollandais fondèrent la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York, sur l'île de Manhattan. Salem est fondé en 1628 par Endicott, Boston en 1630 par Winthrop, le Maryland sera constitué en seigneurie au profit de Lord Baltimore en 1632. Trois-Rivières sera établi par La Violette en 1634, Montréal par Maisonneuve, en 1642. La Caroline du sud sera cédée à Sir Berkeley et à Lord Shaftesbury, en 1663, et la Pensylvanie à Guillaume Penn, en 1681. Rap-  
peler les dates de fondation de ces diverses colonies facilite la compréhension des causes des principaux événements de l'histoire acadienne. (p. II).

<sup>4</sup> De Meulles "Mémoires touchant le Canada et l'Acadie" Archives des colonies (série F3, 1632-1759) II, n.pag.

<sup>5</sup> Gustave Lanctot, dans Histoire du Canada (Montréal : librairie Beauchemin, 1965), II, 218, nous signale que la colonie du Massachusetts, épaulée par ses voisins le New-Hampshire, le Connecticut et le Rhode-Island forment, la fédération de la Nouvelle-Angleterre dont les représentants ou commissaires règlent les mesures d'intérêt commun, Boston étant la tête effective. Le Père Le Jeune dans Tableaux synoptiques de l'Histoire du Canada (Québec, 1916), I, V, nous informe que la Nouvelle-Angleterre se limite d'abord à la Virginie, s'étend ensuite à la Nouvelle-Ecosse, au Massachusetts, au Maryland, au Maine, au New-Hampshire, au Rhode-Island, au Connecticut, puis à la Nouvelle-York, à la Caroline, au New-Jersey, au Delaware, à la Pensylvanie et enfin, en 1713, à la Nouvelle-Ecosse actuelle et à une portion du Nouveau-Brunswick.

<sup>6</sup> Gustave Lanctot est de l'avis que "ce qui attire les Anglo-Américains plus que les terres des Abénaquais et que le troc des Acadiens, c'est la pêche sur les bancs de l'Acadie, où se prend une morue supérieure à celle de Terre-Neuve...cette pêche est un Pérou et enrichit la Nouvelle-Angleterre". p. 223.

<sup>7</sup> D'autres considérations entraient parfois en ligne de compte, nous explique Bona Arsenault. Pendant que les uns fuyaient la persécution religieuse, d'autres s'éloignaient des guerres civiles qui, à l'époque, ravageaient fréquemment la France et l'Angleterre. En traversant l'Atlantique, au moyen de légendaires voiliers, Français ou Anglais, catholiques ou protestants, espéraient pouvoir retrouver, une soixantaine de jours plus tard, la paix qu'ils cherchaient en vain, en Europe. Ainsi pendant que les Pilgrim Fathers fuyaient les persécutions religieuses dont ils étaient l'objet en Angleterre et se dirigeaient vers Plymouth Rock, sur l'historique Mayflower, des réfugiés puritains et huguenots s'établis-

saient à la baie de Massachusetts. A leur tour, des catholiques irlandais, persécutés dans leur pays, émigraient au Maryland, grâce à la protection de Lord Baltimore. Enfin, les Quakers s'installaient à Philadelphie et en Pennsylvanie. Ils y furent bientôt rejoints par les Ecossais de l'Ulster, des Allemands luthériens et des Gallois... "Ces Européens émigrés en Amérique...avaient apporté avec eux la semence des conflits religieux qui avaient déchiré la France et l'Angleterre" pp. 13-14.

<sup>8</sup> Lanctot trouve que "Colbert semble avoir oublié l'Acadie... Il néglige même pendant cinq ans de lui donner un gouverneur en titre". p. 220. Francis Parkman dans Frontenac and New France under Louis XIV (Boston : Little, Brown and Company, 1906) constate lui aussi que le Roi a négligé l'Acadie il écrit : "The King, busied with nursing Canada, had neglected its less important dependency" p. 355.

<sup>9</sup> Voir Arsenault, p. 27.

<sup>10</sup> Le Traité de Breda est signé en 1667 mais les Anglais restent les maîtres de l'Acadie jusqu'en 1670. Dans Collection De Manuscrits Contenant Lettres, Mémoires, Et Autres Documents Historiques Relatifs A la Nouvelle-France (Québec : Imprimerie A. Coté Et Cie, 1883) on trouve un document signé du Roi, réclamant l'Acadie "conformément au 10e et 11e articles du Traité conclu à Breda, le 31 Juillet 1667..." (p.190).

<sup>11</sup> Voilà ce que Lanctot dit de cet effort: "Mais il importe avant tout de peupler l'Acadie et le ministre ordonne, dès 1671, d'y faire passer trente garçons et trente filles de vingt à trente ans, avec instructions au gouverneur de voir la multiplication des habitants" p. 219.

<sup>12</sup> Lanctot, p. 218.



I<sup>3</sup> Robert Rumilly dans Histoire des Acadiens (Montréal : 1955) p. 117 nous dit que le recensement de 1686, ordonné par de Meulles, donne un total de 885 personnes, 592 vivent à Port Royal et 127 à Beaubassin. Ce n'est qu'en 1693 que la population atteint 1 009. Beamish Murdoch dans A History of Nova-Scotia or Acadia (Halifax : James Barnes, 1865), I, 166 donne un total de 915.

I<sup>4</sup> François-Xavier Garneau, dans Histoire du Canada 5e ed. II (Paris : Félix Alcan, 1913), dénonce le fait que "Louis XIV, qui levait des régiments de dragons pour massacrer les protestants, et qui allait perdre, par sa faute, près d'un million de ses sujets, n'eut que cent cinquante soldats à envoyer à Québec (1683) et c'était pour protéger une contrée plus de quatre fois plus vaste que la France" - I, 317.

I<sup>5</sup> Voir Lanctot p. 221, ainsi qu'Edouard Richard, dans Reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique (Québec, Boston : 1916) p. 80. Richard nous dit que lorsque la France et l'Angleterre se disputaient l'Amérique du Nord, l'Angleterre comptait treize millions d'habitants et la France vingt-sept.

I<sup>6</sup> Voir Lanctot, p. 260.

I<sup>7</sup> Cité par Edme Rameau de Saint-Père dans Une Colonie Féodale en Amérique, l'Acadie, 2 vols. (Paris : 1889), I, 165.

I<sup>8</sup> Voir le Chanoine Lionel Groulx, Histoire du Canada 4e ed. (Montréal et Paris : Fides, 1960) p. 73.

I<sup>9</sup> Les altercations et hostilités entre Latour et D'Aulnay ont été causées surtout par un mauvais partage du pays. Sur leurs querelles voir Bona Arsenault pp. 26-36. Nicolas Denys dans The Description and Natural

History of the Coasts of North America, ed. William F. Ganong (Toronto : The Champlain Society, 1908) nous parle aussi de ces problèmes : "Jusques à présent je n'ay rien pû faire dans ce pays-là, tant à cause des guerres que l'on ma suscitez par envie...ce qui me fait avancer avec certitude, que sans les disgrâces j'aurois fait en peu de temps un établissement considérable..." p. 468.

<sup>20</sup> Benjamin Sulte, dans Histoire des Canadiens Français 1608-1880, 8 vols. (Montréal : Wilson et Cie, 1882), V, 100, nous assure que si le Roi ne demeurait pas à Québec, il n'en était pas moins renseigné sur certains agissements, grâce au système établi de faire espionner les hauts fonctionnaires les uns par les autres.

<sup>21</sup> Claude-Henri De Rouvroy, Comte De Saint Simon, Mémoires (Paris : Hachette, 1908), indique que "Louis XIV s'étudoit avec grand soin à être bien informé de ce qui se passoit partout, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde, dans le secret des familles et des liaisons. Les espions et rapporteurs étoient infinis... ces voies inconnues rompirent le cou à une infinité de gens de tous états, sans qu'ils en aient jamais pu découvrir la cause... Mais la plus cruelle de toutes les voies par laquelle le Roi fut instruit bien des années avant qu'on s'en fut aperçu...fut celle de l'ouverture des lettres... le Roi voyait l'extrait de toutes les lettres...aussi à vrai et à faux est-il incroyable combien de gens de toutes les sortes en furent plus ou moins perdus" pp. 71-73.

<sup>22</sup> Voir l'édition de G.W. Headlam De Tocqueville L'Ancien Régime (Oxford : 1969) p. 259.

<sup>23</sup> François Garneau arrive à la conclusion que si Louis XIV "pri-

vait la France des derniers privilèges qu'elle eût conservés jusqu'à lui, on ne devait pas supposer qu'il suivit une conduite contraire à l'égard des colonies" p.219.

<sup>24</sup> Voir, Edme Rameau De Saint Père, Introd., La France aux colonies (Paris : Jouby, 1859) p.v.

<sup>25</sup> Saint-Simon écrit : "Cette femme habile faisoit presque tout ce qu'elle vouloit" p. 123.

<sup>26</sup> Voir François Garneau p. 219 ; la même séance est traduite en anglais par Francis Parkman, The Old Regime In Canada, vol. IV de France And England In North America (Boston : Little, Brown, 1907) p. 350. Parkman dit "The prince of annalists, Saint-Simon, had painted Louix XIV ruling his realm from the bedchamber of Madame De Maintenon".

<sup>27</sup> Voici la description, que nous donne Saint-Simon, des séances de travail de Louis XIV.

"Pendant le travail, Madame De Maintenon lisoit ou travailloit en tapisserie. Elle entendoit tout ce qui se passoit entre le Roi et le ministre... Rarement elle y mêloit son mot...elle ne paroissoit affectionner rien, et moins encore s'intéresser pour personne ; mais elle étoit d'accord avec le ministre, qui n'osoit en particulier ne pas convenir de ce qu'elle vouloit...la chose étoit arrêtée entre eux avant le travail... Il n'osoit mettre la chose sur le tapis qu'il n'eût reçu ses ordres... Le Roi presque toujours balançoit, et demandoit à Madame De Maintenon ce qu'il lui en sembloit...tellement que les trois quarts des grâces et des choix, et les trois quarts encore du quatrième quart de ce qui se passoit par le travail des ministres chez elle, c'étoit elle qui en dispoit... Il (le Roi) croyoit disposer de tout et seul, tandis qu'il ne dispoit

en effet, que de la plus petite partie, et toujours encore par quelque hasard" pp. 122-23.

<sup>28</sup> Gustave Lanctot nous raconte les péripéties de François Perrot pp. 87-90. Voir encore Louis-Arnaud de Lom d'Arce, baron de La Hontan dans Les Voyages du Baron De La Hontan Dans L'Amérique Septentrionale 2e ed. (Montréal : Editions L'Elysée, 1974) p. 28. La Hontan écrit : "Mr Perrot Gouverneur de la place n'a que trois mille livres d'appointement ; mais comme il fait un grand négoce de pelleterie avec les sauvages, il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de tems, sçachons lui en bon gré, Monsieur, il est rare qu'un gouverneur ne s'enrichisse qu'aux dépens des bêtes".

<sup>29</sup> Dans la Collection de Manuscrits on trouve le texte intégral des Provisions de Gouverneur pour le Sieur Perrot. :

"Le soing que nous prenons continuellement de fortifier et augmenter les colonies de nos sujets qui se sont formez en nostre païs de la Nouvelle-France, nous donnent lieu d'espérer que celle du païs et coste de l'Acadie sera dans peu l'une des plus considérables du dit païs, nous avons estimé important au bien de nostre service d'y establir un gouverneur sur la suffisance et la fidélité duquel nous puissions nous reposer [sic] de la conduite de nos sujets de la dite colonie, et pour cet effet nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que du Sieur Perrot qui nous a donné plusieurs preuves de son expérience et de sa fidélité dans le gouvernement de Montréal..." pp. 321-221.

<sup>30</sup> Voir Gustave Lanctot Histoire du Canada p. 224.

<sup>31</sup> James Hannay dans The History of Acadia (St. John, N.B : Mc Millan, 1879) p. 219 écrit : "A more unsuitable man for governor of Acadia

could scarcely have been found, for all the bad qualities of which La Vallière had been accused were exaggerated in him. His conduct at Montréal had been so scandalous...that he was made...governor of Acadia must be attributed to the fact that he was related to Talon".

<sup>32</sup> Le Chanoine Groulx trouve que "cette politique paraît si déconcertante, irrationnelle, qu'on ne sait vraiment où en chercher l'explication." Coïncidence singulière (écrit-il) c'est lorsque la France est devenue l'arbitre de l'Europe qu'elle commence à faillir en Amérique... Louis XIV paraît avoir commis ses plus graves erreurs d'optique. Erreur sur la réalité américaine, sur la situation de la Nouvelle-France en face des colonies rivales ; erreur sur les ambitions et l'avenir de L'Angleterre... Dès 1672, le Roi de France a commencé à travailler pour le Roi d'Angleterre" pp. 121-24.

<sup>33</sup> Frédéric Deloffre, "Introduction", Les Illustres Françaises, par Robert Challes (Paris : Société d'Édition 'les belles lettres', 1973). Deloffre cite le passage suivant des Mémoires de Challes.

"Ces cessions faites par le Traité d'Utrecht ne frappent point, ou frappent légèrement les Français d'Europe, parce qu'ils n'en aperçoivent pas les conséquences. Mais ceux qui, comme moi, ont été dans l'Acadie et le Canada et qui connaissent la pêche à la morue, la fertilité du terroir, l'étendue du pays...ceux-là, dis-je, savent aussi qu'il aurait été plus avantageux à la France de leur céder la Normandie, la Bretagne et même l'Aquitaine, comme ils l'ont eu autrefois, que de leur céder l'Acadie..." p. XXXII.

## L'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE-FRANCE

=====

C'est aux compagnies de commerce<sup>1</sup> que revient l'administration de la Nouvelle-France au début de l'ère coloniale. Ces compagnies jouissent à l'origine, d'une autorité souveraine, "cumulant les pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires"<sup>2</sup> ainsi que le droit de nommer les agents d'autorité tels le Capitaine général, le Lieutenant-général ou l'Intendant-général. Ce n'est qu'à partir de 1674 que les prérogatives et les obligations attachées à la souveraineté sont rayées du statut des compagnies. Une charte royale concède, à une ou plusieurs personnes, un territoire spécifique avec mission de peupler et de coloniser, en échange de fructueux monopoles qui permettent aux concessionnaires non seulement de couvrir leurs frais, mais de réaliser certains profits. Comme le recrutement, le transport et l'établissement des colons s'avèrent très coûteux, les compagnies vont être coincées "entre leur vocation foncièrement commerciale" et leur mission de colonisateurs et vont devoir sacrifier l'une à l'autre et "se porter tout droit au profit"<sup>3</sup>.

La colonisation se limite donc, au début, à une entreprise commerciale<sup>4</sup>. Mais, devant l'échec des premières tentatives réalisées par ces compagnies, Richelieu se décide à ne plus abandonner la colonie à l'exploitation "d'hommes d'affaires". Et pourtant, il ne pense pas placer la Nouvelle-France sous la coupe du gouvernement de la métropole et à lui envoyer un personnel administratif. Il a encore recours à une compagnie : Les Cent Associés (1627) et "s'en proclame le chef". Mais comme celles

qui l'ont précédée, cette compagnie est incapable de remplir sa tâche adéquatement et finit par être ruinée. Après un demi-siècle d'existence sous le régime des compagnies de commerce, la Nouvelle-France ne renferme encore que deux mille cinq cents habitants.

En 1661, Louis XIV donne le coup d'envoi à son gouvernement personnel et prend en main le destin du royaume. Des réformes administratives vont suivre. Ses premiers actes révèlent à l'Europe son aspiration à jouer un rôle politique d'importance majeure, par conséquent, l'intérêt de la France pour ses colonies américaines s'accroît. Mécontent de la situation prévalant en Nouvelle-France, "le Roi enlève, par un arrêt de mars 1663, à la compagnie des Cents Associés la propriété du pays avec son monopole de commerce et range la colonie sous l'administration royale"<sup>5</sup>. La Nouvelle-France, privée jusqu'alors de toutes les infrastructures gouvernementales d'ordre administratif, judiciaire, financier et militaire, sera dotée de ses premières institutions gestionnaires.

En 1663, Louis XIV instaure dans toutes les colonies un gouvernement royal. Il recrée partout des juridictions et des organismes similaires à ceux de la métropole. A la tête d'une structure administrative fortement hiérarchisée, le Roi se réserve l'ultime pouvoir de décision sur tous les arrêts édictés et ordonnances issus de tous les domaines. C'est à Jean-Baptiste Colbert, nommé Secrétaire d'Etat à la Marine, qu'incombent les fonctions d'exécuteur de la volonté royale et de responsable des colonies. Assurant en même temps les fonctions de contrôleur général<sup>6</sup> et de premier conseiller, Colbert s'emploie à jouer un grand rôle dans le développement d'une politique coloniale ainsi que dans l'organisation de chaque colonie. Dans l'oeuvre que le Roi et Colbert vont accomplir ensemble en Nouvelle-France, "il est assez difficile de faire exactement le départ entre ce qui revient au Roi et ce qui revient au ministre"<sup>7</sup>.

L'appareil administratif des colonies sera conçu selon un modèle commun aux provinces du royaume. La Nouvelle-France s'insère donc dans le cadre des divisions administratives de l'Etat. On y établit donc l'administration habituelle ; un Conseil Souverain<sup>8</sup> qui détient les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Il est formé du Gouverneur, de l'Intendant, de l'Evêque et d'un nombre de conseillers<sup>9</sup> "nommés par le gouverneur et l'Evêque 'conjointement et de concert'"<sup>10</sup>. Cet organisme, comparable aux Conseils Souverains de France<sup>11</sup>, est établi au Canada en 1663. A la tête du Conseil se trouve le Gouverneur-Général, représentant officiel du Roi, chargé de la politique extérieure, des relations avec les indigènes et les colonies anglaises, des guerres, du bien général et de la paix de la population<sup>12</sup>. Le Gouverneur colonial détient plus de pouvoirs que son homologue de la province française qui ne garde de ses fonctions que les "honneurs et les profits"<sup>13</sup>. L'absence d'un Intendant au Conseil Souverain lui confère en plus une autorité sans partage. Aussi le pays ne reste pas longtemps sans ce fonctionnaire. Le premier Intendant, Jean Talon, arrive en Nouvelle-France dès 1664<sup>14</sup>.

L'origine de l'intendance remonte à l'époque de François Ier qui avait créé les postes d'Intendants de finances et d'Intendants de police. En 1623, Louis XIII crée les Intendants des eaux et fontaines et Riche-lieu les Intendants des provinces sous le titre d'Intendants de justice, police et finances ; ils remplacent les Maîtres des Requêtes envoyés dans les provinces pour faire les inspections<sup>15</sup>. Il est plus facile de montrer l'oeuvre de l'Intendant que de préciser ses attributions. Sous des dehors plus modestes que le Gouverneur, il détient la plus grande partie du pouvoir en vertu de son triple mandat : finances, justice et police. Comme chef souverain des finances, il détient le maniement des deniers royaux :



nul paiement ne se fait que sur son ordre. Il gère également la perception de tous les droits et dispose des vivres et munitions emmagasinés au compte du Roi. Dans le domaine de la justice, il a une autorité quasiment absolue sur l'application et l'interprétation de toutes les lois. Il "peut évoquer à sa personne toute affaire, tant civile que criminelle"<sup>I6</sup>. L'Intendant seul peut exercer un pouvoir politique direct incontesté. Détenant les cordons de la bourse, il a aussi son mot à dire dans toute décision et orientation. De 1663 à 1760, l'Intendant devient l'un des premiers personnages du pays, car ses attributions lui valent une autorité plus étendue que celle du Gouverneur. Dès 1650, "l'Intendant devient le véritable maître"<sup>I7</sup> du Conseil Souverain. Avec une charge aussi importante, il est ordinairement entraîné dans les bureaux de l'administration française pour être préparé adéquatement à l'exercice de sa fonction. Si les Gouverneurs sont toujours recrutés parmi la noblesse, l'Intendant doit seulement avoir "la bonne fortune d'être parent du ministre en faveur ou d'une famille à la Cour", nous affirme Régis Roy avec un tableau à l'appui<sup>I8</sup>.

Le rôle de l'Intendant est apprécié à différents degrés par les historiens à cause des fréquents malentendus qui éclatent entre les Intendants et les Gouverneurs. Les pouvoirs concurrents<sup>I9</sup> des deux autorités ont toujours posé des problèmes. Dès le début on "ne songe pas un instant à tracer la frontière entre les deux puissances"<sup>20</sup> et on se soucie peu d'une distribution des charges propre à éviter des conflits de juridiction<sup>21</sup>. Alors que certains jugent qu'avec un Intendant, un Gouverneur et un partage ambivalent des attributions et pouvoirs, on finit par obtenir un gouvernement à "deux têtes"<sup>22</sup>, d'autres s'accordent à penser que la présence de l'Intendant établit l'équilibre dans l'administration et of-

fre le seul "contre-poids aux caprices du Gouverneur"<sup>24</sup>. Selon Francis Parkman, l'entente parfaite des deux fonctionnaires ne répond pas aux souhaits de la Cour pour qui la surveillance de l'un par l'autre offre plus de sécurité<sup>25</sup>.

C'est sous le gouvernement du Comte Frontenac que ce problème éclate au grand jour du fait qu'il gouverne avec et sans Intendant. Frontenac arrive à Québec en 1672, la même année l'Intendant Talon quitte la colonie après avoir servi un second terme, sans que le Roi lui nomme un successeur. Frontenac gouverne pendant trois ans sans Intendant, mais ses excès d'autorité<sup>26</sup> vont obliger Colbert à nommer un Intendant, Duchesneau<sup>27</sup>, pour réduire ses pouvoirs. Ce n'est pas sans irritation que Frontenac voit s'installer en face de lui un Intendant pourvu d'une autorité indépendante et dans un domaine plus vaste que le sien. Dans ces conditions, chaque semaine sera porteuse d'un conflit, d'un scandale ou d'un acte de résistance provoqué par l'un de ces deux hommes<sup>28</sup>. La grande querelle éclate sur une question de protocole. Poussé à bout, le Roi les rappelle le 10 mai 1682 et nomme à leurs places Lefèbvre de La Barre comme Gouverneur et Jacques de Meulles comme Intendant.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> Voir Emile Salone, La Colonisation de la Nouvelle-France 2e ed. (Paris : librairie Orientale et Américaine, s.d.) p. 18. Salone nous donne la date de la première compagnie française, celle du commandeur Du Chaste, et la première compagnie Hollandaise, que l'on considère généralement comme modèle à toutes les autres. Les deux sont de la même année 1602.

<sup>2</sup> Voir Georges Hardy, Histoire Sociale de la Colonisation Française (Paris : Larose, 1953) p. 17.

<sup>3</sup> Hardy, p. 14.

<sup>4</sup> Hardy nous explique que pour les hommes d'Etat du XVIIe et XVIIIe siècle la colonisation n'est qu'une "entreprise toute mercantile, un élément de grand commerce maritime". p. 13. Salone suggère que la compagnie des Cent Associés n'est, à ses débuts, qu'un instrument docile entre les mains de Richelieu car "il ne se contente pas de lui donner sa Charte, il lui impose un programme, bien mieux il s'en proclame le Chef" p. 40.

<sup>5</sup> Voir Lanctot p. 13.

<sup>6</sup> Rosario Bilodeau dans Histoire des Canadas (Montréal : Hurtubise, 1971) p. 91 nous rappelle que Colbert en tant que Contrôleur Général pouvait prendre connaissance de tous les détails de l'administration. Lanctot écrit à propos du choix de Colbert "Et ce roi d'énergique autorité choisit pour premier conseiller son Contrôleur des finances, Jean-Baptiste Colbert, pour qui le commerce, particulièrement celui des colonies, repré-

sente 'la source et le principe de l'abondance'. De cette rencontre d'une volonté royale et d'une politique mercantiliste, la Nouvelle-France va récolter l'immédiat bénéfice" p. 14.

<sup>7</sup> Voir Salone p. 145.

<sup>8</sup> Cité par Lanctot "Un édit du 30 avril 1663 avait institué le Conseil Souverain de la Nouvelle-France" p. 15.

<sup>9</sup> Lanctot nous informe que le premier Conseil Souverain se compose du Gouverneur, de l'Evêque et des Conseillers, p. 160. Hamelin nous donne le nombre des conseillers : cinq en 1663, sept en 1675, douze en 1703. p. 136.

<sup>10</sup> Voir Lanctot p. 16.

<sup>11</sup> Le Père Le Jeune dans Tableaux Synoptiques nous informe qu'en France le Conseil d'Etat ou du Roi est composé de 18 conseillers et forme le grand corps politique et administratif du pays. p. VII.

<sup>12</sup> Jean Hamelin dans Histoire du Québec, ed. Edouard Privat (Québec : Edisem, 1976), ajoute que "le Gouverneur exerçait de plus une surveillance générale sur le clergé, les communautés, l'éducation, les hôpitaux, les offices publics et la justice" p. 134.

<sup>13</sup> Voir Salone, p. 151.

<sup>14</sup> Lanctot nous avise que le premier Intendant, nommé dès le mois de mars 1663 est Louis Robert, Sieur de Fortel. Mais le Roi annule sa commission "jugéant préférable de confier les fonctions administratives au Conseil Souverain" p. 14.

<sup>15</sup> Voir Paul Le Jeune, Dictionnaire Général de Biographie (Ottawa : Université d'Ottawa, 1931), I, pp. 809-10.

<sup>16</sup> François Garneau Histoire Du Canada p. 218.

<sup>17</sup> Voir Jean Bruchési, Canada : Réalités d'Hier et d'aujourd'hui (Montréal : Editions Beauchemin, 1954) p. 87.

<sup>18</sup> Voir Régis Roy, "Les Intendants de la Nouvelle-France", The Royal Society of Canada Proceedings and Transactions (Ottawa : James Hope, 1903) IX, p.65. Roy a tracé un tableau dans lequel les liens de parenté entre tous les Intendants sont indiqués de même que ceux existant entre ces derniers et le ministre. p. 66.

<sup>19</sup> Jean Hamelin nous explique qu'en plus d'avoir droit de regard et d'initiative sur plus d'une question confiée au Gouverneur, l'Intendant assumait tous les pouvoirs résiduels, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas explicitement octroyés au Gouverneur. p. 135.

<sup>20</sup> Voir Salone, pp. 150-51.

<sup>21</sup> Bilodeau écrit : "Que dire maintenant des pouvoirs concurrents du Gouverneur et de l'Intendant ? N'aurait-il pas suffi de laisser le gouvernement colonial entre les mains d'un Gouverneur et d'un Conseil...? Le Roi a-t-il simplement transposé ici des institutions métropolitaines sans se soucier d'une distribution des charges propre à éviter des conflits de juridiction ? Au Conseil Souverain, par exemple, si le Gouverneur préside, c'est l'Intendant qui recueille les voix et prononce les arrêts. Si le Gouverneur décide de la guerre, c'est l'Intendant qui en établit le budget..." p. 93.

<sup>22</sup> Voir Salone, p. 150.

<sup>23</sup> Hamelin croit que "l'absence d'Intendant brisait l'équilibre, on pourrait dire abolissait la division du pouvoir qui assurait un gouvernement plus juste" p. 134.

<sup>24</sup> Le Jeune, Tableaux Synoptiques, nous dit que Colbert "inaugure le système des Intendants, contre-poids aux caprices des Gouverneurs". p. 66.

<sup>25</sup> Parkman dans Old Regime écrit : "The Court, it is certain, did not desire their perfect accord ; nor, on the other hand, did it wish them to quarrel : it aimed to keep them on such terms that, without deranging the machinery of administration, each should be a check on the other...The Governor and Intendant made frequent appeals to the Court to settle questions arising between them...the King wrote replies...too curt and general to satisfy either party" p. 329.

<sup>26</sup> Lanctot insiste surtout sur les excès à l'égard de Perrot, de l'abbé de Fénelon, ainsi que de l'abbé d'Urfé. Ces excès, d'après lui, ont obligé le Roi à décréter que le Conseil Souverain sera "à toujours" composé d'un Intendant. pp. 93-4.

<sup>27</sup> Voir Lanctot : "Louis XIV nomme, par commission du 5 juin 1675, Jacques Duchesneau...qui n'avait encore fourni qu'une carrière modeste. Esprit restreint et méthodique, il était dominé par une sourde ambition d'atteindre à l'autorité, aux honneurs et aux profits" p. 93.

<sup>28</sup> Lanctot nous explique que la Cour est irritée, surtout après ses constantes objurgations à la bonne entente, par les continuelles dissensions et récriminations de Frontenac et de Duchesneau. Au premier, elle reproche ses prétentions, son autocratie excessive...et elle fulmine contre Duchesneau, qui veut s'égaliser au Gouverneur, excéder ses pouvoirs et soutenir l'Evêque contre les directives royales p. 106.

JACQUES DE MEULLES  
 =====

I. Intendance

Le cinquième Intendant, Jacques de Meulles, Seigneur de La Source et Grand Bailli d'Orléans, ne mène pas une grande carrière en Nouvelle-France. Sa nomination est datée du premier mai 1682 et enregistrée le 9 octobre suivant à Québec. De Meulles est le beau-frère, par alliance, de Michel Bégon Intendant à Rochefort et père de Michel Bégon, futur Intendant au Canada. Il est également cousin de la femme du ministre Colbert<sup>1</sup>. De Meulles débarque au Canada avec les instructions "d'apporter tous les soins à vivre en paix avec le Gouverneur Général". Si ce dernier manque à son devoir envers son Souverain, l'Intendant doit se contenter de lui faire des "représentations", de le laisser agir, mais d'en rendre compte le plus tôt possible au Conseil du Roi<sup>2</sup>. Apparemment, de Meulles cherche à se conformer aux instructions pour "éviter les éclats"<sup>3</sup>, mais sa correspondance fait écho, sans arrêt, à ses multiples désaccords avec le Gouverneur. Au lieu de remédier à cette situation dangereuse en rappelant l'un des deux adversaires, le ministre "s'attache à délimiter leurs fonctions respectives et à leur suggérer de loin les avis les plus appropriés"<sup>4</sup>.

La Barre et de Meulles, qui reçoivent leur commission en même temps, débarquent à Québec vers la fin de septembre 1682, au lendemain d'un incendie qui avait ravagé presque toute la basse ville de Québec<sup>5</sup>, envoyant le commerce et presque toute la colonie à la ruine. Sulte qualifie cette catastrophe de "prélude à bien d'autres désastres"<sup>6</sup>. Son raisonnement se ré-

vèle justifié, car la colonie affaiblie se trouve beaucoup plus vulnérable face aux menaces iroquoises. Le Gouverneur La Barre décide alors de lancer une expédition contre les Iroquois. L'Intendant de Meulles, tout en donnant son approbation, exige que ce soit une guerre rapide et décisive. Néanmoins c'est le contraire qui se produit ; l'indécision, la lenteur ainsi qu'une épidémie constituent les facteurs marquants qui inciteront le Gouverneur à négocier un traité peu honorable pour les Canadiens. L'expédition est sévèrement jugée dans tout le Canada. De Meulles accuse le Gouverneur<sup>7</sup> d'avoir sacrifié la colonie à des intérêts particuliers et le juge être "plus dangereux pour le Canada que les Iroquois mêmes"<sup>8</sup>. Beaucoup partagent l'opinion de l'Intendant et on trouve rarement un plaidoyer en faveur de La Barre qui se serait attiré la "haine générale" alors que l'Intendant serait à plaindre du fait qu'on lui ait donné pour Gouverneur du pays "un homme impossible à plaire"<sup>9</sup>. Les récriminations de l'Intendant contre le Gouverneur vont contribuer au rappel de ce dernier<sup>10</sup>.

Quant à l'Intendant, il est lui-même sujet à plusieurs réprimandes de la part du ministre. Comme ses prédécesseurs, il n'échappe pas aux jugements contradictoires formulés pendant et après la période de son intendance. Cependant, on s'accorde à lui attribuer une certaine clairvoyance et une finesse innée d'esprit<sup>11</sup>. Même si on ne trouve aucun renseignement sur sa carrière avant 1682, le grand nombre d'ordonnances qu'il publie, les mémoires qu'il fait passer à la Cour ainsi que le voyage qu'il entreprend en Acadie<sup>12</sup> témoignent de ses talents d'administrateur et prouvent qu'il a bien étudié les ressources du pays et se préoccupe d'en tirer le meilleur parti. De Meulles va faire son possible pour stimuler l'économie de la colonie en ramenant celle-ci à une "synthèse organique"<sup>13</sup>,



monopole de fourrures, monopole de pêche, d'agriculture, tout en mettant l'accent sur le commerce.

Cependant, on pourrait reprocher à de Meulles d'avoir considéré la colonie uniquement comme un lieu de commerce, négligeant ainsi l'importance qu'elle pouvait tenir dans la politique générale. Suivant de près la politique coloniale de Colbert, l'Intendant pense que la colonie doit procurer à la métropole les denrées qui lui manquent ou qu'elle ne produit pas en quantité suffisante sans toutefois produire "assez pour se passer de ceux de France et en faire tout le commerce dans les pays étrangers"<sup>14</sup>. En plus, si la colonie ne peut trouver le moyen "d'en faire de l'argent" et que la métropole doit continuer à la faire subsister, il vaudra "presque mieux l'abandonner que de se donner la peine d'en prendre soin"<sup>15</sup>. Néanmoins, l'Intendant observe que la diversité des climats prévalant en Nouvelle-France favorise l'existence d'un vaste échantillon de productions et assure au royaume les ressources nécessaires au maintien de sa prééminence dans le monde. Il s'agit surtout d'exploiter ces ressources.

De Meulles s'applique alors à encourager et à activer tous les secteurs économiques de la colonie. L'heure semble propice à une recrudescence d'intérêt de la part de la France en faveur du Canada. Le ministre de la Marine, Seignelay, fils de Colbert, recommande de mettre l'accent sur la culture des terres et l'élevage des bestiaux plutôt que sur la découverte des terres lointaines. Répondant à son programme, de Meulles concède en 1682 et 1683 une vingtaine de seigneuries, ouvrant ainsi des terres à la génération montante<sup>16</sup>, et à titre d'encouragement aux colons, il obtient en novembre 1683, la prolongation de six ans de la durée du décret interdisant la saisie des bestiaux appartenant à l'habitant<sup>17</sup>. Pour

parer au manque de main-d'oeuvre, Seignelay fait passer en 1684 un nombre d'engagés à Québec parmi lesquels se trouvent des enfants de douze à quinze ans ; de Meulles objecte parce que les engagés que l'on envoie sont incapables de se rendre immédiatement utiles. Seignelay offre alors d'envoyer des forçats et de faux-saulniers mais de Meulles désapprouve l'idée. Pour résoudre le problème des habitants qui réclament des travailleurs, de Meulles décide alors en avril 1685 de permettre aux soldats de louer leurs services au salaire de dix à douze livres par mois ou d'exercer leurs métiers à la journée à raison d'une livre trois sous par jour, nourriture comprise<sup>18</sup>.

Les autres secteurs marquent aussi du progrès. Certaines des entreprises implantées par Talon ne tardent pas à péricliter après son départ, comme, par exemple, la culture du chanvre qui diminue graduellement. D'accord avec Seignelay, de Meulles encourage cette culture en offrant d'acheter le chanvre à quinze livres, soit deux livres au-dessus du prix de France<sup>19</sup>. Il demande au Roi d'accorder la liberté du commerce aux nobles sans "déroger"<sup>20</sup>. En 1686, il ordonne aux seigneurs de construire des moulins pour la commodité des habitants. Alors qu'il entreprend de faire enseigner le tissage aux femmes, la France se contente de lui envoyer six ouvrières fort ignorantes et incapables d'instruire les indigènes. Afin d'utiliser les produits du pays, de Meulles propose l'envoi d'hommes de métier et la création d'une manufacture générale mais "Versailles s'y refuse"<sup>21</sup>. Il répète sans cesse que le pays manque d'ouvriers et d'artisans et réclame, en vain, un groupe choisi de cordonniers, chapeliers, tisserands et des fabricants de potasse. En 1686, il ouvre une modeste fabrique de toiles, pour laquelle le Roi ne lui fournit que six tisserands. En somme la colonie ne progresse que faiblement faute de subsides royaux

sans quoi elle est pratiquement impuissante à pousser l'expansion de ses multiples ressources.

De Meulles va tenter de combler ce manque de capitaux par une bonne planification. Il indique, par exemple, que les habitants ont seulement défriché le long des rivières "à cause de la facilité des communications", il va alors les encourager à défricher l'intérieur du pays, où les bonnes terres abondent, fournissant ainsi à la colonie le moyen de faire face à l'accroissement de la population. Pour amener les colons à se soumettre à cette nouvelle décision, il régularise les concessions allouées jusque là à tout hasard. C'est encore à l'instigation de De Meulles que le Gouverneur demande au ministre quelques experts Basques pour apprendre aux Canadiens la pêche à la baleine et à la morue<sup>23</sup>. L'Intendant accorde tout son encouragement à Denis Riverin pour la création d'une pêche sédentaire dans le bas Saint-Laurent et étudie l'installation d'une pêche sédentaire à l'île de Percé.

C'est surtout après avoir visité la colonie que l'Intendant se rend compte de l'importance de la pêche sédentaire sur les côtes de cette Acadie "qui surpasse tous les pays du monde sans exception dans cette grande quantité de poissons qui s'y trouvent"<sup>24</sup>. Il s'indigne à l'idée de laisser les gens de Boston en tirer les profits : "Tout le monde sait que c'est la pêche sédentaire seule qui a formé la ville de Boston". Cette pêche peut faire de l'Acadie "une des plus puissantes colonies qui se voient"<sup>25</sup>, écrit-il, mais le Roi seul peut entreprendre un projet de cette ampleur et "tenir teste aux entreprises des gens de Boston"<sup>26</sup>. L'Intendant insiste que cette pêche doit être faite seulement par des sujets français, car c'est un vrai "Pérou". Pour inciter les marchands de Québec à donner suite à son projet, il propose alors de relier Québec à Port-Royal par un raccourci de 80 lieues. Le moyen de communication peut être plus

attrayant pour les entrepreneurs que le trajet de 400 lieues par mer<sup>27</sup>.

L'idée n'est pas nouvelle. Colbert songe bien avant à relier Port-Royal à Québec par une route militaire<sup>28</sup>. Ses instructions à Frontenac l'engagent à faire diligence pour établir la communication entre les deux colonies<sup>29</sup>. Talon encore envoie Saint-Lusson en Acadie pour étudier le projet et le Mémoire d'un Missionnaire exprime la même idée<sup>30</sup>. De Meulles même parle de la construction d'un chemin, entreprise du temps de Talon mais abandonnée ensuite. Toutefois, c'est la première fois qu'un document français parle d'une route de poste<sup>31</sup>. Le projet de de Meulles consiste à donner sur le tracé des concessions de quatre en quatre lieues avec obligation pour les bénéficiaires de bâtir une maison, de défricher autour d'elle et de se tenir en communication deux à deux<sup>32</sup>. L'idée est pratique parce que peu coûteuse et le système jugé efficace d'après l'expérience positive de la Nouvelle-Angleterre<sup>33</sup>. Malheureusement, on ne donne pas suite à ce projet et le chemin n'est pas réalisé. Néanmoins cela démontre l'intérêt que porte de Meulles à intégrer l'Acadie dans le système économique qu'il essaye d'implanter au Canada. On retrouve chez lui le même enthousiasme qui anime Challes pour cette Acadie "terre de tous les possibles"<sup>34</sup>. Et de Meulles ne possède pas moins des grandes vues sur l'avenir de cette colonie.

C'est surtout face à une crise économique du pays que de Meulles va montrer à quel point il s'élève au dessus du niveau commun des fonctionnaires<sup>35</sup>, en trouvant une solution à une sérieuse difficulté due à la rareté du numéraire. L'origine du problème réside dans le fait que, dès le début de l'établissement de la colonie, le Roi envoie chaque année les fonds nécessaires pour payer les dépenses de l'année suivante. Avec le temps le Roi prend l'habitude de n'envoyer que les fonds de l'année cou-

rante. Mais comme les vaisseaux qui transportent ces fonds n'arrivent à Québec qu'au mois d'août ou de septembre, les Intendants commencent à manquer de fonds pour solder les dépenses des premiers mois de l'année. Les premiers colons tentent de remédier à la situation par le biais du troc : la fourrure, le tabac et le blé servant de moyens d'échange et de paiement<sup>36</sup>. Cependant, la suppression des activités de la Compagnie des Indes<sup>37</sup> provoque un changement dans la situation. Alors que certains habitants entrent dans le commerce, des sociétés françaises se forment pour réaliser le même objectif. Le numéraire, toujours rare à cette époque, rend la transformation d'une pratique très difficile. Les habitants se trouvent obligés d'accepter de simples "bons" de la part des marchands<sup>38</sup>. A la rigueur, on peut retarder le remboursement de ces "bons", mais les soldats et les fonctionnaires doivent être payés. C'est une situation pareille qui provoque une crise.

En 1685, faute de fonds royaux, de Meulles est incapable de régler le paiement de dix compagnies de la Marine, qui groupent cinq cents hommes<sup>39</sup>. Il a recours alors à une "monnaie de cartes". Cette monnaie de cartes est la première émission de monnaie en papier de la colonie<sup>40</sup>. Sans imprimerie, il imagine de découper en formes diverses des cartes à jouer et d'y assigner, à la plume et sous la garantie de sa signature, de celle du trésorier en charge et du cachet du Gouverneur, une valeur en sous ou en livres. Chaque émission doit correspondre à la somme que les vaisseaux du Roi doivent apporter. A l'arrivée des vaisseaux, l'Intendant paye les détenteurs de cartes sur les fonds reçus et fait brûler les cartes. Une ordonnance du 8 juin 1685 déclare obligatoire leur acceptation avec la promesse de les racheter à l'arrivée des vaisseaux portant les deniers du Roi<sup>41</sup>. Ce système monétaire se révèle une telle réussite que les auto-

rités s'en servent à plusieurs reprises ; de plus, quelques années plus tard, la Nouvelle-Angleterre adopte le même procédé pour solder les frais de l'expédition de Phips contre Québec<sup>42</sup>. Les premières émissions sont remboursées exactement, et cet expédient résout le problème de la colonie. Mais l'Intendant ne cherche pas, cependant, à créer un intermédiaire de change permanent ; ainsi, au moment où les autres intendants commencent à abuser de ce mode d'échange en émettant en quantité des signes privés de couverture suffisante, la monnaie tombe en discrédit.

## 2. Rappel

Lors de son retour au Québec, après avoir visité l'Acadie, de Meulles apprend que le Roi a déjà nommé son successeur<sup>43</sup>. Les causes de son rappel ne sont point connues, et le rôle qu'a joué le clergé reste incertain. Dans Century of Conflict Rutledge prétend que de Meulles a su rester dans les bonnes grâces des ecclésiastiques et leur doit peut-être sa nomination ; autrement, il trouve inadmissible qu'on ait confié un poste de cette importance à un homme aussi incompetent que de Meulles<sup>44</sup>. Lanctot de sa part avance que le rappel de l'Intendant résulte d'une campagne menée à Paris par les Jésuites qui sollicitent le retour de leur partisan Duchesneau, et des Sulpiciens qui recommandent la nomination de Champigny<sup>45</sup>. De son côté, Morse ne soupçonne que Frontenac, successeur de Denonville<sup>46</sup>. D'autre part, on ne peut taire la possibilité d'une revanche de La Barre puisque de Meulles se plaint que ce dernier a fait son possible pour "prévenir Denonville contre lui"<sup>47</sup>. On peut croire de Meulles puisque, dans son premier mémoire à la Cour, Denonville "dénonce l'empressement [de de Meulles] à gagner de l'argent"<sup>48</sup>. Or, on sait que l'Intendant quitte le Québec pour l'Acadie deux mois après l'arrivée de Denonville. On se demande alors si le Gouverneur a fondé ses accusations

sur des rumeurs ou s'il a eu le temps de les vérifier en si peu de temps.

Est-ce que la Cour a accueilli favorablement les insinuations de Denonville et a relevé l'Intendant de son poste parce qu'il cherchait à parer à l'insuffisance de ses appointements ? Il est difficile de le savoir. Une chose demeure cependant certaine: "presque tous les fonctionnaires de la Nouvelle-France cherchaient dans la traite un supplément de ressources ordinairement très nécessaire"<sup>49</sup>. De Meulles ne semble pas échapper à la règle ; il avoue que, pour solder les appointements de ses secrétaires, il a vendu deux congés. "Un Intendant", écrit-il, "ne peut vivre ici avec le traitement qui lui est fait ; à peine s'entretient-il lui-même, il ne lui reste rien pour payer ses commis"<sup>50</sup>. La Hontan cite l'exemple du Gouverneur de Trois-Rivières qui risque de mourir "de faim"<sup>51</sup> sans son commerce, le trafic clandestin de La Barre<sup>52</sup> et celui de Perrot "un des principaux négociants du Canada"<sup>53</sup>. "Tout le monde y trafique avec liberté, et c'est la meilleure profession du monde"<sup>54</sup>. Toutefois ce n'est pas le cas de Denonville, car Lorin nous assure qu'il n'a jamais fait de traite, il est resté "simple et désintéressé"<sup>55</sup>. Mais il semble que sa femme n'a pas été aussi "indifférente aux biens de ce monde". Madame Denonville tient au château de Québec "une chambre, pour ne pas dire une boutique pleine de marchandises"<sup>56</sup>.

Malgré toutes ces accusations, de Meulles a plusieurs témoignages favorables à son endroit. Ce fonctionnaire "d'intelligence ouverte, de jugement pondéré et d'activité réaliste"<sup>57</sup> est un bon administrateur. Il épargne les deniers du Roi et malgré toutes les expéditions n'épuise pas "le fond des fortifications"<sup>58</sup>. De Meulles "atténue la misère générale"<sup>59</sup> en créant la monnaie de cartes, étudie les ressources de la Nouvelle-France et essaye d'attirer l'attention du Roi sur son potentiel économique.

On ne sait si on a apprécié ou non les services de de Meulles, car on ne le maintient pas dans les fonctions qu'il "remplit si bien", s'indigne Lorin, et si Denonville se félicite de la nomination de Champigny et estime avoir "gagné au change, nous pouvons assurer que le successeur de de Meulles ne le vaut pas"<sup>60</sup>.

La Hontan, qui n'abuse guère de flatterie, est très élogieux pour de Meulles. Il rapporte malicieusement que l'Intendant "a fait un certain commerce souterrain qui est un vrai Pérou" mais il n'a jamais fait de tort à qui que ce soit ; au contraire, il a sauvé de la faim "mille malheureux...à la lettre"<sup>61</sup> en leur fournissant le moyen d'avoir du pain. Le meilleur témoignage en faveur de de Meulles vient de la Mère Juchereau de Saint-Ignace qui atteste que l'Intendant a "fort bien fait son devoir, étant très équitable et rendant bonne et prompte justice à tous ceux qui s'adressent à lui...punissant le crime, sans rémission...de son temps le vice n'osait pas se montrer"<sup>62</sup>. L'éloge est d'autant plus valable quand on sait que durant son mandat au Québec, il a à lutter contre l'insuffisance du trésor, l'incompétence de La Barre et l'antagonisme de Denonville et de ses amis.



## APPENDICE

=====

Les Ordonnances que De Meulles a publiées comme Intendant sont rapportées par le père Le Jeune dans son Dictionnaire Biographique, p. 271, et sont ainsi classées :

I682

- 1er octobre : Défense d'aller en traite sans congé.  
 9 octobre : Même sujet et ordre à M. Migeon De Branssat de faire arrêter les délinquants et de les envoyer à Montréal  
 13 octobre : Même défense pour Tadoussac sans la permission des intéressés.  
 19 octobre : Défense d'aller dans les bois sans congé.

I683

- Janvier : Défense aux marchands forains de vendre en détail avant le 1er août et après le 31 octobre excepté poudre et plomb.  
 Défense de monter aux Trois-Rivières et à Montréal pour le commerce.  
 Défense aux habitants au-dessus de Montréal d'empêcher les sauvages de descendre aux foires.  
 24 août : Interdiction aux cabaretiers de prêter ou vendre des liqueurs à crédit.  
 21 septembre : Condamnation de Jacques Lalande à 500 livres d'amende pour avoir voulu frauder les droits sur le tabac.

24 septembre : Ordonnance au sujet des prétentions des fermiers du Canada sur le produit de la traite à la baie d'Hudson de l'expédition des Sieurs La Chesnaye, Gitton, Bruneau et la veuve de Sorel.

16 octobre : Confiscation des pelleteries chargées en fraude par le Sieur Dallois sur la Suzon et condamnation à l'amende du capitaine et de ses complices.

8 novembre : Condamnation du Sieur Châlons, agent de la Ferme du Canada, à payer à La Chesnaye et associés tout le castor provenant de la baie d'Hudson.

#### 1684

10 avril : Défense aux étrangers de traiter le castor et obligation imposée à tout Français de sortir de Manhatte et autres lieux des Anglais.

3 juillet : Expulsion de Montréal de Madeleine Morizal, à cause de sa vie scandaleuse.

13 août : Défense à toute personne de s'abstenir du travail des récoltes, même aux vagabonds.

22 août : Défense au Sieur de La Chesnaye de traiter au Bic et dans aucune partie de la Ferme de Tadoussac.

10 octobre : Injonction aux habitants de rapporter fusils, canots, épées et à ceux qui se prétendent nobles de remettre leurs titres.

20 décembre : Défense de la traite sans congé.

#### 1685

26 février : Défense aux parents de fournir des marchandises à leurs enfants qui traitent avec les sauvages.

- 5 mars : Défense à toute personne de porter et de se servir d'argent et lettres de change pour les traites.
- 13 avril : Alignement des rues dans la basse ville de Québec.
- 28 avril : Permis donné aux soldats de travailler chez les habitants, sans leurs uniformes, ni pour plus de 10 à 12 livres par mois.
- 15 mai : Pour le travail d'une journée, 15 sols par jour au plus.
- 17 mai : Défense d'acheter des pelleteries des canoteurs au bout de l'île de Montréal lesquels ne doivent débarquer ailleurs qu'à ville-Marie.
- 5 juin : Confirmation du droit acquis aux habitants de la côte du sud du Saint-Laurent de traiter avec les sauvages.
- 8 juin : Permission à Michel Godefroy De Linctot et aux siens de prendre la qualité de nobles et écuyers.
- 28 juin : Injonction aux Sieurs Riverin et Juchereau De La Ferté de continuer dans la Ferme.
- 13 août : Défense de porter des boissons aux sauvages de l'Acadie.

1686

- 26 avril : Renvoi au Gouverneur de la plainte de Gilles Gibouin De La Heronnière, agent de la Ferme, contre la Compagnie du Nord.
- 12 mai : Ordonnance contre les vagabonds de Port-Royal.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> Voir Régis Roy, p. 77.

<sup>2</sup> Le Jeune, Dictionnaire de Biographie p. 269. Toutes les références dans ce chapitre se réfèrent au Dictionnaire de Le Jeune.

<sup>3</sup> Henri Lorin, Le Comte de Frontenac (Paris : Armand Colin, 1895) p. 256.

<sup>4</sup> Voir Le Jeune, p. 269. ainsi que Lorin p. 256.

<sup>5</sup> Dans un mémoire sur le Sieur de Meulles publié à Québec le 6 octobre 1682 dans les Archives des Colonies (série F3, 1632-1759) II, l'incendie est rapporté en ces termes "En arrivant a Quebec il y a trouvé une grande consternation causée par une incendie presque de toute la basse ville, où il y a eu plus de 50 maisons brûlées dont la plupart consistoient en grands magasins qui servoient pour décharger toutes les marchandises venant de France..."

<sup>6</sup> Voir Sulte, V, p. 93.

<sup>7</sup> Voir Lorin, p. 296. Lorin n'est pas le seul à accuser La Barre. De Meulles n'hésite pas à déclarer qu'il traite avec les Anglais et que toute l'expédition ne servait que son commerce et celui de ses alliés, La Chesnay et autres, à qui il vendait des congés. "La Barre décide de lancer l'expédition en dépit des instructions de la Cour" (Lanctot p. II7). La Hontan écrit : "Vous sçauvez cependant qu'on se récrie ici terriblement contre notre dernière expédition; l'on publie des jolies choses à

l'honneur et gloire de M. de La Barre : on dit entr'autres qu'il a voulu envoyer une petite flotte de castors qu'il avoit fait trafiquer chez les sauvages du lac". (p. 65). Joseph Lister Rutledge dans Century of Conflict (New-York : Doubleday and Company, 1956) qui pourtant montre ordinairement beaucoup de mépris à l'égard de de Meulles écrit à propos de l'expédition "It must be admitted that in every single detail of his charges Meules called his shots with commandable accuracy. It was a peice of weakness...the prestige of France sank very low..." p. 49.

<sup>8</sup> Dans les Archives des Colonies (série F3, I632-I759) II on trouve un rapport de M. De Meulles dans lequel il écrit: "Monsieur de La Barre joue de son reste et est plus dangereux pour le Canada que les Iroquois même".

<sup>9</sup> Voir Régis Roy, p. 77. Lanctot rapporte que La Barre avait fait un stage au Parlement de Paris avant d'occuper divers postes d'intendance, où il fit preuve, d'après le témoignage de Colbert, de complète incompetence, étant fort "haï des peuples..." p. II3.

<sup>10</sup> Lorin écrit : "Des annotations en marge d'une lettre de de Meulles prouvent que, dès la réception de ce courrier, le rappel de La Barre et la nomination de Denonville, son successeur, étaient décidés". p. 297. Alors que La Hontan dit que La Barre "a l'église et la Robe à ses trouses ; ces messieurs ont écrit à la Cour de leur mauvaise encre contre lui, ce sera un grand hazard s'il l'échappe. Avec tout cela je le crois fort innocent le bon homme, et pourquoi la nature ne lui faisoit-elle le nez plus long ?" p. 65.

<sup>11</sup> Rutledge écrit : "Nobody paid much attention to M. Meules. This was a pity, for all his lacks he did have a certain native shrewdness

that enabled him to assess the Governor better than the King had done"  
p. 46.

I<sup>2</sup> C'est grâce à ce voyage en Acadie que de Meulles nous laisse  
"Relation de voyage de Monsieur de Meulles en Acadie" ainsi que les "Mé-  
moires touchant le Canada et l'Acadie" qui se trouvent dans les Archives  
des Colonies.

I<sup>3</sup> Voir Lionel Groulx, p. 159.

I<sup>4</sup> Voir "Mémoires touchant le Canada et l'Acadie".

I<sup>5</sup> Voir "Les Mémoires" de de Meulles.

I<sup>6</sup> Voir Lanctot, p. 128.

I<sup>7</sup> Arrêt défendant de saisir les bestiaux, 10 Novembre 1683. Lanctot  
p. 132.

I<sup>8</sup> Voir Lanctot, p. 129.

I<sup>9</sup> Ordonnances de M. de Meulles au sujet du chanvre, 24 août 1685.  
Lanctot p. 132.

I<sup>20</sup> Déroger veut dire faire une chose indigne de son rang. Dans le  
cas des nobles c'est perdre les privilèges de la noblesse par l'exerci-  
ce d'une profession incompatible avec elle.

I<sup>21</sup> Voir Lanctot, p. 291.

I<sup>22</sup> Voir Mémoires touchant le Canada et l'Acadie.

I<sup>23</sup> Voir Lorin, p. 318.

I<sup>24</sup> Cité dans : Mémoires touchant le Canada et l'Acadie.

I<sup>25</sup> Mémoires.

26 Mémoires.

27 Voir Collection de Manuscrits, p. 300.

28 Cité par Célestin Moreau, dans Histoire de l'Acadie Française (Amérique Septentrionale) de 1598 à 1755 (Paris : De Pillet, 1873) p. 273. Michel Bidaud dans Histoire du Canada (Montréal : Jow Jones, 1873) écrit : "On avait songé...à mettre cette province en état d'être secourue promptement, du côté de Québec, au moyen d'une route commode entre cette capitale et Port-Royal... M. Patoulet, Commissaire de Marine, avait été envoyé sur les lieux, dans cette vue ; mais le projet ne fut pas mis à exécution..." pp. 127-28. Parkman dans Old Regime écrit : "[Talón]"tried to open a road across the country to Acadia - an almost impossible task, in which he and his successors completely failed,"p. 274.

29 Voir Rumilly, p. 99.

30 Voir Lorin, p. 19.

31 Cité dans Lorin, p. 313.

32 Voir "Rapport de M. de Meulles au Ministre dans Collection des Manuscrits pour l'explication en détail de son projet. p. 301.

33 De Meulles lui-même le dit dans son rapport. Collections p. 301.

34 Voir l'article de Marie-Laure Girou-Swidorski (Challe et l'Acadie), Revue de l'Université de Moncton, II, (décembre 1978), 13.

35 Voir Lorin, p. 319.

36 Voir Lanctot, p. 130.

37 En 1674 Louis XIV révoque la Compagnies des Indes Occidentales.

38 Voir Sulte Histoire des Canadiens cinquième volume p. 131.

<sup>39</sup> Voir Lanctot, p. 130-31.

<sup>40</sup> César Bilodeau nous explique toutes les difficultés économiques qui ont mené à l'émission de monnaie de cartes, p. 151.

<sup>41</sup> Cité par Lanctot, pp. 130-31.

<sup>42</sup> Bilodeau, p. 151.

<sup>43</sup> Régis Roy rapporte que "le 31 mai 1686, le ministre informait de Meulles que M. Bochart De Champigny était nommé pour le remplacer", p. 79. Or, après avoir lu la Relation du voyage de de Meulles, on sait qu'il n'a pas pu être informé; à cette date il était en chaloupe le long de la côte de l'Acadie, du côté de Canso, puisqu'il écrit : "J'arrivé donc à Campuaux, le premier jour de juin". p. 74.

<sup>44</sup> Rutledge écrit : "He [de Meulles] seems to have been in the good graces of the clergy, which undoubtedly was of help. During his intendency there was absolutely no conflict between the two..." pp. 44-45. D'autre part la Mère Juchereau de Saint-Ignace écrit : "il faisait attention aux plaintes des curés..." cité par Le Jeune, p. 270.

<sup>45</sup> Voir Lanctot, p. 131. Lorin semble insinuer aussi que les Jésuites en sont responsables; il écrit: "A peine était-il remplacé que Denonville et Champigny signaient conjointement une concession aux Miamis en faveur des Jésuites (octobre 1686) ; n'y a-t-il là qu'une simple coïncidence, ou faut-il voir dans ce dernier fait un commentaire immédiat du rappel de l'Intendant ?" p. 320.

<sup>46</sup> Voir Acadiensia Nova, p. 29.

<sup>47</sup> De Meulles écrit au Ministre, le 28 septembre 1685 : "Dès que M. De Denonville fut arrivé il [La Barre] fit tout ce qu'il put pour



le prévenir contre moi..." cité par Sulte, vol. V, p. 100.

<sup>48</sup> Voir Lorin, p. 320. La lettre de Denonville est datée du 13 novembre 1685. Denonville arrive à Québec le 1er août et de Meulles quitte cette ville le 11 octobre de la même année, c'est-à-dire deux mois après l'arrivée de Denonville.

<sup>49</sup> Voir Lorin, p. 167.

<sup>50</sup> Rapporté par Lorin, p. 257.

<sup>51</sup> La Hontan, p. 27.

<sup>52</sup> La Hontan, p. 70.

<sup>53</sup> "Quant à Perrot", écrit La Hontan, "chacun le connaissait pour un des principaux négociants du Canada..." p. 28.

<sup>54</sup> La Hontan, p. 77.

<sup>55</sup> Voir Lorin, p. 300.

<sup>56</sup> Cité par Lorin p. 300, ainsi que par Lanctot, p. 123.

<sup>57</sup> C'est ainsi que parle de lui Lanctot. p. 113.

<sup>58</sup> Voir Lorin, p. 139.

<sup>59</sup> Lorin écrit : "Le premier, de Meulles créa pour atténuer la misère générale, la monnaie de carton..." p. 319.

<sup>60</sup> Voir Lorin, p. 320.

<sup>61</sup> Voir La Hontan, p. 83.

<sup>62</sup> Cité par Le Jeune dans son Dictionnaire de biographie, II, p. 270.

JOSEPH DE GARGAS  
=====

L'emploi du mot écrivain présente aujourd'hui une connotation purement littéraire. Au 17<sup>e</sup> siècle il pouvait être attribué aux commis ou officiers de navires de commerce, travaillant au service du Roi et remplissant les mêmes fonctions que les fourriers<sup>1</sup> de la marine de guerre<sup>2</sup>. L'écrivain est chargé lors d'un voyage de tenir soigneusement un registre sur l'état des provisions et munitions qu'il reçoit à bord et de noter au fur et à mesure les entrées et sorties de ces provisions. En même temps, ses fonctions égalent "celles d'une sorte d'intendant et de notaire ou greffier, chargé comme nos commissaires à bord de 'faire et recevoir tous les actes qui doivent avoir le caractère d'actes publics et authentiques', testaments par exemple"<sup>3</sup>. La fameuse Ordonnance de la Marine édictée par Colbert en août 1681 définit les fonctions et le devoir de l'écrivain<sup>4</sup>. Les écrivains de marine appartiennent généralement au service colonial.

Le signataire de l'Estat de la Conduite, Joseph Gargas est un "Ecrivain principal de la Marine, choisi par sa Majesté pour servir à l'Acadie (en) 1687"<sup>5</sup>. Cette information qui se trouve dans un document appartenant aux Archives des Colonies correspond à la période où Gargas arriva en Acadie<sup>6</sup>. Cependant, d'après les registres officiels, il reçoit sa commission d'écrivain le 11 juillet 1685<sup>7</sup>, et comme on trouve très peu de renseignements à son sujet, la raison pour laquelle il n'occupe pas son poste la même année reste inconnue. Son manuscrit nous offre une différente perspec-

tive. On y perçoit le point de vue de l'écrivain lui-même, ce qui l'attend une fois dans la colonie, les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de ses fonctions. Son texte rappelle une fois de plus les problèmes et les rivalités auxquels se heurtent les fonctionnaires dans les colonies lointaines.

Selon le manuscrit, Gargas reçoit de Deshayes, l'écrivain du Roi à bord de "la Bretonne", un chargement de "canons, ustancilles et munitions destinées pour le pays de l'Acadie"<sup>9</sup>. Gargas est chargé de surveiller ces provisions ainsi que leur déchargement à Port Royal. Il doit aussi faire la revue des soldats, enquêter avec chacun d'eux en particulier sur la somme qu'il a reçue de l'ancien Gouverneur, Monsieur Perrot, leur payer leur solde de la somme de 4000 livres qu'il apporte avec lui pour les fortifications et enfin rendre compte de toutes ces dépenses au nouveau Gouverneur, Monsieur de Menneval. Gargas doit encore découvrir les avantages qu'on peut tirer des ressources naturelles de l'Acadie, faire une inspection de la pêche ainsi qu'un recensement général de la population<sup>10</sup>. Toutefois Gargas ne mentionne pas le nombre de soldats qui viennent en même temps que lui.

Plusieurs documents mentionnent l'envoi de 30 soldats sur la frégate la "Friponne"<sup>11</sup>, mais il semble que "la Friponne" a fait trois fois le trajet avec 30 soldats à bord. Parmi les instructions du Roi au Sieur de Menneval en 1687, on trouve l'information suivante : "Sa Majesté ayant envoyé l'année dernière 30 soldats à l'Acadie, elle a bien voulu y faire passer 30 aultres sur le dit navire 'la Friponne', pour estre tous commandez sous l'autorité du Sieur de Menneval par le Sieur Duret de la Boullaye, lieutenant du Roi en Acadie"<sup>12</sup>. Ce dernier envoi correspond à la date de la venue de Gargas en Acadie. Pourtant, le nom de Gargas

n'est mentionné qu'au moment où le Roi envoie des soldats en Acadie pour la 3<sup>e</sup> fois. Par ailleurs, dans un mémoire du Roi au Gouverneur général Denonville et à l'Intendant Champigny en 1688, on trouve que "Sa Majesté y faict encore passer 30 soldats d'augmentation outre les 60 qui y sont desjà... Elle fait revenir pareillement le Sieur Gargas escrivain principal"<sup>13</sup>.

Les documents de cette époque montrent qu'on nourrit plus d'intérêt à l'endroit de la colonie, et ce renfort de soldats ainsi que l'envoi de la frégate "la Friponne" sur les côtes acadiennes ont pour but de "garder la coste, et [d'] empêcher que les Bastonnais n'y viennent pescher". Le Roi envoie encore un ingénieur, Pasquine, pour "examiner les endroits où il seroit à propos de s'y fortifier"<sup>14</sup>. Dans son History of Nova Scotia, Murdoch mentionne l'envoi du premier convoi sous le commandement de Beauregard pour aider à l'application du Traité de Bréda et empêcher les Anglais de venir faire la pêche sur les côtes acadiennes. Murdoch est le seul qui fournisse des informations détaillées sur le deuxième envoi des 30 soldats sous la commande de la Boulaye ; il relate l'envoi avec "Gorgas" écrivain principal, des 4000 livres ainsi que des outils pour la reconstruction du fort de Port Royal. Il nous informe en plus que Desgouttins vient pour remplacer Gargas et que ce dernier doit lui rendre compte des dépenses encourues pour le paiement des soldats et des fortifications, en présence de Menneval<sup>15</sup>.

Parmi les pièces justificatives et notes spéciales publiées dans Une Colonie de Rameau de Saint-Père, se trouve un mémoire signé par Desgouttins le 2 octobre 1690, lequel fait "mention de trente soldats amenés en 1687, par M. de Gargas"<sup>16</sup>. Dans le même appendice, on trouve une lettre de M. de Menneval sur la conduite de Lamothe-Cadillac<sup>17</sup> dans la-

qu'elle il écrit : "ce Cadillac, le plus méchant esprit du monde, est un étourdi chassé de France pour je ne sais quel crime ; lequel étant tombé ici et se trouvant parent du Sieur de Gargas ou de Vargas (l'écrivain qui a précédé Desgouttins) et ami du Sieur de Miramont, il se lia avec eux contre moi..."<sup>18</sup> Comme on le voit, Menneval a de la difficulté à se rappeler le nom de Gargas sans toutefois oublier les actions de ce dernier. Cette lettre nous remet dans l'ambiance tendue des relations entre le Gouverneur et Gargas, telle que la décrit le récit de l'écrivain.

En effet, l'animosité du Gouverneur contre Gargas est réciproque. Le rapport de l'écrivain n'est qu'une longue plainte contre le Gouverneur. Dans son effort de justification au Roi, il va jusqu'à tenir le Gouverneur responsable de toutes ses misères et même de son incapacité d'accomplir certaines tâches. Ce n'est pas nouveau pour la correspondance de l'époque. Ce que Gargas nous apprend grâce à son manuscrit, c'est que la solution aux problèmes d'un fonctionnaire comme lui ne figure pas parmi les ordonnances de la Marine. Et si l'écrivain "semble tenir une grande place à bord"<sup>19</sup> d'un vaisseau, il n'en est pas de même une fois à terre. Gargas est logé dans une cuisine de Mr. Perrot qui lui sert de "chambre, antichambre, de Cabinet, de cuisine, de cave et de grenier"<sup>20</sup> ; c'est là qu'il reste pendant son séjour en Acadie.

NOTES

=====

<sup>1</sup> Un fourrier est un sous-officier chargé des cantonnements des troupes et du couchage, des distributions de vivres, de vêtements. (Petit Robert).

<sup>2</sup> Voir le Larousse du XXe Siècle, 1298.

<sup>3</sup> Voir Robert Challes dans Journal d'un voyage Fait Aux Indes Orientales (1690-1691) ed. Frédéric Deloffre (Paris : Mercure de France, 1979) p. 23. Robert Challes était écrivain à bord d'un navire de la Compagnie des Indes Orientales en 1689.

<sup>4</sup> Voici le commentaire sur l'écrivain ainsi que les articles de l'Ordonnance de la Marine qu'on trouve dans Journal d'un voyage, pp. 568-69.

La fameuse Ordonnance de la Marine édictée par Colbert en août 1681 fournit tous les renseignements nécessaires sur la fonction et les devoirs de l'écrivain. Le commentaire définit ainsi sa charge : "C'est proprement une espèce de notaire ou greffier dans un vaisseau pendant un voyage au long cours, pour y faire recevoir tous les actes qui doivent avoir le caractère d'actes publics et authentiques, et comme c'est une espèce d'officier public, il doit prêter serment devant le lieutenant de l'Amirauté du lieu de l'embarquement, avant que de s'embarquer, et avoir un registre ou journal, coté et paraphé dans toutes les pages, par première et dernière [sic] par le lieutenant de la même Amirauté, ou par deux des principaux propriétaires du navire, ou intéressés à la cargaison".

Voici le texte des articles de l'Ordonnance elle-même :

"Article premier. L'écrivain sera tenu d'avoir un registre ou journal, coté et paraphé en chaque page par le lieutenant de l'Amirauté, ou par deux des principaux propriétaires du navire.

Article II. Il écrira dans son registre les agrés et apparaux, armes, munitions et victuailles du vaisseau, les marchandises qui seront chargées et déchargées, le nom des passagers, le fret ou colis par eux dû, le rôle des gens de l'équipage, avec leurs gages et loyers, le nom de ceux qui décéderont dans le voyage, le jour de leur décès, et si possible la qualité de leur maladie et le genre de leur mort, les achats qui seront faits pour le navire depuis le départ, et généralement tout ce qui concerne la dépense du voyage.

Article III. Il y écrira pareillement toutes les délibérations qui seront prises dans le navire, et le nom de ceux qui auront opiné, lesquels il fera signer, s'ils le peuvent, sinon il fera mention de l'empêchement.

Article IV. Veillera à la distribution et conservation des vivres, et écrira sur son registre ce qui en sera acheté pendant le voyage, et mis entre les mains du dépensier, auquel il en fera rendre compte de huitaine en huitaine.

Article V. Lui donnons pouvoir de recevoir les testaments de ceux qui décéderont sur le vaisseau pendant le voyage, de faire l'inventaire des biens par eux délaissés dans le navire, et d'y servir de greffier aux procès criminels.

Article VI. Le registre de l'écrivain fera foi en justice, lui défendons sous peine de la vie d'y écrire chose contraire à la vérité.

Article VII. Les connaissements que l'écrivain signera pour ses parents seront paraphés en pays étranger par le consul, et en France par

l'un des principaux propriétaires du navire, à peine de nullité.

Article VIII. L'écrivain ne pourra quitter le vaisseau que le voyage entrepris n'ait été achevé, à peine de perte de ses gages et d'amende arbitraire.

Article IX. Vingt-quatre heures après le voyage fini, il sera tenu de remettre au greffe de l'Amirauté les minutes des inventaires, informations et testaments faits dans le voyage, à quoi il pourra être contraint par corps".

<sup>5</sup> Noté à la p. 162 de Centre d'Etudes Acadiennes, Université de Moncton, Inventaire général des sources (Moncton : Editions de l'Acadie, 1975), I, 162. Ce document n'est pas encore copié et transmis au Canada.

<sup>6</sup> "Estant arrivé à Chedabouctou au mois de juillet 1687", première page du manuscrit de Gargas.

<sup>7</sup> Voir l'"Introduction", dans Acadiensia Nova, p. 31.

<sup>8</sup> Voir encore Morse, p. 31.

<sup>9</sup> Voir la première page de l'Estat de Conduitte.

<sup>10</sup> Le recensement est publié en entier dans Acadiensia Nova pp. 143-60.

<sup>11</sup> Rumilly, dans Histoire des Acadiens, mentionne: "l'effectif de 30 soldats est doublé...le Roi ouvre un crédit de mille livres pour la reconstruction du fort de Port Royal" p. 121. Il y a une différence entre ce qu'avance Rumilly et les 4 000 livres destinées aux fortifications que Gargas transporte (manuscrit p. 4). Hannay aussi mentionne l'arrivée des 30 soldats sans donner beaucoup de détails, p. 223. D'après Lorin dans le Comte de Frontenac, en 1685 "à la demande de Perrot, Gouverneur de l'Acadie, trente hommes étaient particulièrement destinés



à cette colonie, on avait amassé de grandes quantités de vivres, de munitions, de vêtements" p. 299. Une autre version indique que ce serait à la demande de l'Intendant de Meulles que le Roi envoie la frégate. Dans son rapport de 1686 de Meulles écrivait : "S'il plait à Monseigneur leur accorder [ aux gens de la pêche sédentaire ] présentement une frégate pour deux années, ainsi qu'ils avoient eu la bonté de l'obtenir de sa Majesté l'année passée cela pourroit servir à les dédommager..." Clarence J. d'Entremont dans Histoire du Cap-Sable de l'An Mil Au Traité de Paris (1763), (Louisiana : Herbert publication, 1981), commente dans la troisième partie : "L'Ere de la Colonisation" : "Nous ne saurions dire si la frégate du Roi qui était arrivée à Chédabouctou à la fin de Juin était celle que Meulles avait demandée deux ans plus tôt. Notons que dans les documents de 1688 il est question d'envoyer en Acadie la frégate la Friponne, sans qu'il soit mention d'aucune autre". p. 1461.

I<sup>2</sup> Voir dans la Collection de Manuscrits "les"Instructions du Roy Au Sieur De Menneval" en 1687, p. 396.

I<sup>3</sup> Voir, aussi Collection de Manuscrits : "Mémoire Du Roy Aux Sieurs Marquis De Denonville Et De Champigny", (Versailles le 8 mars, 1688), pp. 416-17.

I<sup>4</sup> Voir Collection, p. 417.

I<sup>5</sup> Voir, Murdoch History of Nova Scotia p. 174. Cela nous mène à croire que Murdoch a peut-être vu la relation de voyage de Gargas.

I<sup>6</sup> Voir le 2e volume de Rameau de Saint-Père Une Colonie dans les "Pièces Justificatives et Notes Spéciales", p. 325.

I<sup>7</sup> Antoine Laumet de Lamothe, Sieur de Cadillac, vient au Canada en 1683 "résolu d'y faire fortune". Le 23 juillet 1688, le Gouverneur et

l'Intendant lui accordèrent un fief au Port Royal. Il commence sa carrière dans l'armée ; cadet, lieutenant, enseigne de vaisseau, capitaine d'infanterie, commandant, Cadillac est le fondateur de Détroit ainsi que Gouverneur de la Louisiane en 1710. Voir le Dictionnaire général pp. 270-75.

I<sup>8</sup> Voir Une Colonie p. 326. Voici ce que le père Le Jeune écrit à ce sujet : "M. de Cadillac et son épouse se rendirent en Acadie et s'établirent à Port Royal. M. de Menneval se heurta bientôt à la cabale que formèrent contre lui le nouveau, le Sieur Desgouttins..." Dictionnaire général p. 271.

I<sup>9</sup> C'est Charmot, missionnaire franciscain embarqué sur le même vaisseau que Challes, qui évoque à plusieurs reprises "'l'écrivain' du navire qui semble tenir une grande place à bord", Journal, p. 23.

20 Rapporté par Gargas à la troisième page du manuscrit.

DESCRIPTION ET HISTOIRE DES MANUSCRITS  
=====

En 1929, quatorze documents relatifs à l'histoire du Canada et datant de 1691 à 1698 furent mis en vente à Londres par des libraires bien connus, les Frères Maggs. Ces documents comportaient des rapports annuels de certains événements importants survenus au Canada et en Acadie. William Morse se porta acquéreur de la partie concernant l'Acadie, laquelle contenait la Relation de Voyage de l'Intendant de Meulles en Acadie en 1685-86 ainsi que l'Estat de conduite de l'Ecrivain du Roi, Gargas qui vint en Acadie en 1687-88. Morse tenta de retracer l'histoire des documents et nous en communiqua les résultats dans son livre Acadiensia Nova<sup>I</sup>. Il est fort possible que les deux manuscrits soient demeurés depuis le 17<sup>e</sup> siècle dans les archives de la famille Bégon.

Les manuscrits firent partie de la collection du père de Michel Bégon, dixième intendant du Canada (1712-26). Michel Bégon (III) dont la cousine, Marie Charon, épousa en 1648 Jean Baptiste Colbert, bénéficia de la protection du fameux ministre et occupa des postes assez importants. Mais Régis Roy nous affirme que Bégon "acqui/t" sa célébrité à cause de son cabinet de médailles, d'antiquités, d'estampes...recueillies dans les quatre parties du monde /et/ par sa bibliothèque"<sup>2</sup>. Comme ce même Bégon était le beau-frère de l'Intendant de Meulles<sup>3</sup>, on peut supposer que ce dernier lui confia son manuscrit, vu son "peu de contentements"<sup>4</sup> à l'égard du ministre des Colonies Seignelay. Rien ne prouve que ce dernier reçut le rapport que lui avait destiné de Meulles<sup>5</sup>. Mais si l'histoire du manuscrit de de Meulles est assez bien dessinée, du moins en théorie,

celle du manuscrit de Gargas est moins évidente. A qui est-ce que le manuscrit aurait été confié ? Est-il jamais arrivé à son destinataire ? Ce sont autant de questions auxquelles on n'a pas de réponse.

L'authenticité des deux manuscrits intégrés à la collection Bégon semble être assurée. Les reliures originales des deux récits se trouvent encore chez les libraires<sup>6</sup>. D'autre part, l'indication la plus ancienne et la plus intéressante que l'on puisse tirer à cet égard nous vient de l'examen du papier utilisé. Le filigrane imprimé dans la pâte du papier et qui peut se voir contre la lumière nous révèle l'âge du papier, l'endroit de fabrication, la qualité et le nom du fabricant. Morse reproduisit à cet effet, les filigranes des deux manuscrits et les fit étudier par un expert<sup>7</sup>. Tâche difficile car on n'est jamais complètement certain de ce qu'on avance puisqu'une bonne partie des résultats de ce genre de travail peut reposer uniquement sur des conjectures.

Ayant eu la chance de travailler sur les manuscrits originaux<sup>8</sup>, on a pu en relever quelques particularités et en décrire l'aspect général. Nous commençons par le manuscrit de de Meulles qui affiche en tête le titre suivant : Relation du voyage de M<sup>r</sup>onsieur De Meulles a l'Acadie auquel s'ajoute un peu plus bas un deuxième titre ou un sous-titre ; Relation du voyage que j'ay fait dans l,acadie par ordre de sa majesté qui a commencé l,unzième octobre I685 et finy le six juillet I686. Il est très possible que la personne qui écrit le premier titre soit différente de celle qui a écrit le reste car on note plusieurs différences entre l'écriture du premier titre et celle du reste du manuscrit. Le "R" est formé d'une façon différente. Le mot l'Acadie est toujours écrit avec un "A" majuscule et une virgule au lieu d'une apostrophe après le "L" dans le texte. Cependant, dans le premier titre le "a" est minuscule et l'a-

postrophe est à sa place. Dans le premier titre il relie le mot "du voyage" alors qu'on trouve les deux mots séparés dans le deuxième titre et dans le reste du manuscrit. Le nom de de Meulles est mal écrit : "Meulleie". On n'a trouvé cette orthographe dans aucun autre document.

Le manuscrit mesure 32,5 cm. de long et 21,3 cm. de large et compte 8 feuillets doubles et une page simple; le folio I-2 est détaché du reste. Les feuillets sont tirés soit d'une liasse de pages, soit d'un carnet car on découvre sous la pliure 5 trous qui montrent l'endroit où a été cousu le manuscrit au milieu. Il est probable que les pages ont été reliées par la couture après leur composition car à l'époque, on écrivait le plus souvent sur des feuilles volantes prises en groupes de 3 à 5 et pliées ensemble pour donner un format de carnet. Le manuscrit porte l'ex-LiBRis de la collection William Inglis Morse à la première page, à la page II, ainsi qu'à la dernière page. Les pages furent numérotées, à une époque antérieure à la composition, au crayon de I à 32. De plus on a écrit au recto et au verso de chaque folio. L'écriture est à l'encre, noire, mais on trouve souvent des différences très marquées dans la nuance de la couleur ; le haut de la page est toujours plus foncé que le bas, ce qui indique l'usage d'une plume ancienne. L'encre utilisée date d'une période antérieure au 19e siècle, car telle les encres anciennes elle transperce la page à certains endroits. Alors que l'auteur laisse une assez grande marge du côté gauche qui va de 4 à 5,5 cm. de large, il écrit jusqu'à l'extrémité de chaque ligne et ne laisse aucune marge à droite. L'écriture n'est pas très régulière et il existe une inégalité dans le calibre et l'espacement des lettres et des mots. Il n'y a presque pas de séparations et beaucoup de majuscules. La ponctuation est en général très réduite et irrégulière. Le manuscrit n'étant pas signé, cela nous

permet de supposer qu'il ne fut pas rédigé par de Meulles lui-même. Le manuscrit semble avoir été interrompu : point de point final, ce qui rend la fin moins définitive.

L'examen à la lumière montre 9 lignes verticales espacées de 2,5 cm. sauf aux deux extrémités (1,7 cm.). Le papier porte en filigrane, une couronne, deux "L" qui forment un "T", et plus bas un "B", un coeur et un "C". L'expert qu'a consulté Morse explique le filigrane de la façon suivante : les deux "L" qui forment un "T" sont dessinés dans les deux sens pour donner un effet de symétrie et représentent le nom Le Tellier. Ce papier est très connu en France à la période qui s'étend de 1672 à 1769. Dans la partie inférieure du filigrane se trouve un "B" majuscule qui représente le nom d'un fabricant auvergnat très réputé (il ne donne pas son nom)<sup>9</sup>. La provenance de l'Auvergne est aussi indiquée par le coeur entre les lettres, lequel figure comme symbole de la province. Le feuillet comporte en outre un autre filigrane ou une contre-marque en forme de deux aigles autour d'un carré. Toutefois elle n'est pas très claire et on la distingue à peine sur certaines pages. Ces filigranes apparaissent sur les feuillets comme suit : (le filigrane de Le Tellier sera représenté par un "T" et les deux aigles par un "A").

Le folio I-2 qui est détaché du reste porte un "T".

Le folio 3-4 un "A" ; le même feuillet porte au folio 33-34 un "T".

Le folio 5-6 un "A" " " " 31-32 un "T".

Le folio 7-8 un "T" (à l'envers) " " 29-30 un "A" (à l'envers).

Le folio 9-10 un "T" (à l'envers) " " 27-28 un "A" (à l'envers).

Le folio II-12 un "T" (à l'envers)" " 25-26 un "A" (à l'envers).

Le folio I3-I4 un "T" " " " 23-24 un "A".

Le folio I5-I6 un "T" (à l'envers)" " 21-22 un "A" (à l'envers).

Le folio I7-I8 un "T" (à l'envers) le même feuillet porte au folio I9-20 un "A" (à l'envers).

Cette distribution démontre que le texte est entier (il n'y a pas de pages qui manquent) et que, comme nous l'avons déjà signalé, les feuilles étaient prises dans une liasse. Le contenu du manuscrit présente un récit très intéressant du voyage que l'Intendant de Meulles décide de faire lui-même dans cette partie très peu connue de la Nouvelle-France, l'Acadie. L'Intendant s'embarque à Québec, traverse le Golfe du Saint-Laurent, entre dans la Baie Verte et se trouve sur les côtes de l'isthme de Shédiac. Il traverse le passage à pied avec ceux qui l'accompagnent et arrive en haut de la Baie française pour se diriger ensuite à Port Royal. L'Intendant nous décrit toutes les aventures auxquelles il doit faire face, sur terre et sur mer. L'importance de ce récit réside surtout dans le fait que l'Intendant raconte lui-même ses expériences, ce qui rehausse l'intérêt de ce témoignage de l'époque. De Meulles nous laisse encore de cette visite un Mémoire touchant le Canada et l'Acadie<sup>10</sup> dans lequel il examine les ressources du pays. Il est intéressant de noter aussi qu'il y a une similitude entre l'écriture des deux manuscrits, ce qui indique que les deux textes sont issus de la même main. Cependant ni l'un ni l'autre n'est signé par de Meulles.

Le manuscrit de Gargas porte le titre suivant : Estat de la Conduitte que j'ay teneue pendant mon séjour au pays de l'Acadie. Ce titre qui se trouve en tête de la première page est suivi par un "Premièrement" au milieu d'une ligne, sans qu'il y ait de suite : le "deuxièmement" manque. La première page est découpée en forme d'enveloppe, ce qui laisse supposer qu'on a enlevé, peut-être, avec cette page le nom du destinataire. Le manuscrit de Gargas est signé à la fin "De Gargas escrivain principal".

Un Ex-Libris indiquant l'appartenance du manuscrit à la collection William Morse est apposé sur le côté supérieur gauche du folio I ainsi que sur la partie inférieure gauche du folio I2 et de la page finale. Une pagination postérieure est exécutée au crayon, probablement d'une main anglaise car le chiffre "7" est écrit différemment du "7" français et de celui de l'écrivain même.

Le manuscrit mesure 36,5 cm. de long et 23,5 cm. de large. Il compte quatre feuillets doubles coupés à la main et une page simple. Les feuillets ont été attachés au milieu par trois paires de 2 trous qui indiquent la place des ficelles. Gargas a écrit sur les deux faces de chaque page, ce qui donne quatorze pages écrites. Les marges de gauche ont été partout respectées, mais l'écrivain va jusqu'au bout de la ligne et ne laisse aucune marge à droite. Le texte est écrit à la plume et à l'encre noire. L'écriture est généralement bien soignée. Mais si les premières pages sont assez régulières, les dernières montrent une inégalité dans l'espacement des lettres et des mots. On note aussi un épaississement de l'encre. Le manuscrit a subi quelques retouches à la fin avec une encre plus foncée que celle que l'écrivain a utilisée pour le manuscrit. Cette même encre a servi à la signature. En dépit de certaines variations, l'écriture est aussi homogène que possible. Le manuscrit n'est pas très propre ; sur la première page il y a une tache, probablement d'huile, de 6 cm. de long et de 1 cm. de large qui marque encore les folios 3-4 et 5-6. Sur les bas de chaque page, à droite, le papier est assez usé, contrairement au côté droit supérieur, ce qui montre qu'on a beaucoup feuilleté le manuscrit.

L'examen à la lumière révèle 10 lignes verticales espacées de 2,5 cm. sauf les 2 lignes de bord qui n'ont que 1,5 cm. entre elles. Les li-



gnes horizontales ne sont pas aussi claires, ce qui indique que le procédé de fabrication n'est pas assez soigné. La qualité du papier est moins bonne que celle utilisée par de Meulles. Le papier du manuscrit porte un filigrane en forme de corne à l'intérieur d'un bouclier couronné. On retrouve cette marque dans les documents qui datent de 1664 à 1690, et notamment dans le Abnaki Dictionary qui se trouve à la bibliothèque de Harvard. Le même filigrane se trouve imprimé dans le papier utilisé pour la carte de Saccardy fils<sup>II</sup>. Dans la partie inférieure du monogramme un WR représente le nom de Wendelin Richel de Strasbourg<sup>I2</sup>. Sur la seconde partie de chaque feuillet on trouve une contremarque "MC MD" dont la signification nous échappe. Voici la distribution du filigrane et du "MC MD" sur les feuillets :

Les folios I-2, 3-4 portent le filigrane à l'envers.

Les folios II-I2, 9-I0 portent un "MC MD" à l'envers.

Le folio 5-6 porte un "MC MD" dans la position normale.

Les folios 7-8 et I3-I4 portent aussi le filigrane dans la position normale.

Le papier est le même papier que Gargas a utilisé pour le Recensement de l'Acadie<sup>I3</sup>. L'écriture est aussi la même dans les deux manuscrits.

Le récit de Gargas nous donne une description très intéressante des lieux que l'écrivain a visités en personne. Nous avons en plus un compte rendu détaillé de la façon dont il dispose des 4000 livres qu'il apporte avec lui, ainsi que des marchandises qu'il reçoit de Deshayes, écrivain du roi à bord de la "Bretonne". Non moins intéressante est sa façon de raconter ses malheurs dus à l'antagonisme que manifeste Menneval à l'endroit de sa personne.

Reste à signaler que notre copie des manuscrits de Gargas et de Meulles est rigoureusement fidèle à celle des manuscrits originaux jus- que dans la disposition des paragraphes. Nous avons très légèrement mo- dernisé l'orthographe et rajeuni discrètement la ponctuation sans toute- fois corriger les fautes du texte.

*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*

## NOTES

=====

<sup>1</sup> Les renseignements sur l'histoire des manuscrits se trouvent dans Acadiensia Nova, p. 21.

<sup>2</sup> Dans son article sur "Les Intendants de la Nouvelle France", Régis Roy nous fournit ces renseignements sur Michel Bégon, l'Intendant ainsi que Michel Bégon III, le père de ce dernier. pp. 90-91.

<sup>3</sup> La femme de de Meulles, une demoiselle Bégon, était la soeur de Michel Bégon, Intendant à Rochefort, père de Michel Bégon, l'Intendant mentionné ci-dessus par Régis Roy p. 77.

<sup>4</sup> Dans le Bulletin des Recherches Historiques, XXXV (n.p : Levis, 1929) on trouve : Lettre de l'Intendant de Meulles A M. Peuvret de Mesnu, dans laquelle il écrit "Pour ce qui me regarde je vous dirai que j'ai reçu...monsieur de Seignelay avec si peu de contentements que je voudrais ne l'avoir jamais revu. Notre gouverneur . lui a écrit tant d'impertinences et tant de faussetés..." p. 179.

<sup>5</sup> Voir Morse, p. 23.

<sup>6</sup> En 1929, quand William Morse avait acheté ses manuscrits, les reliures se trouvaient encore, avec le reste des documents non vendus, chez les Frères Maggs. Voir à ce sujet Acadiensia Nova, p. 22.

<sup>7</sup> L'expert en question est "Mr. Edward Headwood, Emeritus Librarian of the Royal Geographical Society, London, England". Et voici ce que ce dernier nous dit à propos de ce genre de travail: "One has to depend on

guess-work to a large extent on many points". Voir Morse, p. 39.

<sup>8</sup> Ces manuscrits font partie de la collection que William Inglis Morse a offert à la Bibliothèque de l'Université de Dalhousie. Les références à cette collection se trouvent dans : Catalogue Of The William Inglis Morse Collection Of Books, Pictures, Maps, Manuscripts, ETC. At Dalhousie University Library Halifax, Nova Scotia (London : Curwen Press, 1938). Morse a encore offert une partie des manuscrits à l'Université de Harvard et une autre partie à l'Université d'Acadia.

<sup>9</sup> L'explication de certains détails des filigranes reste incomplète. On ne sait si Headwood n'a pas trouvé toutes les réponses ou si Morse a omis une partie des observations, car il dit : "We take the liberty of quoting excerpts from his [Headwood] notes". pp. 39-41.

<sup>I0</sup> Voir note 4 de l'introduction.

<sup>II</sup> Voir Morse, p. 41.

<sup>I2</sup> C'est probablement le nom du fabricant du papier. Morse ne donne pas d'autres détails sur la personne de Wendelin Richel de Strasbourg.

<sup>I3</sup> Le manuscrit original du Recensement de Gargas se trouve également à la Bibliothèque Killam de l'Université Dalhousie.

RELATION DU VOYAGE DE Mr DE MEULLES A L'ACADIE

=====

Relation du voyage que j'ay fait dans L'ACADIE par ordre de Sa Majesté, qui a commencé l'unzième [11e] octobre 1685 et finy le six juillet 1686.

J'ay éprouvé depuis que je fus party de Québec, tout ce que la saison, la mer, et les vents avoient de plus rigoureux. J'advoue qu'ils m'ont poussé à bout. Je ne laisse pas, malgré tous les malheurs qui me sont arriver, d'estre, Dieu mercy, de retour à Québec en parfaite santé et ceux qui m'ont accompagner.

Je partis de cette ville le unzième octobre de l'année dernière (1685), et arrivé le trantiesme à l'Isle Percée<sup>1</sup>. Je n'ay pas eu, une seule fois, le vent favorable, dans tout ce temps. Il m'a fallu perpétuellement combattre contre les vents et la mer, et enfin je ne suis arrivé au dit lieu de l'Isle PERCEE qu'à la pointe de l'espée<sup>2</sup>. Je n'ay pas, toutefois lieu de me plaindre de ce temps, puisqu'il n'a esté que douceur et plaisir en comparaison de ce qui m'est arrivé dans la suite.

J'arrivé donc le 30 [ième] dudit mois octobre à l'Isle PERCEE, entre neuf et dix [heures] du matin, où je disnay. Mon intention estant d'aller à la BAYE VERTE<sup>3</sup>, et n'ayant aucun matelot de mon équipage pour m'y mener, je fut obligé de prendre un pilote sur le lieu. Je ne crust pas qu'il y en eust un meilleur que le Sieur Bonaventure, fils de monsieur Denis<sup>4</sup>, qui estoit pour lors à l'Isle Percée. Je pris avec moy, le dit Sieur Bonaventure, pour commander ma barque jusques à la BAYE VERTE, où j'estois

comme assuré de trouver quelque autre pilotte pour aller par le passage de Campuaux<sup>5</sup> jusques au Port Royal<sup>6</sup>. J'avois intention de descendre à la BAYE VERTE, et en faisant cinq lieüs de chemin, couper par dedans les terres jusques à un lieu nommé Beau Bassin<sup>7</sup>, qui est au bout et à l'extrémité de la BAYE FRANCOISE<sup>8</sup>, pour me rendre au Port Royal où je prétendois hiverner, et où ma barque auroit eu ordre de me venir joindre par le grand tour.

Je partis donc de l'Isle Percée le 30 dudit mois [octobre] à deux heures du soir, ayant le Sieur de Bonaventure avec moy. [C'est à cause] d'un vent de nord-ouest qui nous parut [si] si beau et si agréable que nous nous embarquasmes avec la dernière précipitation dans l'espérance de pouvoir le lendemain approcher de la BAYE VERTE. Nous eusmes tout le reste de la journée de la satisfaction de veoir voller nostre bastiment<sup>9</sup> jusques à cinq heures et demye du soir, et la nuit estant fort obscure chacun se retira. Je descendy par l'escoutille<sup>10</sup> dans ma chambre, que je fis faire, avant de partir de Québec, dans le fonds de calle depuis le grand mats tirant vers la chambre de derrière, parce que les autres chambres estoient trop basses et que je les avois laissées pour l'esquipage. Ceux qui avoient accoustumé de manger avec moy y descendirent aussy, On me servit à souper, après quoy, le sieur Bonaventure monta sur le pont où il donna ses ordres et se mist à fumer. Pour moy, je fist fermer l'escoutille parce qu'il faisoit grand froid, et joué une partie de tric-trac<sup>11</sup> avec monsieur de Peiras<sup>12</sup>, conseiller au conseil souverain de cette ville qui m'accompagnoit. Mais en commanceant la seconde [partie], qui estoit entre six et sept heures, nous entendismes une voix qui cria, terre. Ce qui estoit si véritable, que cela fut confirmé par tout l'esquipage, dont tous ceux qui estoient dans ma chambre furent extrême-

ment allarmer. Nous entendismes aussy dans le mesme moment sondé<sup>I3</sup>, et peu de temps après mouillé l'ancre. Nous voulumes tous sortir de nostre chambre, mais l'esquipage passoit si fréquemment sur nostre teste qu'il nous fut impossible d'en sortir [pendant] plus d'un quart d'heure. Et enfin, nous impatientants de savoir ce qui se passoit sur le pont, nous levasmes avec nos testes l'escoutille, qui nous tenoit enfermer, et y estants monter nous ne trouvâmes que trop véritable ce que nous avions entendus. Malheureusement le vent se tourna à l'est avec tant de force qu'avant de mouiller il fust impossible à monsieur de Bonaventure de faire amurer<sup>I4</sup> pour mettre au large, et voyant qu'il alloit eschouer contre terre, il fut obligé de faire jeter nos deux encres à l'eau, Je fit sonder à mon tour et ne trouva que deux brasses<sup>I5</sup>, et peu de temps après, une brasse et demye d'eau. Nous en fûmes tous si allarmer que nous n'espérions plus rien dans la vie et ne songions qu'à proffiter du peu de temps qui nous restoit pour mourir en bons crestiens. La nuit estoit extraordinairement obscure, Les vents augmentoit de plus en plus et souffloint avec tant de violence que personne ne se pouvoit tenir sur le pont. La mer perdoit toujours et ma barque avoit tallonné<sup>I6</sup> deux ou trois fois légèrement, Si la mer eust continué à baisser encore un quart d'heure nous estions infailliblement tous perdus, parce que ma barque se seroit défoncée en peu de temps et par conséquent, brisée en milles pièces sur les battures<sup>I7</sup>. Nous n'avions aucune connoissance de la terre. La mer aussy haute qu'elle estoit, et les vents aussy furieux, nous serions tous noyés infailliblement. Mais après avoir fait sonder une seconde fois, on me cria -deux brasses- ce que je regarde presque comme un miracle. Cela remit l'esprit de tout le monde, et nous donna lieu de croire que le bon Dieu ne vouloit pas encore nous abandonner. Aussy avions nous fait tous

un voeu à la bienheureuse S/ainte Anne, après que j'eust fait à tous ceux qui estoient dans la barque une petite exhortation<sup>18</sup>. Nous passâmes cette nuit entre la crainte et l'espérance, et attendions le jour avec beaucoup d'impatience. Mais enfin, estant venu /le jour, nous reconnusmes au matin que nous estions sur les battures de l'Isle de Mis-cou<sup>19</sup>. Je fis encore sonder. On trouva deux brasses, et quelque temps après, une brasse et demye, ce qui nous allarma tout de nouveau. Le vent estoit encore plus violent que le jour précédent. Les lames tombent si fréquemment sur notre pont qu'il estoit continuellement plein jusques au haut des barques. L'eau entroit jusques dans les chambres de derrière, nous nous y trouvions jusques à la ceinture. Notre principale inquiétude estoit nos cables, dont nous avons un soin très particulier parce qu'ils estoient presque à pics<sup>20</sup> et que nous n'osions en filler davantage, ils avoient presque consommé tout notre linge en fourrures<sup>21</sup>. Nous nous trouvions dans un aussi grand danger que la nuit précédente. Ma barque commençoit encore à talonner. Mais après avoir fait sonder, nous trouvâmes deux brasses d'eau dont nous fumes tous bien contents. Dans ce moment, le S/ieur de Bonaventure alla veoir en quel estat estoient nos cables. Il en trouva un de rompu. Ce qui nous fit prendre la résolution de couper nostre grand mats, après quoy, le bastiment parut beaucoup moins agité. Cette précaution n'empescha pas, qu'un quart d'heure après, le second /cable qui estoit tout neuf, se rompit. Ce qui nous fit déterminer d'aller eschouer avec notre misaine<sup>22</sup> sur les battures, où elle s'ensabla en peu de temps. On leva les barques pour mettre la chaloupe à l'eau parce que tout le monde crioit "il faut sauver monsieur l'Intendant". Et en effet, on me vient prendre dans la chambre de poupe<sup>23</sup> avec beaucoup de précipitation, en me conjurant de m'embarquer. Je leurs déclaré que ma vie n'estoit pas plus chère que celle de tout l'esquipage,



et qu'il falloit songer à se sauver tous ensemble. Mais escoutants peu ce que je leur disois, ils me poussèrent jusques à la chaloupe en m'obligeant de m'y mettre. La mer estoit si orageuse, et les lames si hautes que la chaloupe souvent se trouvoit plus eslevée que la barque, et d'autres fois si enfoncée dans la mer, qu'on avoit de la peine à la veoir. Il fallut prendre mon temps pour y entrer ; elle commençoit à s'emplir d'eau, mais enfin, voulant m'y embarquer, j'y mit un pied, et l'autre par malheur, ne pouvant y entrer, se trouva dans la mer, ce qui pensa me faire tomber dedans. Mais, heureusement, un des deux matelots qui estoit dans cette chaloupe, me prit par mon juste au corps<sup>24</sup> et m'y jetta comme s'il avoit fait une poche de bled<sup>25</sup>. Après quoy nous allâmes à terre sans pouvoir donner aucun coup d'aviron<sup>26</sup> parce que la mer estoit trop furieuse. Nous ne laissames pas d'y arriver en peu de temps, et assez heureusement, quoique la chaloupe fust presque pleine d'eau. En mesme temps, nous vîmes ma barque avec sa misaine qui vint eschouer à terre bien avant sur une butte de sable où elle fist sa souille<sup>27</sup> et entra jusques à la première préceinte<sup>28</sup>. C'estoit le seul endroit où elle pouvoit eschouer, heureusement, puisqu'elle auroit esté brisée partout ailleurs. Il n'y a eu personne, Dieu mercy, de tous ceux qui estoit dans la barque de blessé, et tout le monde fust sauvé fort heureusement. Mesme ma barque n'a reçue aucun dommage. Il est à remarquer que nous avions fait dix huit lieues en cinq heures de temps. Le vent que nous eûmes estoit celui qu'on apelle d'ordinaire le coup de vent de la Toussaint<sup>29</sup>, qui nous dura trois fois vingt quatre heures de la mesme force, [ce] qui est toujours dangereux, et oblige les navires de Québec pour l'éviter de ne partir qu'à la my-novembre. Ceux de mon esquipage ont tous tesmoigné qu'ils ne l'avoient jamais veu si furieux. Je me trouvé si content

le jour de nostre naufrage d'estre sorty de ce péril, qui fut la veille de la Toussaint, que nous passâmes le reste de la journée sans songer à ce que nous deviendrions et où nous estions. On ne s'appliqua qu'à tirer quelque chose de nostre barque, pour se nourrir et pour cabanner, parce qu'il y avoit plus de vingt quatre heures que nous n'avions dormy ny mangé. Mais le lendemain, songeant que j'estois dans l'Isle de Miscou, esloigné de tout secours et de tout le genre humain, et que j'estois dégradé<sup>30</sup> dans cette isle pour sept à huit mois, mon inquiétude commença à renaistre. Je passé deux jours dans la résolution de faire tous mes efforts pour relever ma barque, et voyant que cette entreprise ne me réussiroit peut-estre pas, et que pendant [les] quelques beaux jours qui me restoint je me meterois hors d'estat de faire un voyage, qui m'estoit si fort à coeur, je cherché tous les moyens de sortir de ce lieu. Je fit réflexion que j'avois deux canots d'escorce<sup>31</sup> à costé de ma barque. Et, après avoir consulté l'esquipage, les deux plus experts me dirent qu'il y avoit extraordinairement loin de Miscou à la Baye Verte, et qu'en droiture dans un navire il n'y avoit que cinquante lieües, mais en canot plus de cent, et qu'asseurement il y avoit beaucoup de risque pour moy. Monsieur de Bonaventure seul m'asseure que si je ne perdois point de temps, je pourrois encore me rendre à la Baye Verte cette année, et de la passer au Port Royal, et mesme qu'à moitié chemin je trouverois la rivière de Miramichy, où demeure monsieur Richard Denis De Fronsac<sup>32</sup>, qui me seroit d'un grand secours, à cause des sauvages que j'y trouverois qui mèneroint à la Baye Verte. Dès que l'on m'eust assuré que cela estoit possible, je ne délibéré pas davantage, et pris ma résolution de partir le lendemain. Et pour cet effect je fit visiter mes deux canots que je trouvé assez endomager. Mais après les avoir raccomoder entièrement, je choi-

sis cinq personnes avec moy dont l'un fut M<sup>onsieur</sup> de Perias, le second mon secrétaire, le 3 <sup>troisième</sup> son frère, le 4 <sup>quatrième</sup> le Comte de la Maréchaussée que j'avois mené avec moy, et le cinq <sup>ième</sup> un de mes matelots qui estoit très bon canoteur. Je pris les deux meilleurs pour conduire mon canot. Et ainsy, nous estions trois dans chaque canot. Il fault dire la vérité ; jamais entreprise n'a esté plus téméraire, parce qu'il me fallust toujours aller en pleine mer dans de canots de quatre places bien pressé, et les plus petits qu'on voye du costé de Québec. Je fis prendre deux pochetées de biscuit, un sac plein de lard, et deux petits barils d'eau de vie, chacun sa couverture avec un peu de hardes. Je ne fis la première journée qu'un quart de lieüe, et demeuré dégradé trois jours entiers proche du lieu où tout l'esquipage de ma barque et mes gents s'estoient cabanner. Je pensé dans ces trois jours mil fois abandonner mon dessein. Je voyois que le moindre vent m'empeschoit de mettre mes canots en mer, et que je me trouverois bien embarrassé si je demeurois dégradé dans ma route, et quelque lieu où je ne trouverois aucun secours. Mais, songeant toujours que j'en avois pour huit mois à demeurer dans cette isle, et que cela me feroit perdre toutes mes mesures, je passois pardessus toutes sortes de considérations et demeuré ferme dans ma résolution de continuer mon voyage. Et en effect, je partis de Miscou le 4 <sup>ième</sup> de novembre. Le vent et le temps estoient si agréables que je fis huit lieües ce jour là avec beaucoup de plaisir. On m'avoit dit qu'il ne falloit point quitter la mer parce que autrement, je pourrois m'égarer des payes et des rivières dont j'aurois de la peine à sortir. Parce que <sup>??</sup> j'observé soigneusement quatre jours durant, mais me trouvant tard dans un endroit où on ne voyoit aucun bois à plus d'une lieüe, et dans la necessité de cabanner, je fus obligé d'entrer

dans une paye nommée Tracady, où je cherché un azile sûr contre le vent qu'il faisoit, et où je puisse trouver du bois pour faire du feu. Je fus obligé d'en aller chercher dans le fond de la baye, où je passé toute la nuit, et le lendemain jusques à deux heures après midy. Ayant trouvé le temps assez beau dans cette paye, ce que je n'aurois peu faire le long de la mer, je la traversé en l'intention d'approcher une pointe pour y cabanner qui m'approchoit de la mer, et d'où je pourrois faire un portage<sup>33</sup> d'un quart de lieue pour m'y rendre. Estant assez proche de cette pointe, je descouvry heureusement de fort loing, deux petits sauvages qui s'enfuirent dans le bois, mais ayant remarqué l'endroit où je les avois veu, je mis pied à terre et je trouvé effectivement une cabanne de sauvages où il n'y avoit que femme et quatre enfants. Le soir estant venu, je vis venir son marit avec un de ses parents, qui m'asseurèrent qu'ils me rendront à Miramichy en quatre jours et par des routtes qui m'abrègeront beaucoup mon chemin, dont je fut fort content. Et en effect, ils me firent quitter la mer pour un temps en faisant un portage de trois quarts de lieües. Nous nous rendûmes chez ledit Sieur de Fronsac le 9 /ième/ jour de route. Si je n'avois point aperceu ces deux petits sauvages comme par miracle, j'aurois toujours tenu le costé de la mer, comme on me l'avoit dit et aussy fait deux ou trois fois plus le chemin et avec plus de danger. J'arrivé donc chez ledit S/ieu/r de Fronsac le 12 /ième/ de novembre. Il m'asseura ce jour là que j'avois encore assez de temps pour arriver à la Baye Verte et pouvoir passer au Port Royal, et qu'il avoit deux sauvages qu'il envoyeroit quérir le jour d'après qui savoint parfaitement toutes les routtes. Le lendemain, il alla consulter tous les sauvages, et principalement les plus anciens, sur mon voyage, qui luy dirent tous que je ne pouvois me rendre cette année à la

Baÿe Verte, parce qu'il commençoit déjà à geler bien fort, et que je trou-  
verois toutes les ences<sup>34</sup>, et principalement la Baÿe Verte toute glacée.  
Chacun de ceux qui estoit avec moy m'exhorta de demeurer à Miramichy.

J'avoüe que, dans ce moment, je ressenty la véritable douleur de mon nau-  
frage. C'estoit une si grande peine pour moy de ne pouvoir aller à la  
Baÿe Verte, que malgré tout ce que on pust me dire, et quelque chose qui  
pust arriver, je pris ma résolution de partir sistôt que les sauvages  
que nous attendions seroient de retour, parce que j'avois toujours fait  
mon capital de veoir le plus longtemps et le plustôt qu'il me seroit pos-  
sible, le sieur de la Vallière<sup>35</sup>, que j'ay toujours regardé comme celuy  
qui pouvoit le mieux m'instruire de ce qui regarde l'Acadie. Et en effect,  
lesdits sauvages estants revenus, je me disposé à partir le lendemain. Le  
quinzième du mesme mois, je m'embarque dans mes deux canots, accompagné  
d'un troisième où estoit les deux sauvages et un françois pour me ser-  
vir d'interprète. Je fis assez bonne route ce jour-là, mais il n'en fut  
pas de mesme des autres, parce que nous eumes le vent presque toujours  
contraire, et un froid qui nous tourmentoit beaucoup. Après avoir souffert  
six ou sept jours proche d'une rivière nommée Chédiac<sup>36</sup>, j'eust un vent  
de nord-ouest qui me fit beaucoup achever mon chemin, parce que, estant  
derrière quoyque fort impétueux, je ne peust m'empescher d'en profiter  
et me servir de mes voiles. Ce vent dura un jour et demye, et me fit faire  
près de quinze lieües. Je croy dans ce temps là, avoir couru autant de  
risque que dans le temps de nostre naufrage. Mes trois canots estoit  
quelquefois à une lieüe et demye de terre, et quoique nous fussions tou-  
jours assez proches les uns des autres, les lammes estoit si grosses  
que la pluspart du temps, chaque canot croyoit que les deux autres es-  
toit abimer, ne voyant le plus souvent ny vergues ni voiles. Mais prin-

cipalement le second jour, parce que le vent ne souffloit que par risée<sup>37</sup>, mon mast s'estant détaché à trois heures du soir, je me trouvée assez éloigné de terre, en très grand danger. Mais le sauvage qui gouvernoit mon canot, estoit si adroit qu'il me tira d'affaire. Il voulut aller à terre, et voyant qu'indubitablement il empliroit [le canot], il reprit si adroitement le large qu'il eut le temps de raccommo-der la voile et les mâts. Ce jour là, nous passâmes le Cap Tourmentin, parce que le vent se calma tout d'un coup entre quatre ou cinq heures du soir. C'estoit une grande avance pour nous, ce passage estant très dangereux. Nous caban-ames ce soir très mal, n'ayant point trouvé d'eau douce, et peu de bois faisant mesme grand froid. Nous ne laissâmes pas le lendemain de faire trois lieües ; nous estions pour lors dans la Baÿe Verte, et nous allas-mes coucher à deux lieues du portage pour passer chez monsieur de la Val-lière. Le froid fût si grand ce dernier jour, que nous trouvâmes presque toute la baÿe prise<sup>38</sup>. Quoique nous n'eussions que deux lieües à faire, nostre inquiétude estoit grande d'autant que les glaces estoient assez for-tes pour nous empescher d'achever nostre voyage en canot, et qu'elles ne l'estoient pas assez pour pouvoir traisner nos canots et nos hardes jus-ques à ce portage. Nous fûmes tout le matin à consulter si nous parti-rions ou si nous demeurerions là. Dans cette irrésolution, un de nos sau-vages alla à un quart de lieüe pour descouvrir d'une éminence qui y es-toit, si tout estoit véritablement glacé ou non. Il nous rapporta qu'il ne croyoit pas que nous puissions partir et attraper le portage. J'obsti-né seul à nous mettre en canot, en nous précautionnants de bastons pour rompre la glace dont nous n'eûmes pas beaucoup besoin, parce que à une demy lieüe de là nous trouvâmes que la baÿe n'estoit point glacée, et qu'il n'y avoit qu'une grande ence où nous estions qui le fust, ce qui

nous donna lieu d'attraper le fond de la Baÿe Verte. A un quart de lieüe près, nous trouvasmes deux cabannes de sauvages où il y avoit bon feu, ce qui nous fit grand plaisir. J'y laissé tous ceux qui estoient avec moy, je pris seulement monsieur de Peiras avec ce matelot qui me servoit de canotier, pour m'en aller à pied chez monsieur de la Vallière. Naturellement parlant, il n'y a qu'une lieüe à faire à pied, au bout de laquelle on trouve une rivière de quatre à cinq lieües qui y mènne, mais laditte rivière estant toute gelée, il me fallut faire tout ce chemin à pieds. Je partis de la Baÿe Verte entre trois ou quatre heures du soir. J'allé coucher à une lieüe dans le bois, et le lendemain je fis le reste, extraordinairement fatigué, parce que mon guide me mena par des sapinières et des bois abbatus où je souffris infiniment. Je ne laissé pas d'y arriver de bonne heure chez monsieur de la Vallière le 23 de novembre, et tout le reste de ma suite arriva le vingt cinq, deux jours après avec plusieurs sauvages qui apportèrent toutes mes hardes. Malheureusement, monsieur de la Vallière n'estoit pas chez luy<sup>39</sup> quand j'y arrivé. Il estoit allé au Port Royal, il y avoit un mois, où il n'avoit demeuré que très peu de temps, mais ayant toujours trouvé des vents contraires et fâcheux, il fût douze jours à revenir du Port Royal chez luy. Il s'est trouvé aussy bien que moy à la veille de périr, ayant esté obligé et plusieurs de ses habitants et habitantes, qui estoient avec lui, de faire voeu d'aller à l'église et d'entendre la messe pieds nus et d'y faire leurs dévotions ; ce qu'ils ont tous exécuté en notre présence. Si j'avois esté assez heureux de trouver monsieur de la Vallière chez luy, il m'auroit facilement passé au Port Royal. Mais la saison rigoureuse m'a obligé de prendre la résolution d'hiverner à Beaubassin, où j'ay esté cinq mois à m'ennuyer cruellement, la terre ayant toujours esté couverte de neige tout ce temps, ce qui ne

s'est peut estre jamais veu dans ces lieux là. J'ay employé une partie de ce temps à visiter cet endroit qui est remarquable par la quantité de prairies qui y sont, dans lesquelles on pourroit nourrir plus de cent mil bestes à cornes<sup>40</sup>. J'y ay rendu quelques ordonances fort nécessaires. J'ay souvent fait assembler les peuples pour les exhorter de vivre en paix, et en grande union entre eux. Je rendré compte à Monseigneur plus particulièrement de ces endroits dans un autre temps par des cartes particulières, que j'auray l'honneur de luy présenter de chaque endroit remarquable.

Sitost que je fust arrivé à Beaubassin, j'envoyé deux sauvages et un françois à l'isle de Miscou pour faire savoir de mes nouvelles à quatorze personnes que j'y avois laissées, et la résolution que j'avois prise d'aller au printemps relever ma barque avec ledit sieur de la Vallière et aussy pour les oster de l'inquiétude qu'ils pouvoit avoir d'un voyage aussy dangereux qu'estois celuy que j'avois entrepris et qui les avoit tous obligés de pleurer en me voyant partir dans de si petits canots, en une saison si avancée pour faire un voyage en mer, aussy long que celuy que j'entreprendois. Je receu nouvelle au vingt [ième] de février dernier que ma barque fut mise à l'eau et deschouée miraculeusement huit ou dix jours après mon départ de Miscou. Le jour qu'elle flotta, la mer monta si hault, qu'elle surprit tous ceux de mon équipage, qui commençoint à la désespérer et à la regarder comme perdue. Effectivement, s'ils eussent manqué ce moment, elle n'auroit pu flotter du reste de l'année et eust été indubitablement brisée par les glaces du printemps, qui se trouver d'une grosseur surprenante. Dès qu'elle commença à flotter, on porta une encre au large et à force d'en tirer dessus, on la tira d'où elle estoit pour la mettre dans une petite rivière qui en estoit à un



quart de lieüe où elle a hiverné. J'ay perdu dans ce naufrage mon principal encre, deux de mes cables dont l'un a esté mis par morceaux dans le temps du naufrage et l'autre demeuré en mer, comme aussy la moitié de mes provisions ; parce que ayant déchargé la barque, on a esté obligé de les laisser sur le bord de la mer pendant six ou sept mois d'hiver exposés aux grandes gelées, par la mauvaise conduite des matelots fort indiscrets.

Aussitost que je reçeu cette agréable réponse, je despesché encore sur les glaces deux autres sauvages et un françois pour faire scavoir à mes gents de me venir trouver le plustost qu'ils pourroint au passage du Campuax où nous nous sommes tous trouver à trois ou quatre jours près<sup>41</sup>. J'avois aussy envoyé de Beaubassin, avant d'avoir eu response de ma barque, deux françois et un sauvage à monsieur Perrot<sup>42</sup> au Port Royal, ne pouvant m'imaginer que ma barque eust esté relevée cette année pour le prier de m'envoyer le premier bastiment françois ou anglois qui arriveroit au dit Port Royal dans le printemps. Ceux que j'y envoyé furent deux mois à revenir à Beaubassin, et pensèrent cent fois mourir de faim dans le bois. Mon dit sieur Perrot, me fit respondre qu'il n'attendoit point de bastiment de longtemps, ce qui m'obligea malgré la gelée et le mauvais temps, de me servir de tous les habitants de monsieur de la Vallière pour tirer des glaces d'une petite barque de douze tonneaux qu'il avoit et qu'il me fallut radouber<sup>43</sup>. Je ne peu trouver que quelques matelots du lieu pour m'en aller à l'entrée de la rivière S/ain<sup>t</sup> Jean<sup>44</sup>. Sitost qu'on eust mis cette barque à l'eau et qu'elle fut appareillée, nous partimes le vingt d'avril lorsque la marée commença à descendre dans une grande rivière qui est au milieu des prairies. Le vent qui estoit assez bon, nous fit faire une demye lieüe en moins d'un quart d'heure, et estant sur le point de

sortir de cette rivière pour entrer dans une baye que l'on appelle Beau-bassin, le vent se tourna de costé, et malgré tout ce que l'on put faire, nous fit eschouer sur une éminence de terre glaise<sup>45</sup> qu'on ne voyoit presque pas dans ce temps. La rivière estoit si haulte qu'elle débordoit dans les prés, mais lorsque l'eau fut retirée, nous nous trouvâmes eschoués sur une pointe de terre comme si on nous y avoit mis expréz, et dont les deux costés paroissoient comme deux grands fossés de trois ou quatre toises<sup>46</sup> de profondeur, et le fond de la rivière de plus de huit brasses plus bas que nous n'estions. Toute escarpée<sup>47</sup>, notre barque estoit comme en équilibre, la moitié se trouvant en l'air du costé de la rivière, et pour peu que nous eussions manqué à droite ou à gauche ou du costé de laditte rivière, nous eussions tous estés perdus. On ne pouvoit regarder par la chambre de derrière, le fond de la rivière, sans frayeur. Nostre barque parroissoit sur cette pointe de terre comme une guéritte fort eslevée. Il nous falut attendre le retour de la marée pour mouiller de la rivière S/ain/t Jean, qui est dans la Baye Françoisse, et après deux jours de chemin, nous arrivâmes à un lieu nommé par les sauvages Arquaqui<sup>48</sup> où nous nous sommes trouvés dégradés pendant trois jours par le mauvais temps. Mais, m'impatientant de ce long séjour, je me servis d'un calme pour m'en aller en canot jusques à la rivière S/ain/t Jean, où il y avoit dix lieües que je fis dans un jour. Celui qui me menoit ne se ressouvenoit plus du lieu où est le fort, il me fit traverser une baye qui est à l'entrée de cette rivière de trois grandes lieües de large. On se ressouviendra à toute éternité de cette traverse, parce que jamais sauvages ny françois n'ont osé l'entreprendre. Pour peu qu'il y eust en plus du vent, il m'auroit jetté au large et on auroit jamais entendu parler de moy. Mais, voyants que nous ne savions où estoit le port, nous mimes pied à terre dans

une pointe de bois. La pluie et le mauvais temps commencèrent si fortement, que nous fûmes mouillés toute la nuit, sans pouvoir faire du feu, dont nous nous consolions extrêmement, parce que si ce mauvais temps fut arrivé plustot nous estions perdus. Naturellement, nous n'estions pas assez téméraires pour entreprendre cette traverse, mais notre guide, se souvenant qu'il y en avoit une à faire qui n'estoit que d'une demye lieüe, il me fit faire celle-cy. La raison pour laquelle je quitté cette barque fut par un esprit de ne point perdre de temps, parce que j'avois beaucoup de chemin à faire pour m'en aller à Québec, et qu'il me falloit dans ce moment visiter la rivière S<sup>ain</sup>t Jean. Je comptois qu'en faisant ce voyage en canot, je gagnerois deux ou trois jours, parce que j'estois comme assuré d'arriver ce jour là à la rivière S<sup>ain</sup>t Jean et que la barque où j'estois [??] doutoit de pouvoir partir le lendemain, ce qui se trouvoit véritable, parce qu'elle ne partit que deux jours après moy, et qu'en l'attendant, j'eust tout le temps de visiter cette rivière, qui est de conséquence, et dont j'espère aussy rendre compte à Monseigneur.

La barque dudit sieur de la Vallière arriva donc trois jours après moy, et ayant veu tout ce que je désirois dans cette baye, je m'embarqué le deux du mois pour aller au Port Royal où j'arrivé le mesme jour, après avoir fait douze lieües de traverse dans la Baye François. [il y avait] un vent de nord ouest qui changea à une lieüe près du havre, et nous obligea pour y pouvoir entrer de faire cinq ou six bordées<sup>49</sup>. Deux ou trois jours après mon arrivée aux habitations du Port Royal, je fis assembler tous les habitants, et mettre sous les armes pour savoir s'ils en avoient tous, et pour cognoître les forces du lieu. Je fis en mesme temps le recensement des peuples<sup>50</sup> et publier deux ordonnances de très grande conséquence ; l'une touchant la traitte des pelleteries avec les

sauvages et la manière dont on la doit faire, faisant les intentions de Sa Majesté qui défend qu'on aille au devant des sauvages leurs porter de l'eau de vie et autre chose énoncée dans la dite ordonnance. La seconde [ordonnance] concernoit les meurs et les moyens de remédier au libertinage de plusieurs sujets de Sa Majesté qui ont des sauvagesses chez eux, et d'autres qui les suivent dans les bois, abandonnants père et mère. Je visité pendant deux ou trois jours toutes les rivières qui sont au Port Royal, dont l'une s'appelle la rivière Imbert<sup>51</sup> ; elle est vis-à-vis l'entrée du havre. Je me fit aussy mener en canot dans le hault de la rivière de Port Royal, où sont presque tous les habitants. Je monté jusques à quatre lieües dedant, visitant toutes les habitations jusques à la dernière, qui sont au nombre de vingt deux ou vingt trois. J'ay fait faire une carte du havre et de laditte rivière, où toutes les habitations et les noms des habitants sont escripts. Pendant quinze jours que j'y ay demeuré, je les ay réglé dans tous leurs différens, et après avoir fait tous les règlements que j'ai cru nécessaire pour ce lieu, je songé à mon départ, me trouvant bien en peine, et ne sachant de quelle manière je pourrois continuer mon voyage de l'Acadie. Ayant renvoyé la barque de monsieur de la Vallière sitost que je fut arrivé, dans l'espérance de trouver quelque autre voiture, on me donna advis que je pouvois m'en aller en canot au travers des terres jusques au port Rossignol<sup>52</sup> ou La Haive<sup>53</sup>, par un chemin de trente lieües. J'eus de la peine à entreprendre ce voyage parce que les uns me le faisoient très difficile et les autres impossible. Je jugé cette communication de la Haive au Port Royal si nécessaire pour l'établissement de l'acadie, que je m'exposé à tous les évènements qui en pourroient arriver et pris la résolution de partir deux jours après. Un jour avant mon départ, deux sauvages que

je pris et un homme que j'avois avec moy, portèrent sur leurs teste l'espace de trois lieües , chacun un canot, que j'avois achepté pour ce voyage. Le jour que je partis, vingt hommes, tant habitants que soldats, portèrent toutes mes hardes et mes provisions jusques à trois lieües du Port Royal, où estoit mes canots dès le jour précédent. Je fis en mesme temps tout ce chemin à pied avec les cinq personnes qui estoit de ma compagnie, et ayant renvoyé tous lesdits habitants et soldats, nous nous embarquâmes sur un grand lac, qui est parfaitement beau, au bout duquel nous trouvâmes quatre portages, le moindre d'un quart de lieüe. Nous estions huit dans trois canots, sans voir les ordinaires et les sauvages qui me servoient de guide ; ils sont fort adroits pour porter des canots dans les bois. J'avois un homme avec moy qui ne l'estoit pas moins qu'eux. Nous suivions nos canotteurs dans tous nos portages, qui ont esté au nombre de vingt quatre dans cette route. Trois hommes portoint nos canots, et chacun de nous portoit un paquet de hardes ou de vivres, et les ayant posé où nous devions nous embarquer, les trois qui avoint porté les canots et les quatre autres qui estoit avec moy retournoit quérir le reste de nos vivres et les hardes. J'avois seulement le privilège, dans chaque portage, de ne faire qu'un voyage au lieu que les autres en faisoient toujours trois, Il y a un tel portage qui a esté d'une lieüe et demye. On peut compter ce voyage comme un des plus rudes qu'on puisse faire dans la vie parce que, outre la peine que nous avons de porter toutes nos hardes et nos vivres dans les bois où il n'y avoit point de chemin, et qu'il falloit souvent monter, tous chargés, des montagnes et les descendre, nous avons encore trouvés des rapides très dangereux pleins de grosses pierres et de roches et d'une longueur extraordinaire. Nous estions toujours une demye heure à prendre nostre résolution pour descendre ces

rapides qui nous faisoins frayeur, mais enfin, comme c'estoit une necessité, nous nous exposions à tout ce qui en pourroit arriver. Nous pre-  
nions ce temps pour choisir le chemin le moins affreux. Notre canot al-  
loit tousjours le premier parce que j'avois les deux premiers canoteurs,  
dont l'un me servoit de guide, ce qui me donnoit beaucoup de peine parce  
que c'estoit sonder le quay et frayer le chemin aux autres. Aussy, est-  
il vray que les deux autres canots, s'escartant un peu de moy, ne pre-  
noient mon chemin que lorsqu'ils y trouvoient seurreté, et regardants tou-  
jours mon canot, pour le suivre quand ils voyoint que je faisois bonne  
route, mais quand ils s'appercevoient que j'avois couru quelque risque,  
ils choisissoient un autre chemin. Je voulus passer une fois dans un en-  
droit entre deux roches, qui paroissoient assez escartées, mais par mal-  
heur, mon canot donna sur une pierre qui estoit chachée qui luy fit pren-  
dre beaucoup d'eau, et si je ne me fusse jetté d'un autre costé pour gar-  
der l'équilibre, j'aurois tourné infailliblement et ne me seois sauvé  
qu'avec beaucoup de peine. Celuy qui estoit dans le devant de mon canot,  
se jetta si adroitement sur une pierre qui en estoit proche, qu'il l'em-  
pescha aussy de tourner et le dégagea en peu de temps. Sans l'adresse et  
la diligence qu'il eust pour rentrer dans le canot, et pour peu qu'il eust  
tardé, il seroit demeuré sur la pierre, et il eust esté impossible de l'al-  
ler reprendre à cause de la rapidité des eaux qui nous faisoient descendre  
comme un trajet d'arbalestre<sup>54</sup>. Cette route est fort meschante et ne con-  
siste presque qu'en portages et rapides d'une longueur surprenante, et  
qui font des boulonnements et des chutes d'eau que l'on ne se puit ima-  
giner sans les veoir. A la vérité, on trouve de temps en temps des lacs  
d'une grande beauté. C'est la descharge de ces lacs, qui fait des cas-  
cades affreuses et tous ces grands rapides. Au bout de cinq jours de rout-

te, nous attrapâmes la mer, après avoir fait deux ou trois lieües dans une rivière parfaitement belle, où il y a de très belles et bonnes terres et de fort beaux bois de chesne. A la fin de cette rivière, il nous falut faire, avec nos petits canots de quatre places, chacun un trajet de deux lieües en pleine mer pour arriver à l'isle du Port Rossignol, Nous eûmes un vent de sud-ouest qui nous donna beaucoup de peine parce qu'il avoit fort eslevé la mer. Ceux du second de mes canots, estants au milieu de ce trajet, me crièrent fort effrayés, que le troisième canot couloit bas d'eau, où il n'y avoit que deux personnes dedans, parce qu'il estoit extrêmement petit. Dans la vérité, ils me faisoient signe de loin d'aller à terre. Ils étoit entré une lame dans leurs canot qui l'avoit presque emply, mais par le soin de celuy qui estoit dedans, l'eau en fut bientôt jettée. Aussitost que je vis le péril où estoit ce canot, je commandé à mes canoteurs de mettre à terre, à quel prix que ce fut, leurs disant qu'il n'y avoit pas plus d'une lieüe : ce qu'ils ne jugèrent pas à propos de faire me faisant cognoistre que la mer estoit trop grosse, et que c'estoit pour périr tous, et qu'il nous falloit par nécessité aller jusques à laditte isle du Port Rossignol, parce qu'il y avoit une petite rivière où nous serions en sureté ; ce qui nous fit continuer cette route. Nous nous trouvâmes bien heureux et contents d'arriver avec les deux autres canots dans cette rivière. Nous y demeurâmes dégradés deux jours à cause du mauvais temps, et partimes le 3 /ième / pour aller à La Haive où il y avoit sept lieües de chemin à faire en mer. Le premier jour nous n'en pûmes faire deux /lieues / parce qu'il fit un brouillard si épais qu'on ne voyoit plus les terres à un demye quart de lieüe. Le second jour, le brouillard demeura, ce qui nous obligea de cabanner après avoir fait une lieüe seulement. Le 3 /ième / jour, nous fimes trois lieues avec as-

sez de fatigue, ne sachant presque où nous allions à cause du brouillard, qui n'estoit pas encore dissipé. Je vis ce jour là, la rivière de la Haive, qui n'est que à une demye lieue du hasvre, et où sont presque tous les habitants du lieu. Le quatrième jour je vis le hasvre de La Haive qui est d'une beauté surprenante, et après y avoir demeuré deux fois vingt quatre heures et fait assembler les peu d'habitants qui y sont, je leurs fis lire et laissé quelques ordonnances que j'avois rendues, et dont il estoit nécessaire qu'ils eussent connoissance et [ je réglais ] tous les différents qu'ils pouvoient avoir. Estant terminés, je pris quatre matelots du lieu, avec une double chaloupe qu'ils avoient, pour visiter toute la coste de l'Acadie, dans la résolution de m'arretter aux isles, ports et hasvres qu'il y auroit. Je trouvé heureusement à un havre nommé Chibouctou<sup>55</sup>, une barque qui me mena jusques au passage de Campuaux. Après avoir tout visité en chemin, et fait toutes les remarques nécessaires, j'arrivé donc à Campuaux, le premier jour de juin, où je trouvé le navire S<sup>ain</sup>t Louis, appartenant à monsieur de Chevery<sup>56</sup> et à sa compagnie. Il n'estoit arrivé que depuis huit ou dix jours avec un esquipage pour faire la pesche de la morue sèche. Tout cet esquipage n'estoit composé que de Huguenots nouvellement convertis. Ledit navire estoit dans un endroit qui est d'ordinaire la place de "l'admiral". Tout proche de là, il y avoit encore un autre établissement de pesche pour la mesme compagnie. Ce lieu s'appeloit le "Vice-Amiral", dont l'esquipage estoit aussy d'Huguenots convertis depuis peu. J'ay esté trois jours dans cet endroit, pour y rendre quelques ordonnances et remédier aux abus qui se glissoient parmy ces nouveaux convertis qui continuoient à faire leurs prières publiques suivant leurs première religion. Je les obligé d'entendre la messe feste et dimanche et de ne travailler que dans les jours permis.



Je fis beaucoup d'autres règlements semblables à ceux que j'avois fait ailleurs. Le quatrième jour je partis de Campuaux pour aller à Chédabouctou<sup>57</sup>, qui en est à sept à huit lieües, et le véritable lieu où monsieur de Chevery et sa compagnie ont fait un établissement, qui consiste en plusieurs corps de logis assez mal bastis. J'y ay demeuré quatre ou cinq jours parce que j'ay voulu visiter tous les dehors et principalement une fort belle rivière, sur laquelle ils ont fait fait, à trois lieües de leur fort, un commencement de ferme où les terres sont fort bonnes. Ils ont fait abattre dans cet endroit, deux ou trois arpants de bois qu'ils ont fumés cette année. Je ne doute point que les bleds n'y viennent bien. Le quatrième jour, estant à diner, nous vismes de loing deux hommes qui prioient qu'on les passat un petit traject de mer pour venir au port. La pluspart crurent que c'estoient des sauvages, parce qu'ils avoient des capots bleus ; mais on reconnut, lorsqu'ils furent plus près que c'estoit des françois, ce qui donna quelque frayeur à monsieur de la Boulaye, lieutenant du Roy à l'Acadie<sup>58</sup> qui faiet les affaires de cette Compagnie à Chédabouctou. Il [la Boulaye] appréhendoit que ces deux hommes ne vinssent luy apporter quelque fâcheuse nouvelle, parce que dans cet quartier on craint les forbans<sup>59</sup>, qui sont incessamment sur les costes, et qui voulurent l'année dernière prendre le navire S<sup>ain</sup>t Louis dont je viens de parler, mais voyants qu'on estoit trop forts, ils allèrent au Cap Breton où ils en prirent quatre navires dans le mois d'aoust, dont l'un estoit de l'isle de Ray<sup>60</sup>, le second de la rivière de Saidre<sup>61</sup>, le 3<sup>sième</sup> [de Bourdeaux<sup>62</sup>, le quatrième estoit une quaiche<sup>63</sup> qui appartenoit à la-ditte Compagnie. Mais après avoir veu ces hommes de près, on en reconnut un qui estoit de l'esquipage de ma barque, et extraordinairement fatigué pour avoir fait sept lieües par terre dans des montagnes presque inacces-

sibles, et sans vivres<sup>64</sup>. Il se pensa noyer en traversant une rivière sur un morceau de bois, l'autre homme qui estoit un habitant du lieu eust beaucoup moins de peine. Ils m'apportèrent pour nouvelles que ma barque estoit arrivée à Campuaux le jour que j'en estoit party, ce qui me fis prendre la résolution de m'embarquer le lendemain dans une chaloupe que me donna monsieur de la Boulaye, qui fut de ma compagnie, parce qu'il n'avoit pas encore veu le Cap Breton, que nous allâmes visiter ensemble, particulièrement quelques postes qui avoient esté autrefois de conséquence, comme celuy qu'on appelle S/ain/t Pierre, où monsieur Denis qui est actuellement dans Paris<sup>65</sup>, avoit fort bien basti, / nous allâmes visiter encore / beaucoup d'habitants. Avec toute la diligence que je peu faire, je ne peu me rendre à ma barque qu'après trois jours de marche. J'eust bien de la joye de la reuvoir et tous ceux que j'avois laissés à Miscou il y avoit huit mois. J'eus en même temps un très grand plaisir<sup>66</sup>, estant assuré que je ne cabannerois plus comme j'avois fait en plusieurs rencontres depuis mon naufrage. On appelle cabanner, prendre plusieurs perches qu'on escarte beaucoup par le bas, les enfonceant en rond dans la terre et les faisant joindre toutes ensemble par le hault et couvrant ensuite ensuite ces cabannes de quelques escorces ou branches de sapin. Le feu se fait au milieu afin que tout le monde se puisse aisément chauffer et pour faire chaudière. Chaque fois qu'on débarque et qu'on veult cabanner, chacun fait sa fonction, car après que tou/te/s les hardes et tous les vivres sont hors des canots, l'un s'occupe à faire du bois, l'autre a soin de la chaudière. Les plus adroits font la cabanne, et chacun, dans son particulier, coupe quelques branches de sapin pour mettre sur la terre, et après avoir souppé on s'enveloppe dans une couverture et on passe ainsi toute la nuit. Je dois avoir une grande expérience de

cette manière de vie, ayant ainsy couché sur la terre près de deux mois.

Cette seconde fois que j'allé à Campuaux, je n'y demeuré pas long-temps, parce que le lendemain, ayant trouvé le vent fort bon, j'en party à midy, J'advancé beaucoup ce jour là, ayant passé tout le détroit de Campuaux et de Fronsac<sup>67</sup>, mesme le Cap S/aint Louis<sup>68</sup> en sorte que au soleil couchant, je me trouvé à la hauteur de la pointe de l'isle S/aint Jean<sup>69</sup>. L'esquipage de ma barque me raconta pour lors, qu'en venant au devant de moy le vingt huit/ième de may, ils n'avoit veu un si furieux vent que celuy qu'il fist lorsque la barque fut à deux ou trois lieües du Cap S/aint Louis. Faisant la routte vers Campuaux, elle /la barque/ se trouva deux ou trois fois entre deux eaux. En mesme temps j'estois en chaloupe le long de la coste de l'Acadie, et bien me prit d'arriver à une grève<sup>70</sup> où il n'y avoit qu'un gros galet au milieu d'une meschante cabanne demy bruslée, où je fus obligé de demeurer deux jours n'ayant peu en partir que au troisième /jour assez tard. Le vent estoit si fort qu'il abbatit le reste de la cabanne où nous estions, et souvent il nous falloit mettre le ventre contre la terre, n'estants pas en seureté sur nos pieds. Je suis revenu à Québec depuis l'Isle Percée en compagnie d'un navire nommé S/aint Joseph de Bourdeaux dont le capitaine m'a dit que : du mesme vent il fut trois jours et trois nuitets entre deux eaux, ce qui lui avoit causé grand préjudice, estant entré beaucoup d'eau dans le fond de calle, son bastiment s'estant entrouvert, ce que luy et son esquipage avoi/nt creu mil fois périr. Trois jours après mon départ de Campuaux j'arrivé dans ma barque à l'Isle Percée. En y passant l'automne d'aparavent, je laissé à monsieur Denis une ordonnance qui suspendoit à régler les différens, qu'il avoit avec les pescheurs qui y viennent tous les ans, /jusqu à mon retour de l'Acadie. Cela a

fait éviter ce printemps, un des plus grands désordres qui se puisse veoir, parce que les capitaines des vaisseaux qui y sont venus faire la pesche, dont la plupart sont [des] Normands qui font la pesche du poisson vert et sec<sup>7I</sup>, les autres de Bourdeaux, et plusieurs de Bayonne qui ne font la pesche que du poisson sec ; [ces capitaines] eurent entre eux une si grande contestation, qu'ils en pensèrent venir aux mains et braquer leurs canons les uns contre les autres. Ils eurent tous bien de la joye de mon arrivée qui fut le matin ; J'eus le temps de les entendre le reste du jour tout séparément, et sur le mémoire que je fis faire de toutes leurs demandes, je leurs dis de se trouver tous chez moy le lendemain entre deux et trois heures. Ce qu'ils firent, et sur chaque article de mon mémoire [??], après les avoir tous entendu[s], je dissipé en trois heures de temps toutes leurs contestations par plusieurs règlements que je fis, fort nécessaires et utiles pour ce lieu là, n'y ayant aucunement pourvu par ledit code de la Marine. On ne peut pas estre plus satisfaits qu'ils le furent tous et donner de plus grandes marques de reconnoissance.

Le lendemain, vingt/ième de juin, je partis de l'Isle Percée et me rendit le jour d'après de fort bonne heure à la Baye de Gaspé. Je me fis mener dans le fond de laditte baye pour veoir une mine de plomb dont on faisoit beaucoup d'estime au Canada. J'y trouvé que c'estoit si peu de chose, qu'on la doit compter pour rien. Elle m'a fait perdre un jour et demy de temps, et [m'a fait manquer] un vent qui m'auroit beaucoup approché de Québec au lieu que j'ay eu beaucoup de vents contraires qui m'ont retenus dix huit jours dans le Fleuve S<sup>ain</sup>t Laurent, au bout desquels je suis arrivé à Québec sans que, pendant ce temps, il nous soit arrivé rien de remarquable.

J'advoue qu'on ne peut avoir plus de satisfaction que j'en eu à

mon arrivée. J'avois escript de Beaubassin à monsieur le Gouverneur Général de Canada et à plusieurs autres personnes, par un homme que j'envoyé à l'Acadie, au travers des terres lorsque je party de Québec. Cet homme, qui me vint trouver à Beaubassin et que je chargé de mes lettres pour Québec, ne put, aussy bien que ses camarades, s'en revenir pendant l'hiver à Québec, comme il me l'avoit promis à cause du mauvais temps et du grand froid qu'il a fait cette année qui les ont obligé/ſ/ d'hiverner dans une habitation françoise qui est au milieu de la rivière S/aint/ Jean, d'où ils ne sont partis qu'à la fin d'avril et n'ont pu se rendre à Québec qu'à la fin de may dernier. Cela est cause qu'on /n'/ a pu savoir plustot de mes nouvelles. Tout le Canada a tellement esté allarmé l'hiver passé, que l'on me croyoit, et tout mon monde, absolument perdu/s/ parce qu'il étoit venu à Québec quelques sauvages de la Rivière du Loup qui apportèrent ces nouvelles et dirent d'avoir veu d'autres sauvages qui disoient avoir esté tesmoins de mon naufrage. Vers la fin d'avril, monsieur le Gouverneur eust encore nouvelles, par des sauvages que je m'estois sauvé du naufrage avec tous mes gents mais ma barque avoit esté perdue. Touttes ces sortes de nouvelles faisoient une si grande confusion, qu'on ne savoit qu'en croire jusque à ce que monsieur le Gouverneur eust receu mes lettres. Mais, ne lui ayant pas mandé que ma barque fust relevée, parce que je n'en avois pas encore receu des nouvelles lorsque je luy écrivis de Beaubassin, il crut que pendant l'hiver ma barque avoit esté brisée, comme il y avoit grande apparence. Mais, quand on me vit arriver à la radde de cette ville, il n'y eust personne qui n'en tesmoignast une joye et une satisfaction très particulière. On ne se ressouvenoit plus de m'avoir veu, et chacun me regardoit comme si je fusse revenu de l'autre monde. Sans tous les malheurs qui me sont arrivés dans

mon voyage, j'aurois esté à Québec dans le moy de may comme je l'avois résolu, cependant, je ne suis arrivé qu'un mois plus tard, ayant mouillé l'encre devant cette ville le 6 /i<sup>e</sup>me/ jour de juillet. Monsieur le Gouverneur, et tout le monde, ne m'attendoit qu'à la fin d'aoust ou au commencement de septembre. Aussi ay-je fait une grande diligence<sup>72</sup>, parce que, ma barque venant d'un costé et moy de l'autre en mesme temps, mon voyage s'avançoit beaucoup, m'estants servy de toutes sortes de voitures. Si j'eusse voulu l'attendre /ma barque/, au lieu de mon hivernement, mon voyage auroit esté de deux mois plus long.

Il est vray que dans ma personne j'ay esté fort malheureux, mais heureux ailleurs, puisque j'ay exécuté tous les projets que j'avois fait /s/ avant de partir de Québec. Et mesme je peux dire que toutes mes disgrâces m'ont donné lieu de veoir, beaucoup mieux et plus en détail, plusieurs endroits qui sont de conséquence pour l'établissement de l'Acadie, dont j'auré l'occasion de présenter des cartes particulières à Monseigneur comme j'ay dis cy-dessus.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> L'Isle Percée ou Percé se trouve au bas du golfe Saint Laurent dans l'est de la province de Québec. Voilà la description de Nicolas Denys : "L'Isle Percée est une grande roche qui peut bien avoir cinquante à soixante brasses de hauteur...peut avoir de largeur de trois ou quatre brasses...mais la mer l'a mangée par le pied ce qui la fait tomber et j'ay veu qu'il n'y avoit qu'un trou en forme d'arcade par où une chaloupe passoit à la voile, c'est ce qui lui a donné le nom de L'Isle Percée", p. 504.

<sup>2</sup> A la pointe de l'épée veut dire "par la force" (Dictionnaire Robert). On dit d'un opiniâtre qu'il ne quittera rien qu'à la pointe de l'épée, qu'on ne l'y oblige de vive force (Dictionnaire de Furetière).

<sup>3</sup> La Baie verte garde son nom qui lui fut donné par les Français. Rameau de Saint Père la place "à peu près où est aujourd'hui Tatamagouche (tête à ma gauche)". Brown affirme qu'on lui a donné son nom parce qu'elle ressemblait à une grande prairie verte. p. 17.

<sup>4</sup> Simon-Pierre Denys de Bonaventure, officier de marine, était le fils de Pierre Denys, Sieur de la Ronde et est devenu, en 1672, le premier seigneur de Percé, nous informe Bona Arsenault (p. 90). Il n'était donc pas le fils de Simon Denys comme le prétend dans son dernier livre Robert Rumilly, l'Acadie Française (Montréal : Fidès, 1981), p. 153. Né en 1654, il est enregistré comme "Simon-Pierre Denys, fils de Pierre : Chevalier, Sieur de Bonaventure, Capitaine de frégate et lieutenant du roi en Acadie, 1686" nous rapporte Morse, p. 92.

<sup>5</sup> Dans le récit de Meulles Campuaux est écrit de plusieurs façons. Nicolas Denys écrivait Cap Campseaux. Marc Lescarbot parle dans son ouvrage du port de Campseau. La carte de Champlain de 1632 porte elle-même cette inscription : "Passage de Canceau". Ce n'est autre que le détroit de Canso qui sépare la Nouvelle-Ecosse du Cap Breton. Thomas J. Brown, dans Place-Names of the Province of Nova Scotia (Sydney, 1922) nous donne quelques versions des origines qu'on attribue à ce nom : Canse et eau, Canse étant le nom d'un navigateur français. D'autres prétendent que l'orthographe Campseau suggère qu'on lui a donné ce nom parce qu'il était le lieu de rendez-vous des vaisseaux. D'autres attribuent ce nom à une origine espagnole "Ganso" ou oie à cause du nombre d'oies vu dans cette place etc... Voir Brown, p. 27. Denys fait la description de Campseaux, p. 486.

<sup>6</sup> De nos jours Annapolis ou Annapolis Royal. En 1604 De Monts, Champlain et Poutraincourt en longeant la côte sud de la Baie Française donnent à ce bassin le nom de Port Royal. En 1710 Port Royal reçoit son nom actuel des Anglais en l'honneur de la reine Anne d'Angleterre (Anne + Polis ou cité en grec). Annapolis fut la capitale de la Nouvelle-Ecosse de 1710 à 1749 quand Halifax en devient la capitale.

<sup>7</sup> Chignecto actuellement. Brown pense que Beaubassin doit son nom à la famille Beaubassin, descendants des sieurs de la Potherie, qui ont servi en Acadie. Dièrville écrit dans sa Relation du voyage du Port Royal : "la nature d'elle même y forme un beau bassin", cité par Murdoch, p. 539.

<sup>8</sup> Bay of Fundy actuellement. C'est en 1604 que de Monts lui donne le nom de Baie Française. Elle retint son nom jusqu'à ce que les Anglais le remplacent par son nom actuel du Portugais "Baia Fundo" c'est-à-dire la baie profonde, voir Brown, p. 16.



<sup>9</sup> Un bâtiment est un vaisseau mais "on le dit plus ordinairement des vaisseaux marchands", nous indique Furetière.

<sup>10</sup> Escoutilles [écoutilles] : grandes ouvertures des ponts d'un vaisseau pour y descendre ou en tirer les gros fardeaux et les marchandises. (Furetière). C'est une ouverture rectangulaire pratiquée dans le pont d'un navire et qui permet l'accès aux étages inférieurs. (Robert).

<sup>11</sup> Trictrac : Jeu de dés, où l'on fait avancer des pions (dames) sur un tablier à deux compartiments (ou jans) comportant chacun six cases triangulaires (ou flèches). (Robert). Pascal Poirier dans, Le Parler franco-acadien et ses Origines (Shédiac, N.B., 1928) nous explique ce jeu de cette façon "grands et petits jouaient aux dames, où l'on avait gagné quand on avait mangé toutes les dames de son adversaire. Si le plus faible pouvait faire tric-trac, la partie était nulle". En note il nous explique que "faire tric-trac, c'est mettre deux dames en telle position qu'il est impossible à l'adversaire de les renfermer ou de les manger". pp. 234-35.

<sup>12</sup> Monsieur Peiras, conseiller au Conseil Souverain de Québec accompagne de Meulles parce qu'il est le seul, d'après Lorin, à se ranger du côté de de Meulles. Pour cette raison l'Intendant le choisira pour compagnon, p. 255.

<sup>13</sup> Sonder signifie : connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du terrain (Furetière). On jette la sonde ; pièce de plomb attachée au bout d'une corde et qui sert à découvrir la profondeur de l'eau ou la nature du terrain.

<sup>14</sup> Amurer : raidir plus ou moins l'armure d'une voile afin de présenter celle-ci selon l'angle qu'elle doit former avec le vent.

I5 Brasse : "mesure qui contient la longueur des deux bras étendus".  
(Dictionnaire de Furetière).

I6 Tallonner en termes de marine signifie toucher le fond de la mer avec le talon de la quille : pièce axiale située à la partie inférieure du navire et sur laquelle repose l'ensemble de la charpente, (Dictionnaire de l'Académie).

I7 Les battures sont les plages où il n'y a pas assez d'eau pour mettre les vaisseaux à flot (Furetière). La Hontan donne la définition suivante : "sont des basses ou des chaînes de rochers qui s'étendent sous l'eau d'un endroit à l'autre et s'élèvent jusqu'à cinq ou six pieds plus ou moins de la surface de cet élément ce qui empêche que les vaisseaux, les barques etc. ne puissent flotter au dessus" p. 367. Dans Robert Challe, Journal D'un voyage fait aux Indes Orientales, ed. Frédéric Deloffre (Paris : Mercure de France, 1979) p. 595, on trouve l'explication suivante : "Des battures sont des hauts-fonds ou basses, ainsi nommés parce que la mer y bat et y brise".

I8 D'après Furetière une exhortation est un discours qui tend à persuader quelqu'un de faire quelque chose qui est honnête et peut aussi signifier un petit sermon qui se fait avec plus de familiarité et qui excite à pratiquer des exercices de piété.

I9 Ecrive Lisle de Niscout et ensuite corrigée Lisle de Miscou. Miscou est un nom Indien qui veut dire terrain bas ou mouillé (Morse p. 97). Miscou est une petite isle qui se trouve à côté de Shippigan Island à l'entrée de la baie des Chaleurs ou Chaleur Bay, dans le Nouveau-Brunswick.

20 Un cable est à pic quand il est tendu verticalement (Hatzfeld et

Darmesteter, Dictionnaire général).

<sup>21</sup> En termes de marine les fourrures sont des fils ou des cordons de vieux câbles qu'on met en tresse pour couvrir les cables de service et empêcher qu'ils ne s'usent (Furetière).

<sup>22</sup> La misaine est le second mât d'un vaisseau, il est vers la proue ou l'avant du vaisseau (Furetière). La misaine est aussi la voile attachée à ce mât.

<sup>23</sup> La poupe est l'arrière d'un vaisseau.

<sup>24</sup> Justaucorps : ancien vêtement serré à la taille et muni de manches et de basques généralement assez longues (Robert).

<sup>25</sup> La poche est le grand sac de toile dans lequel on met le blé. De Meulles veut dire ici qu'on l'a jeté sans ménagement.

<sup>26</sup> Aviron est synonyme de rame ; la rame sert à faire avancer une embarcation.

<sup>27</sup> Une souille est un enfoncement ou une sorte de lit que forme, dans la vase ou le sable mou, un navire échoué momentanément (Dictionnaire de l'Académie).

<sup>28</sup> La préceinte est l'ensemble de bordages plus épais que les autres et qui forment une ceinture autour du navire de manière à renforcer la muraille (Robert).

<sup>29</sup> La Toussaint est célébrée le premier jour de novembre et c'est ce qui explique que les navires doivent attendre jusqu'à la mi-novembre pour éviter son "coup de vent".

<sup>30</sup> En termes de marine, dégrader signifie "ôter tout l'équipement des vaisseaux quand on veut les abandonner pour être vieux et inutiles

au service" (Furetière). De Meulles emploie probablement le mot en métaphore dans le sens d'abandon ou de décadence. Challe utilise le mot dégrader dans le même sens "leurs compatriotes les avaient dégradés dans cette île, sans autre provision que du pain..." p. 524.

<sup>31</sup> "Les Acadiens, les sauvages et les Canadiens se servaient, l'été, pour passer d'une rivière à une autre, ou à un lac, quand la distance n'en était pas trop longue, des canots d'écorce qu'ils portaient sur leurs épaules", voir Poirier p. 194, ainsi que la description des grands et petits canots d'écorce de La Hontan, pp. 38-42.

<sup>32</sup> Richard Denis, Sieur de Fronsac est le fils de Nicolas Denys qui vient en 1632 avec le commandant Razilly et Charles de Menou, Sieur d'Aulnay pour la reprise de possession de l'Acadie. C'est le même Nicolas Denys qui est l'auteur des Description géographique et Histoire naturelle des côtes de l'Amérique Septentrionale.

<sup>33</sup> Poirier définit un portage comme toute forêt ou tout bois que l'on rencontre sur les routes (p. 195). La Hontan l'explique ainsi : "faire portage c'est transporter les canots par terre d'un lieu à un autre ; c'est-à-dire, du pied d'un cataracte jusqu'au dessus, ou d'une rivière à une autre". (p. 373).

<sup>34</sup> Les ences ; vieille orthographe de anses ; les baies peu profondes. (Furetière).

<sup>35</sup> Michel Le Neuf de la Vallière, gentilhomme Canadien né aux Trois-Rivières en 1640. Il épouse la première fois la fille unique de Nicolas Denys et en secondes noces la fille de Simon Denys frère de Nicolas. Ami personnel de Frontenac, Le Neuf de la Vallière gouverne l'Acadie de 1678 à 1684 après avoir obtenu la concession de la seigneurie de Beaubassin

qu'il fit mettre en valeur.

<sup>36</sup> Du même nom aujourd'hui Shédiac. C'est un village du comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick à 108 milles de Moncton. On prétend qu'il tient son origine du micmac. Es-ed-ei-ik, signifiant "pénétrant au loin".

<sup>37</sup> Brise subite et passagère (Petit Robert). Poirier nous donne aussi "la gamme de vent dans un crescendo d'intensité : le calme plat, la petite risée, la risée, la bourrasque, le grand vent..." p. 255.

<sup>38</sup> C'est-à-dire l'eau est gelée, un pont de glace est formé locution encore conservée en France. Poirier p. 267.

<sup>39</sup> Après avoir lu la relation de de Meulles, on se demande où les historiens ont puisé leur information pour affirmer que la Vallière a attendu l'Intendant avec des chevaux et l'a emmené à son manoir de Beaubassin. Rameau dans Une Colonie Féodale mentionne leur rencontre (p. 172). Robert Rumilly dans l'Histoire des Acadiens ainsi que dans l'Acadie Française, et bien d'autres font la même erreur. La Vallière ne pouvait attendre de Meulles car il était à Port Royal.

<sup>40</sup> La description de Beaubassin est citée par Edme Rameau Une Colonie. Rameau nous réfère au "rapport de M. de Meulles en 1685" qui est supposé être reproduit dans l'appendice. Mais le rapport ne s'y trouve pas.

<sup>41</sup> De Meulles s'est trompé ici, car ce n'est pas à "trois ou quatre jours près", c'est à trois ou quatre mois près. de Meulles reçoit la nouvelle que son bateau est sauvé le 20 février et retrouve ses gens à Canso le 17 juin.

<sup>42</sup> François-Marie Perrot, ancien gouverneur de Montréal et neveu par alliance de Talon, succède à la Vallière et gouverne l'Acadie de 1684 à 1687. Perrot n'a jamais été intendant comme l'ont prétendu Lois A. Russel

dans la Revue d'histoire Littéraire ainsi que Swiderski dans "Challe et l'Acadie".

<sup>43</sup> La Hontan nous donne la définition de radouber : "C'est à dire raccomoder, réparer et mettre en état de naviguer, par le moyen des planches, du bray, des ferrures etc. qu'on met aux barques dont il est parlé", p. 374.

<sup>44</sup> La Rivière Saint Jean est nommée par Champlain en l'honneur du Saint du Jour. Elle garde aujourd'hui son nom anglais, Saint John, voir Denys, p. II3.

<sup>45</sup> Une terre glaise est "une terre grasse qui estant pétrie et cuite sert à faire des tuiles, des briques" (Furetière), c'est une terre argileuse.

<sup>46</sup> Ancienne mesure de profondeur de 5 à 6 pieds de longueur. 5 pieds (1,60 m) d'après Furetière et 6 pieds (2 mètres) d'après Paul Robert.

<sup>47</sup> Escarpée : qui se trouve en pente raide.

<sup>48</sup> Connue aujourd'hui comme Quaco. C'est un village situé sur la rive nord de la Baie de Fundy, à 30 milles de l'entrée du port de Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick. Dans les anciennes cartes, cet endroit est désigné sous le nom Orequaco. Dans la carte Franquelin-Meulles on trouve la même orthographe Ariquaqui. Voir Morse, p. 109.

<sup>49</sup> Une bordée est la route parcourue par un navire qui navigue en zigzag pour utiliser un vent contraire sans changer de direction.

<sup>50</sup> Ce recensement, ordonné par De Meulles en 1686, est reproduit en entier dans Une Colonie par Rameau ainsi que par Sulte, Histoire Des Canadiens dans le 6e volume.

<sup>51</sup> De nos jours connue sous le nom de Bear River (Digby) et dans quelques cartes de Hillsborough. C'est Simon Imbert qui donne son nom à cette rivière. Brown, p. 17.

<sup>52</sup> De Monts, qui se trouvait du côté du Cap de la Have en 1604, confisque le bateau du Capitaine Pierre Fritot, dit Rossignol. Fritot se livrait à la traite de la pelleterie, violant par là son monopole. De Monts le rend célèbre pourtant, en donnant son nom au port dans lequel le vaisseau est saisi. Aujourd'hui le Port Rossignol a pour nom Liverpool, (Brown p. 82).

<sup>53</sup> La HAVE est fondée par Razilly en 1636. L'une des explications de l'origine du nom d'après Brown, c'est sa provenance du mot français havre, p. 77.

<sup>54</sup> On dit proverbialement d'une chose qui va vite et droit qu'elle va comme un trait d'arbalète (Dict. de Furetière).

<sup>55</sup> Chebucto était le nom Indien pour Halifax, signifiant le havre principal, Brown p. 33.

<sup>56</sup> Le Marquis de Chevre qui a provoqué la formation de la compagnie de pêche sédentaire en Acadie en 1682.

<sup>57</sup> Chedabouctou, actuellement Guysborough, se trouve au fond du golfe qui mène à Canseau. Il était le siège de la compagnie de pêche.

<sup>58</sup> La Boulaye est commandant dans le fort de Chedabouctou, et lieutenant du Roi en Acadie.

<sup>59</sup> Les forbans sont les pirates qui attaquent indifféremment amis et ennemis (Furetière).

<sup>60</sup> Actuellement Cape Ray, située sur la côte sud de Terre-Neuve.

elle est désignée comme Cape Ray dans la carte reproduite du voyage de Denys.

61 Il est difficile de savoir de quelle rivière Meulles parle. Morse pense que c'est peut-être l'équivalent phonétique du cèdre, mais on ne trouve cette rivière sur aucune carte.

62 C'est probablement Bordeaux : Bourdeaux est conforme à la prononciation du temps. Il y a les deux formes, (Challes p. 571).

63 Ordinairement écrit cache, c'est une petite embarcation des mers du nord. Le mot est pris de l'anglais ketch.

64 Morse traduit "sans vivres" par "no rivers", pourtant dans la phrase qui suit on trouve "il se pensa noyer en traversant une rivière".

65 Nicolas Denys avait établi un poste à Saint-Pierre, mais en 1668-69 tout son établissement est détruit par le feu. Il va en France en 1669 nous affirme William Ganong dans Description and Natural History, p. 14. Mais Morse pense qu'il est retourné en 1687, un an avant de mourir, p. 119.

66 La phrase de De Meulles est: "J'eus en même temps un très grand plaisir estant assuré que je ne cabannerois plus". Morse a mal compris et, dans sa traduction, De Meulles se trouve triste de ne plus pouvoir cabanner. "I was...really sad to realize that I would no longer camp out..." p. 119.

67 "Continuant huit ou neuf lieües / du passage de Campseaux /, l'on trouve un grand cap fort haut et toute cette coste est haute avec des rochers couverts de grands sapins : au bas de ce grand cap...il y a une anse où les vaisseaux.../ qui / ne peuvent entrer dans la grande baye de Saint Laurens...viennent chercher ce petit passage...ce lieu s'appelle



Fronsac...les glaces n'incommodent point les vaisseaux à cet endroit, à cause d'une grande pointe qui avance..." Denys, p. 489.

<sup>68</sup> "Le cap S. Louys, ainsi nommé par le sieur de Mons, terre médiocrement basse, sous la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude". C'est la description que nous donne Champlain du Cap Saint Louis dans l'édition de Georges-Emile Giguère, Oeuvres de Champlain (Montréal : Editions du Jour, 1973), p. 210.

<sup>69</sup> L'Isle Saint Jean : aujourd'hui île du Prince Edouard.

<sup>70</sup> Plage unie ou rivage plat situé au bord de la mer.

<sup>71</sup> Le poisson sec ou vert est la morue et on distingue deux genres de pêche : la pêche à la morue verte se fait en mer, avec une ligne à la main, les pêcheurs, couverts d'un épais tablier, sont alignés. L'un relève sa ligne, décroche le poisson et le passe au mousse qui, sur une table installée sur le pont, le tranche, le vide et le sale.

La pêche de la morue sèche se fait en chaloupes montées par trois hommes.../qui/ partent à l'aube pour chercher le poisson. Les matelots abordent quelque baie et construisent des "échafauds" ; piles de bois avançant assez dans la mer pour que les chaloupes puissent y accoster. La morue est tranchée, salée, enfin mise à sécher sur la grève. C'est la pêche de la morue sèche qu'on appelle pêche sédentaire, parce que le navire reste au port tout le temps que dure la campagne, (Rumilly, l'Acadie Française), p. I, voir encore Denys, pp. 523-28.

Pour le sens de poisson voir Poirier, p. 200. "Il est synonyme de hareng au New-Brunswick et de morue en Nouvelle-Ecosse".

<sup>72</sup> Diligence se dit de la promptitude ou de l'exactitude dans l'exécution d'un devoir, (Dict. de Furetière).

ESTAT DE LA CONDUITTE QUE J'AY TENUE

=====  
PENDANT MON SEJOUR AU PAYS DE L'ACADIE  
=====

Premièrement

Estant arrivé à Chédabouctou au mois de Juillet 1687, je fis débarquer de la fluste<sup>I</sup> du Roy La Bretonne, les canons, ustancilles et munitions destinées pour le pays de l'Acadie, et on les embarqua dans la frégate<sup>2</sup> La Friponne<sup>3</sup> pour estre transportées au Port Royal, lesquelles je receus comme elles estoit du S<sup>e</sup>igneu<sup>r</sup> Deshayes, escrivain du Roy sur lad<sup>e</sup>ite<sup>7</sup> Bretonne, à sçavoir en ; ballots, en caisses clouées<sup>4</sup>, en barriques foncées, et en boucauts foncés. J'en donnay un receu au d<sup>e</sup>it<sup>7</sup> Deshayes<sup>A5</sup>.

Le S<sup>e</sup>ieu<sup>r</sup> De la Boulaye<sup>6</sup>, lieutenant pour le Roy de lad<sup>e</sup>ite<sup>7</sup> province, prist de sa compagnie dix soldats, un caporal, un anspessade<sup>7</sup> de nouvelle levée, et deux soldats d'ancienne qui y estoit ordinairement, desquels quatorze hommes, armés et habillés, je fis le décompte en présence dud<sup>e</sup>it<sup>7</sup> S<sup>e</sup>ieu<sup>r</sup> De la Boulaye, et luy baillay le restant de la solde pour tous jusques au premier janvier 1688, où le fond<sup>s</sup><sup>7</sup> que j'avois entre mes mains pour les troupes devoit finir<sup>B</sup>.

J'arrivay au Port Royal le 6<sup>ième</sup><sup>7</sup> d'aoust. Je fis débarquer les canons, ustancilles et munitions du Roy, et les fis transporter dans un magasin suivant mes ordres, lesquels après les avoir vérifiés avec une copie que j'avois recüe dud<sup>e</sup>it<sup>7</sup> S<sup>e</sup>igneu<sup>r</sup> Deshayes<sup>8</sup>, j'y trouvay quelque différence, mais petite. Je payai onze livres aux habitants pour led<sup>e</sup>it<sup>7</sup> transport, ce qui paroist par les comptes que j'ay rendu<sup>C</sup>.

Je fis la reveüe des soldats en garnison au Port Royal, tant d'ancienne que de nouvelle levée. Je signalay ceux de l'ancienne, et leur donnay leurs habits, chemises, et autres choses à eux appartenantes, ayant desjà signalé ceux de la nouvelle à mon embarquement à la Rochelle. Après quoy je fis leur accompte, et payay à chacun le prest de dix en dix jours, jusques à l'arrivée de M<sup>onsieur</sup> De Menneval<sup>9</sup>, à présent Gouverneur dud<sup>it</sup> pays<sup>D</sup>.

Je délivray quatre quintaux<sup>10</sup> et demy de poudre au S<sup>ieur</sup> de Miramont, lieutenant de la compagnie, tenant garnison au Port Royal, suivant ses ordres. / Il était / commandant alors dans la place, M<sup>onsieur</sup> de Menneval n'estant pas encore arrivé, et M<sup>onsieur</sup> Perrot, cy devant gouverneur estant absent. Laquelle poudre fust employée tant pour de saluts à la frégatte du Roy lorsqu'elle partit au mois d'aoust 1687, que lorsqu'elle revint porter M<sup>onsieur</sup> de Menneval au Port Royal qui fust aussy salué par le fort et par la garnison et par les habitants. / La poudre fut employée / en d'autres saluts ; à un envoyé de M<sup>onsieur</sup> le gouverneur de Baston<sup>11</sup>, / la / feste de S<sup>ain</sup>t Louis<sup>12</sup>, / des / exercices pour la compagnie, / ainsi / que / pour / autres choses concernant le service. M<sup>onsieur</sup> le Gouverneur n'a jamais voulu me passer cette poudre dans les comptes et ustancilles du Roy que je lui ay rendu<sup>s</sup> après mon rappel dud<sup>it</sup> pays, disant qu'il me suffisoit d'avoir l'ordre dud<sup>it</sup> S<sup>ieur</sup> de Miramont, et qu'il ne vouloit passer que ce qu'il avoit fait employer luy mesme. Je supplie très humblement vostre Grandeur de remarquer qu'il n'y a dans le susd<sup>it</sup> compte que de la différence de quatre quintaux et demy de poudre, de la récepte à la dépense, qui est le contenu de l'ordre que j'ay en main dud<sup>it</sup> S<sup>ieur</sup> de Miramont, tellement qu'avec ce d<sup>it</sup> ordre et ce qui m'a esté passé par

M<sup>o</sup>nsieu<sup>r</sup> le Gouverneur, ma dépense et ma récepte se trouvent conformes<sup>E</sup>.

Je fus visiter le bas de la rivière du Dauphin, la Rivière Imbert et la rivière Aubar suivant mes ordres en canot d'écorce et canot de bois. Desquels canots je supplieray très humblement Vostre Grandeur de me permettre une discussion, puisqu'il m'a esté assuré que ce avoit esté un sujet de plainte contre nous<sup>F</sup>.

Dans le dessin que j'avois de visiter ces rivières, je priay M<sup>o</sup>nsieu<sup>r</sup> Perrot, cy-devant Gouverneur dud'<sup>i</sup>t pays qui estoit nouvellement arrivé du Port Razoir<sup>I3</sup>, qu'il me fist la grâce de me prester pour le lendemain un canot d'écorce qu'il avoit. Ce qu'il eust la bonté de m'accorder. Le S<sup>i</sup>eu<sup>r</sup> de Miramont qui vouloit aussy s'instruire du pays voulût m'accompagner. Pour cet effect, il emprunta un canot de bois à un nommé Bourg, pour porter quelque peu de provisions, qui le luy promist. Le lendemain, M<sup>o</sup>nsieu<sup>r</sup> Perrot me fist délivrer son canot d'écorce. Le S<sup>i</sup>eu<sup>r</sup> de Miramont, pour plus de précaution, emprunta à un habitant du Port Royal nommé la Peyrière, un autre canot de bois pour laisser à la place de celui du susd'<sup>i</sup>t Bourg qu'il devoit prendre pour faire son voyage. Ce qu'il fist. Au retour de cette visite, qui fust tard, nous fûmes débarquer à un magasin du Port Royal sur le bord de l'eau, où estoient les poudres du Roy et où il y avoit une sentinelle. Le S<sup>i</sup>eu<sup>r</sup> de Miramont consigna à ce sentinelle d'avoir soin de ce canot affin que la marée ne l'emmenast pas, et de ne le laisser prendre à personne sans son ordre, crainte que quelque estranger qui en auroit peû avoir affaire ne s'en servit. Et, /il demanda au sentinelle/ de consigner cet ordre à tous ceux qui le relevoi<sup>n</sup>t. Le jour d'après, /au/ grand matin, le susd'<sup>i</sup>t Bourg ayant appris que nous estions arrivés, fust pour prendre son canot au bord de la rivière sans avertir led'<sup>i</sup>t S<sup>i</sup>eu<sup>r</sup> de Miramont. La sen-

tinelle, qui estoit pour lors un soldat de nouvelle levée à qui tous les habitants estoient incogneus, l'arresta et luy déffendit de prendre ce canot sans avoir parlé à un officier. Ce Bourg, qui est un habitant des plus séditieux et des plus hautins qu'il y ait dans l'Acadie, trouva cela très mauvais et s'en retourna fasché chez luy, disant qu'on luy arrestoit son canot d'autorité, qu'on ne luy avoit pas voulû le laisser prendre, qu'il n'avoit point affaire de venir le demander, s'emportant à dire des injures contre nous avec des parolles que le respect que je dois garder m'empêshe d'inférer. Comme cet habitant est des plus apparentés du Port Royal<sup>I<sup>4</sup></sup>, tous ses parens, sans s'informer de la chose prirent son party et murmurèrent sur le mesme sujet, J'en fus adverty. Peu de temps après je fus le trouver, et luy représentay qu'il avoit tort de crier et de se plaindre, que le sentinelle ne le connoissoit pas, que ce n'estoit pas pour luy refuser son canot, et que le S/ieu de Miramont alloit le luy faire délivrer ou mesme le faire mener chez luy s'il le vouloit, que s'il estoit fasché de l'avoir presté, je m'offrois de luy payer ce qu'il voudroit de louage, et plusieurs autres raisons pour l'apaiser. Tous ses parens devant qui je les alléguois se calmèrent et furent de mon party, il n'y eust que luy et trois de ses frères qui me traitèrent fort insollement disant de plus qu'il ne vouldoi/n/t ny canot ny argent, mais qu'ils s'en plaindroient à M/onsieur le Gouverneur sitost qu'il seroit revenu. Ce qu'ils ne manquèrent pas de faire le lendemain que M/onsieur de Menneval arriva. Le S/ieu de Miramont cependant, luy avoit fait mener son canot chez luy /Bourg7. Je me donnay l'honneur d'aller au devant de M/onsieur le Gouverneur, et luy ayant dit sur cet/te/ affaire les mesmes raisons que j'ay alléguées ci-dessus, qui lui furent prouvées, il ne laissa pas devant tous, par une affectation extraordinaire de me

donner le tort, moy qui n'estois en nulle manière chargé de ce canot, avec des termes les plus infurieux du monde et de m'avilir si fort que tous les habitants estoient persuadés que j'avois supposé des ordres du Roy pour venir dans leur pays. J'eus toutes les peines à les dissuader de cette pensée qui faisoit que je ne pouvois rien retirer d'eux pour la connaissance du pays. Cependant mon procédé dans la suite leur a paru si doux que ces mêmes Bourgs ont esté les plus empressés à me faire plaisir, venants presque tous les jours manger avec moy. Je n'ay peu m'empêsher de faire cette discution la jugeant nécessaire puisque cette plainte a esté l'article à mon opinion du sujet de mon rappel, ne trouvant point d'autre fondement sur lequel on puisse avoir assis aucun pretexte que sur celuy-là<sup>G</sup>.

M/onsieur le Gouverneur, estant arrivé au Port Royal, il voulust voir le décompte que j'avois fait aux soldats, ce que je luy montray. Toute la compagnie estant présente et sous les armes pour le vérifier qu'il trouva bien et en fust satisfait. Plusieurs officiers comme M/onsieur Pasquine<sup>I5</sup>, ingénieur ordinaire du Roy, M/onsieur de Beauregard<sup>I6</sup>, et autres pourroint tésmoigner, Monseigneur, à Vostre Grandeur qu'il a paru toujours constant de ma vigilance et de mon devoir lorsqu'il m'a permis de le faire. Il m'ordonna de payer le prest aux soldats de dix en dix jours comme j'avois commencé, et je les payois toutes les fois chez luy et en sa présence<sup>H</sup>.

Cependant, il ne trouva pas à propos, ou plutôt ne voulust pas me permettre de faire davantage les reveues des troupes, et envoya presque toute la compagnie au mois de novembre chez les habitans, où le soldat estoit nourry et même gaignoit quelque chose par jour pour son travail. Il en resta très peu au corps de garde. Ce fust lorsqu'il voulust me faire

payer le prêt à tous les soldats qui avoient congé, que je pris la liberté de luy représenter que, puisque le soldat estoit nourry et mesme payé chez l'habitant, et qu'il ne faisoit pas de service pour le Roy, il estoit juste que le fonds de leur [sic] solde, pendant le temps de leur congé, revint au Roy, qu'il estoit naturel que sa Majesté ne devoit pas payer de soldats qui ne le servoient pas, et que led[it] fonds luy seroit un revenant bon qui pourroit servir pour des despences extraordinaires justes, nécessaires et inévitables. M[onsieu]r le gouverneur trouva très mauvais cette représentation, il crust que cela choquoit son autorité, et me traita comme un homme qui ne devoit en nulle manière de se mesler des affaires du Roy, m'ordonnant de leur payer à tous leur prêt comme s'ils avoient toujours esté à servir<sup>I</sup>.

Ce fust dans ce temps que par une affectation prodigieuse, il me blâma beaucoup d'avoir pris une maison avant qu'il fust arrivé, qui ne fust que près de deux mois après nous, disant qu'il falloit camper et m'en fist sortir d'autorité, non pas pour se [s'y] loger, car je luy en avois fait préparer une autre beaucoup plus commode avant son arrivée où il a toujours demeuré, mais pour y placer un commis de la compagnie. Il me fist encore sortir d'une autre petite maison pour y mettre une espèce de religieuse, et enfin le S[ieu]r de Miramont et moy, chassés de partout, fûmes obligés de loger dans une cuisine de M[onsieu]r Perrot, qui nous a servuy à tous les deux de ; chambre, d'antichambre, de cabinet, de cave et de grenier. C'est là où nous avons passé tout le temps qu'il a pleu à Vostre Grandeur de nous laisser à l'Acadie. Il fallust cependant transporter par deux ou trois fois les ustancilles du Roy et ce fust dans ce transport qu'il y eust quelque chose de perdu, comme des cloux dont la barrique où ils estoient déffonça et qui tombèrent dans la

boüe et parmy de l'herbe, quels soins que j'y eusse porté<sup>I7</sup> à les ramasser et les faire ramasser, il s'en perdist toujours beaucoup. Il se perdist aussy une roüe de broüette<sup>I7</sup> et quelque autre chose pareille<sup>J</sup>.

M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur fist rendre compte à M<sup>onsieu</sup>r Perrot des fonds qu'il avoit entre les mains, j'assistay à la redition de ce compte et j'executay mes ordres à l'égard de l'enquete que je devois faire aux soldats chacun en particulier, touchant ce qu'ils avoit receu de M<sup>onsieu</sup>r Perrot. J'ay pris la liberté d'envoyer ce compte à Vostre Grandeur l'année 1687. Je me suis chargé de ce qu'il y avoit de reste, ce qui paroist dans mes comptes, et j'en ay fait un estat de payment pour les soldats d'ancienne levée pendant les six derniers mois /<sup>de</sup>/ 1686, qui porte la somme entière de ce que j'ai receu pour la descharge de M<sup>onsieu</sup>r Delubert<sup>K</sup>.

Il y a toujours manqué un sergent, un caporal et un anspessade que M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur m'a obligé d'employer dans les estats de payement, afin que cette somme peust subvenir à quelque despence extraordinaire, de laquelle j'ay l'ordre en main<sup>L</sup>.

A l'égard des 4000tt<sup>I8</sup> destinés pour les fortifications, comme il ne s'en est point fait, M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur a destiné cette somme pour la subsistance des troupes depuis janvier 1686 jusques à l'arrivée de la frégatte du Roy La Friponne à l'Acadie, qui a esté à la fin de juillet<sup>I9</sup>. N'ayant point d'autre fonds pour les faire vivre, ce qui a été remplacé par le S<sup>ieu</sup>r de Goutins<sup>20</sup> du fonds qu'il a apporté à la réserve de quelque dépense extraordinaire, dont le fonds n'auroit pas esté pris sur celui des<sup>ites</sup>/ 4000tt pour les fortifications, si M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur avoit voulu réserver, comme il estoit juste, la solde des soldats à qui il avoit donné congé pendant quatre mois et qui ont esté nour-



ris et payés par les habitans chez qui ils travailloint. Il a esté payé aussy par son ordre 420tt pour sept mois d'appointements au S/ieu/r de Miramont, lieutenant de lad/ite/ compagnie, à raison de 60tt par mois suivant son estat, qui n'ont pas esté replacés, et 200tt que j'ay pris aussy par son ordre pour ma subsistance des trois premiers mois I688, lesquelles 200tt j'ay laissé entre les mains de M/onsieu/r de Givry, trésorier de la marine à Rochefort, pour les remettre incessamment au Port Royal affin de les remplacer aux susd/it/ 4000tt. Le tout paroist par un compte particulier rendu cette d/ite/ somme<sup>M</sup>.

J'ay remis les estats de payement des troupes entre les mains du S/ieu/r de Goutins escrivain du Roy qui a eû ordre de me relever à l'Acadie<sup>N</sup>.

J'envoyay à Québec à M/onsieu/r de Champigny, intendant de la Nouvelle France, en deux occasions, des mémoires de la dépense qui s'estoit faite au Port Royal duquel j'ay eû l'honneur de recevoir deux lettres portant des ordres que je n'ay peu executer, par les obstacles ou les défences que M/onsieu/r le Gouverneur m'en a faites ce que je feray connoistre après cet estat<sup>O</sup>.

Les instructions que j'ay eû l'honneur de recevoir de vostre grandeur m'ordonnant de m'appliquer pendant mon séjour dans le pays de l'Acadie à bien connoistre et à découvrir tous les avantages qu'on en pourroit retirer, soit pour rendre la colonie considérable, soit pour l'establissement du commerce entre ses habitans et ceux du Royaume<sup>P</sup>.

Je supplieray très humblement Vostre Grandeur d'estre s'il luy plaist persuadé que j'y ay apporté tous les soins imaginables et sur ce sujet je prendray la liberté de luy dire que cette colonie est tout à fait misérable et oppressée, dont elle ne se relèvera pas si vostre gran-

leur n'y mest la main. On ne peut espérer de longtemps d'en retirer quel-  
 que avantage dans l'abaissement où elle est. Et pour son commerce, quoy-  
 que les M<sup>essieu</sup>rs qui ont formé une compagnie<sup>21</sup> qui veut bien se don-  
 ner la peine d'en prendre quelque soin, soient portés d'une inclination  
 particulière pour cette colonie. Néa<sup>n</sup>moins, les grandes avances où ils  
 font<sup>22</sup>, et les pertes considérables qu'ils ont fait sont la cause que  
 leur bonne volonté a esté inutile jusques à présent à ces pauvres habi-  
 tans, qui sont d'autant plus malheureux que l'ombre de ces M<sup>essieu</sup>rs,  
 qui devoit leur estre d'un abrit considérable, est pourtant ce qui leur  
 porte le plus de préjudice, puisque c'est elle qui est un obstacle invin-  
 cibles à tous les marchands qui voudroint y trafiquer. Ils ont cette op-  
 inion si mal fondée qu'ils s'attireroint de puissans ennemis s'ils y ap-  
 portoint des marchandises. Ils savent que ces M<sup>essieurs</sup> qui composent  
 cette compagnie sont autorisés<sup>23</sup>. Et d'ailleurs ils ne se douttent pas  
 que les Gouverneurs qui sont dans ce pays ne soyent des personnes inté-  
 réssées avec eux / les messieurs de la Compagnie / ou du moins gratifiées  
 toutes les années par quelque somme. Cette connoissance leur donne la ter-  
 reur panique, (si j'ose me servir de ce terme), qu'on ne s'oppose sous-  
 main<sup>24</sup> à la débité de ce qu'ils auroint porté, et d'estre obligés de s'en  
 retourner avec leur chargement après beaucoup de frais et une traversée  
 si longue et si pénible. Cette colonie souffre beaucoup par là, à cause  
 que les accidents qui sont arrivés à ces M<sup>essieu</sup>rs, les ont empêchés  
 de fournir un magasin qu'ils ont au Port Royal qui n'est pour le présent  
 remply que de choses inutiles, et qu'il n'y en a qu'un autre tenu par le  
 nommé Villon<sup>25</sup>, qui est l'horreur du pays. Tous les habitans crient et  
 se plaignent dud'<sup>it</sup> Villon, tant par ses menaces, termes injurieux, par  
 les hauteurs dont il les traiete quand ils vont se fournir chez luy, par

le prix excessif de ses marchandises, que par la taxe modique qu'il fait luy-mesme des danrées des habitans, estimant ses marchandises et leurs danrées ou pelleteries au prix qu'il veust, disant qu'ils n'ont qu'à les laisser s'ils n'en veuillent pas, ce que les habitans sont pourtant contraints d'acheter comme il luy plaist n'en trouvant pas ailleurs. Et de cette manière il a rigoureusement toutes les pelleteries de l'Acadie.

M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur, qui scait tout, fait néa<sup>moins</sup> semblant de l'ignorer, par le grand support qu'il donne <sup>aud</sup><sup>it</sup> Villon, lequel il laisse agir à sa fantaisie, et quoyque ce mesme support luy donne la liberté de se fournir des marchandises de Baston, ce que j'ay veû, et dont M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur, quoyqu'adverty, n'en voulust point faire de cas. Néa<sup>moins</sup> son magasin est très mal fourny, n'ayant pas la moitié du nécessaire. Ceux qui sont à la coste meurent de faim et de froid. Personne ne leur porte du bled ou farine, ny de quoy s'habiller ou travailler. Le S<sup>ieu</sup>r Villon qui s'estoit enguagé de leur fournir ce qui leur estoit nécessaire, n'en faisant aucun compte ou mesme n'ayant à leur porter que quelques toilles ou autres bagatelles dont le fret est extraordinairement payé par les susd<sup>it</sup> habitans. Voilà pourquoy, Monseigneur, cette colonie sera tousjours accablée si Vostre Grandeur n'a la bonté de la traicter comme un enfant naissant<sup>26</sup>, pour qui l'on a toujours du soin, que l'on soulage en tout ce que l'on peut, et à qui l'on permet toutes choses, pour dans la suite lorsqu'il est dans quelque force en retirer les services et les avantages que l'on attendoit. Cette colonie commance Monseigneur, il seroit utile de suivre à son esgard les mesmes maximes. Vostre Grandeur est instruite de plusieurs moyens pour qu'elle puisse s'agrandir, et quoyque le commerce avec la France soit un des principaux, il y en a quelques autres qui luy seroient aussy avantageux, dont elle doit estre assurément

bien informée. C'est pourquoy, je ne seray pas assez hardy pour m'ingérer<sup>27</sup> de vouloir désclarer mes sentiments parce que j'apprehende, vue que je ne dirois rien de nouveau, ou qu'ils ne seroient point à prouver, et par conséquent, coupable de trop d'impudence. Il n'y a que les ordres de Vostre Grandeur qui puissent me justifier de mon trop de liberté, c'est pourquoy avant que les dire j'auray l'honneur de les attendre.

Il seroit aussy bon de les obliger au défrichement des terres hautes. La plupart des habitans comme au Port Royal, aux Mines<sup>28</sup>, ne s'amusan<sup>t</sup> qu'à faire des levées dans des marais où ils sèment leur bled, ce qui leur porte beaucoup de préjudice par plusieurs raisons, dont la première est que le bled qu'ils sèment dans leurs marais est d'un grain très petit qui rend à moitié son, et quy ne conserve pas ; que les marées bien souvent crèvent leurs aboteaux<sup>29</sup> et inondent leurs terres, qui ne produisent plus de quelque année quand elles ont esté abreuvées d'eau salée ; que les réparations qu'ils sont obligez de faire annuellement leurs coustent beaucoup de dépence et de peine ; qu'ils courent le risque que lorsqu'ils sont prests de faire une récolte, une marée ne leur enlève toutes leurs espérances, ce qui est dangereux, et que travaillant leur marais ils sont dans une nécessité de fourrage<sup>30</sup> qui fait qu'ils ne peuvent pas nourrir beaucoup de bestiaux, tant pour le labour que pour la nourriture des habitans. Au lieu que, s'ils défrichoient les terres hautes, ils n'auroient que la première peine, qu'ils seroient à l'abry de tous les accidens, qu'ils auroient de fort bon grain, et assez de mauvais pour nourrir une quantité prodigieuse de bestiaux. Ce qui leur seroit d'une utilité considérable tant pour leur vie que pour la provision des bastiments qui pourroient y aborder. Les habitans goustent bien ces raisons, mais leurs travaux des marais estants desjà faits ils ne veullent pas en com-

mencer d'autres. Et ce pays restera tousjours de mesme, particulièrement M/onsieu/r le Gouverneur permettant aux jeunes hommes fils des habitans, de s'en aller establir dans d'autres lieux de la coste où ils ne font que courir, chasser, ou traiter avec les sauvages<sup>Q</sup>.

Si tous les habitans de l'Acadie estoient rassemblés dans une ou deux habitations, elles seroient de quelque considération et plus à leur aise, au lieu qu'estants dispersés comme ils sont, ils n'apportent aucune utilité ny profit. Ils sont tous misérables et vagabons. Il seroit préjudiciable de rappeler ceux qui sont desjà habituez à la coste. Mais il seroit bon d'avoir de la précaution pour l'avenir, aussy bien que d'obliger les habitans à travailler aux terres hautes, soit par représentation, soit par des exemples ou d'autres moyens qui les obligeroient sans les contraindre. Il y a peu de lieux où les terres ne soient bonnes si on les veut cultiver et y prendre du soin, mais cette peine de défricher leur semble trop grande, ils sont accoustumés à plus de repos que ce travail ne demande<sup>R</sup>.

#### PORT ROYAL

Le Port Royal, quoyque l'habitation la plus peuplée, ne contient que neuf ou dix maisons habitées, le reste estant des granges. Toutes les maisons sont basses, construites par des pièces de bois les unes sur les autres et couvertes de chaume. Celle où loge M/onsieu/r le Gouverneur estant la seule couverte de planches. Tous les métiers, soit des soldats ou habitans qui y résident, sont inutilles les uns et les autres, n'ayant pas de quoy acheter des outis. Si Votre Grandeur pouvoit à propos, de leur faire faire quelque petite avance, tant pour se bastir et se mettre à couvert que pour l'achapt des outis nécessaires à leur mestier, elle leur feroit un bien considérable. L'habitation auroit quelque forme

par les artisans qui travailleroient dans leurs boutiques. Les habitans auroint de quoy faire faire chez eux ce qu'y leur faut porter tous fait de France, et qu'ils acheptent chèrement. Il n'y auroit pas des gens inutiles qui ne le sont que parce qu'ils ne peuvent travailler, et l'on pourroit quelques temps après leur établissement leur faire payer les avances qu'on leur auroit faites. Je commenceay d'y establir à mes despents une boucherie, dont M/onsieu/r le Gouverneur, qui ne vouloit rien approuver de ce que je faisois, me blasma fort. Il fust néa/n/moins contraint de la laisser comme je l'avois establie, la trouvant d'une nécessité indispensable. C'est ce qui a fait que je n'ay plus osé aider qui que ce soit pour le faire travailler de son métier. La rivière du Dauphin<sup>31</sup> ou Port Royal pourroit nourrir grand nombre d'habitans, s'ils vouloient travailler les terres hautes ; elle est fort abondante pour le pacage<sup>32</sup> s'ils laissoient leurs marais pour cet effect. Elle est inutillement très poissonneuse, il n'y a pas trois de ses habitans qui ayent des filets. Ils font des nijagan<sup>33</sup> pour prendre du poisson, qui sont des clayes<sup>34</sup> de dix pieds de hauteur à l'emboucheure de certains ruisseaux qui entrent dans la rivière, où la marée passant par dessus y ammenne du poisson qu'elle laisse presque à sec de l'autre costé de la claye quand la mer s'est retirée. C'est toute leur manière de pescher. Les poissons de cette rivière sont : l'esturgeon, le saumon, l'aloze<sup>35</sup>, la truitte, le bar<sup>36</sup>, la sardine, le haranc, du gasparan, quelque/s/ raye/s/<sup>37</sup>, des plies<sup>38</sup>, des anguilles<sup>39</sup>, quelque peu de morüe à son embouchure et de la goberge<sup>40</sup>, mesme quelque/s/ baleine/s/. Il y a de fort belles pommes, quelques poires, bigarreux<sup>41</sup> et prunes. Toutes sortes de fruits y viendroint bien si l'on plantoit des arbres. J'y ay cultivé un petit pied de vigne qui estoit tous les jours plus beau. L'air y est très bon et fort sain, comme par toute l'Acadie.

### Le Cap<sup>42</sup>

Le Cap est une habitation dans les terres, distante de Port Royal de deux portées de mousquet<sup>43</sup>, à peu près de huit ou dix familles. C'est le mesme terrain et ses habitans ne sont point distingués d'avec ceux du Port Royal.

### Les Mines<sup>44</sup>

Les Mines est une habitation depuis quatre ou cinq ans où toute la jeunesse du Port Royal s'est établie. Il y a plusieurs rivières à cette habitation et si grande quantité de bon marais qu'ils pourroient facilement nourrir deux cens familles avec leurs bestiaux s'ils estoient bien ménagés et travaillés. Les terres hautes y sont assez bonnes, et leurs rivières nourrissent aloze, truite, câparau<sup>45</sup>, bar et des coquillages. Ils ne se servent aussy que des nijaguans. Ils sont là environ trente familles, mais c'est une habitation trop reculée pour le commerce. Il n'y a que de petits bastiments qui puisse<sup>nt</sup> s'exposer à y aller. Elle est tout au fond de la Baye Françoisse. Près de son entrée du costé de la mer est un cap rouge appelé le Cap des Mines<sup>46</sup> où il y a une mine de cuivre fort bon. La mine est tout auprès d'un petit havre nommé le havre à l'Advocat. J'ay visité le tout.

### Chicnitou ou Beaubassin

Chicnitou est une autre habitation appartenante au S/ieur de la Vallière qui en est seigneur. C'est un endroit extrêmement fertile pour le nourrisage des bestiaux. Aussy n'est-il propre qu'à cela. Le bled n'y pouvant presque meurir par la grande quantité de brumes qui y sont ordinaire<sup>s</sup>. Ce n'est pas qu'on a depuis peu travaillé à quelques terres hautes où le bled vient fort bien. C'est le lieu le plus commode pour la

relation du Canada puisqu'il est situé entre la Baye Verte et la Baye Française, il n'y a qu'une langue de terre d'environ une lieue de largeur qui sépare les deux bayes. Vostre Grandeur est apparament informée de la commodité que la jonction de les deux bayes apporteroit au pays s'il estoit habité. Toute sorte de poisson et gibier est fort abondant à Chicnitou.

Rivière S/aint/ Jean<sup>47</sup>

La Rivière de S/aint/ Jean est un lieu le plus commode et le meilleur pour une grande habitation et pour le commerce et le trafic. Elle est très abondante en toute sorte de poisson. Les terres hautes y sont fort bonnes, remplies de chesnes et noyers. Il y a dans certains endroits beaucoup de chanvre sauvage qu'on dit estre bonne à faire de la toile et que les habitans négligent par la peine qu'ils trouvent de l'aller chercher. Il y a aussy des raisins et autres fruicts sauvages assez bons. Il y a un ruisseau dans lequel il y a une mine de fer. La pelleterie y est plus abondante qu'ailleurs. Cette rivière inonde une fois tous les ans dans le temps que les neiges fondent, qui est vers le mois de may, et cela provient par son emboucheure qui est barrée par un sault, et qui empeschant que les eaux grossies par les torrents et ravines, provenant des neiges fondues ne pouvant s'écouler avec liberté, causent le débordement à plus de demy lieue dans les terres qui sont plattes de deux bords. Il y auroit du remède à cela si le pays en valloit la peine.

Pechmouady<sup>48</sup>

Pechmouady est un des endroits le plus propre pour le commerce et dont les terres hautes sont les meilleures. C'est un havre tout remply de belles isles, qui peuvent mettre les vaisseaux à couvert de toute sorte



de vents. C'est à l'emboucheure de la rivière S/aint/ Croix<sup>49</sup>, on y fait la pesche de la morue, qui en certaines saisons y est fort abondante aus- sy bien que le maquereau<sup>50</sup> et tout autre sorte de poisson. Ses habitans qui sont peu, travaillent aux terres hautes. C'est un lieu à pouvoir y establir cens habitans pour le moins s'ils voullont défricher, les terres y estant fort bonnes. Beaucoup de gibier et beaucoup de poisson. Je l'ay visité.

#### Lincourt<sup>51</sup>

Il y a une autre habitation appellée Lincourt plus haut dans lad/ite/ rivière de S/aint/ Croix où les terres y sont encore très bonnes. Il y a près de cinquante arpents de terre haute, où il n'y auroit qu'à mettre la charüe. Mais ce lieu n'est pas de commerce, estant trop avant dans la ri- vière. Ses habitans y cultivent quelque peu de jardinage où ils sèment du bled d'Inde.

#### Le Grand Menane<sup>52</sup>

A deux lieues de Pechmoucady il y a une isle de sept lieues de long appellée le Grand Menane, qui n'est propre à autre chose qu'à faire de nourrissage, y ayant beaucoup de pascage et un assez grand lac d'eau dou- ce. Si l'on y mettoit quelques taureaux et vaches dessus avec une déffence expresse à toute sorte de monde d'y chasser, le Roy, dans moins de cinq ou six ans, pourroit suffisamment retirer du boeuf salé pour de grands armements qui ne cousteroit que le transport en France. Vostre Grandeur, Monseigneur, doit estre informé de la quantité que les Anglois en ont ti- ré mal à propos de l'Isle de Sable. Mais comme c'est une isle de dange- reuse approche, le Grand Menane donneroit la mesme utilité sans risque, y ayant un havre assés bon pour des petits bastiments de 50 à 60 tonneaux. Il y a des endroits où 5 ou 6 habitans pourroient s'entretenir en défri-

chant. Je l'ay visité/e7.

Mageis<sup>53</sup>

Mageis est encore une autre habitation. Les terres y sont bonnes et mauvaises mais on rendroit le tout bon si on y vouloit bien travailler. Les habitans y cultivent très peu. Il y a auprès, de petits islets de roche et particulièrement une en dispute entre le seigneur de Pechmoucady et celuy de Mageis, où la rivière des Loups Marins est plus abondante qu'en aucun autre lieu de l'Acadie. La morue ou autre sorte de poisson est aussy en quantité à Mageis.

Pentagouët<sup>54</sup>

Pentagouët est une habitation voisine de la Nouvelle Angleterre. Les terres y sont bonnes en des endroits. Il y a très peu de défriché, mais elle est très commode pour le commerce et pour la seureté du pays. Vostre Grandeur est apparemment informée du pillage d'une maison par les Anglois l'année dernière, qui prétendent que cette habitation leur appartient. Le poisson y est assés abondant.

Petit Plaisance<sup>55</sup>

Le Petit Plaisance est une petite isle prez Pentagouët, où les terres et la pesche y sont fort bonnes. Les habitans y cultivent quelque jardin. Dix habitans s'y entretiendront.

Montenikeis et Montenicq<sup>56</sup>

Montenikeis et Montenicq sont deux petites isles dont les terres ne sont pas fort bonnes, mais qui en récompense produisent abondamment d'excellente morue et de toute autre sorte de poisson. Il y a dessus deux familles angloises qui peschent seulement pour vivre.

Rivière S/aint/ Georges<sup>57</sup>

La rivière S/aint/ Georges est assez belle et fertile. La pluspart des terres y sont bonnes. La pesche y abonde et est d'un fort bon commerce. Il n'y a point d'habitans parce que le trop grand voisinage des Anglois empesche les François de s'y habituer. Plus de cens familles pourroint s'entretenir le long de cette rivière à travailler les terres.

Kinibeky<sup>58</sup>

Kinibeky est la plus belle rivière et le meilleur terrain qui soit dans toute l'Acadie. Il y a des Anglois habituez, Elle pourroit estre d'un grand et facile commerce. Toutes les terres y sont bonnes. Il y a de quoy faire de beaux masts de toute grandeur et grosseur et du bois très propre pour les constructions. La rivière est très poissonneuse. On y auroit peu establir une habitation considérable si les Anglois ne s'en estoit pas emparez.

L'Archimaguan<sup>59</sup>

L'Archimaguan est une isle à nourrir 18 ou 20 habitans par le travail des terres. La pesche de la morüe y est fort bonne.

Cap Breton et Labrador<sup>60</sup>

Le Cap Breton et Labrador sont des lieux où les terres sont bonnes et mauvaises mais où le bon passe le mauvais. Le lieu est fort abondant en poisson, loups marins. Il y a une mine de charbon de terre, une autre de plastre, et une autre de fer qui sont conneües. La traite avec les sauvages y est assez bonne.

S/aint/ Pierre

A S/aint/ Pierre, les terres y sont fort bonnes, beaucoup de passage et où 30 habitans s'entretiendroint sans beaucoup de peine ny de travail.

### Canceau

Canceau est un des lieux des plus abondants pour la pesche de la morüe. Il y a quelques belles grave/s/61 pour l'y faire seicher. Plusieurs petites isles où les vaisseaux se mettent à couvert. C'est là où les M/essieu/rs de la Compagnie 62 ont estably leur pesche sédentaire. Je l'ay visité.

### Chedaboutou

Chedaboutou n'est recommandable que par sa baye et le passage de Fronsac 63. Les terres n'y sont pas fort bonnes, aussy y a-t-il très peu de friché. Le lieu est bon pour la traitte des sauvages. Le haut de la rivière est agréable, l'on y pourroit entretenir quelques habitans. C'est là où est le principal défriché. La pesche y est assez bonne pour toute sorte de poisson. Il y a une mine de fer très bon/né/ mais qui n'est pas abondante. Je l'ay visité.

### Chibouctou

Chibouctou est le plus beau port de l'Acadie, tant pour la pesche que pour le commerce. Les terres mesme/s/ dans les isles sont assez bonnes. Il pourroit s'y entretenir bon nombre d'habitans. Je l'ay visité.

### La Hève

La Hève va presque de pair avec Chibouctou. Il y a mesme plus grande quantité de bonnes terres où il n'y auroit qu'à mettre la charrüe. Il est le plus propre et le mieux situé pour empescher la pesche de la morüe sur nos costes à tous les estrangers. Il est aussy fort abondant en toute sorte de poisson, et s'y entretiendroint plus de cens habitans. Je l'ay visité.

### Merligueih

Merligueih est un lieu dont presque toutes les terres sont bonnes. Le lieu n'est pas grand, mais l'on pourroit y mettre 12 ou 15 habitans. La pesche y est fort bonne. Je l'ay visité.

Le Port Razoïr et le Port Rochelois<sup>65</sup>

Ces deux ports sont contigüs et mesme assez beaux. Abondants en poisson, les terres y sont bonnes et l'on pourroit y establir 30 ou 40 habitans. Ils sont fort commodes pour la relation par terre au Port Royal, les Mines, La Hève et autres lieux. Je l'ay visité.

Le Cap de Sable ou Poubouncoup<sup>66</sup>

Sont deux endroits contigus aussy où l'on pourroit establir plusieurs habitans, les terres y estant fort bonnes et la pesche abondante. Je l'ay visité.

Baye S/aint/e Marie

La Baye S/aint/e Marie est un lieu maréscageux où l'on pourroit seulement entretenir 2 ou 3 habitans. Il y a quatre bonnes mines de fer et une d'argent mais fort stérille et qui rendoit très peu. J'ay esté les visiter avec un M/onsieu/r de Forges<sup>68</sup>, de Bretagne, venu par ordre de la Cour, que je conduisis et à qui je fournis toutes les commodités qu'il demanda.

Il y a dans l'Acadie de quoy faire plus de 6000 masts de toute hauteur et grosseur assés faciles à avoir, soit dans la rivière de Pentagoüet, et dans les rivières S/aint/ Croix et Pechmoucadý, au Port Rasoïr ou au Port Rochelois, dans la Baye Sinsambre<sup>69</sup>, à Chibouctou, à Mouscoudaboït<sup>70</sup>, à Moucoudomé<sup>71</sup> et autres lieux. Il y a aussy dans la pluspart de ces susd/its/ lieux, de bon et de beau bois de chesne pour les constructions, comme à Tousquet<sup>72</sup> et beaucoup d'autres endroits.

Tous les habitans qu'on voudroit establir dans les lieux sus nommez pourroint vivre de pesche et de chasse, l'un et l'autre y estant fort abondant partout, et cependant, les obliger à travailler les terres qui, partout où j'ay dit qu'elles estoient bonnes, porteroient du bled en quantité afin que les années en suite ils vescuissent plus commodément, et qu'ils fussent à l'abri de la nécessité. J'y aurois obligé ceux qui y sont, par des moyens qui ne leur auroi<sup>en</sup>t fait aucune peine, si j'en avois l'autorité et le pouvoir. Mais, quand je voulois me mesler de leur faire quelque représentation sur ce sujet, M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur le trouvoit mauvais et me déffendoit de me mesler d'autre chose que de payer les soldats. Il semble qu'on ne puisse servir exactement sans s'attirer de meschantes affaires et M<sup>essieu</sup>rs les Gouverneurs, dans les pays estrangers ont l'opinion qu'on empiète sur leur autorité sitost qu'on se conforme aux ordres qu'on a de la Cour. J'oserais dire, avec mesme de la confiance, que si je n'avois pas esté empesché, que j'eusse eu la liberté d'exercer mon zèle et mon empressement, et que Vostre Grandeur eust bien voulû estre assez charitable de croire que je ne luy aurois rien demandé que ce qui estoit nécessaire à cette pauvre colonie. Elle auroit gousté dans peu d'années un autre estat plus aysé, et le pays plus peuplé qu'il ne sera de bien longtems, et par conséquent bien longtems inutile au royaume<sup>s</sup>.

Mes instructions m'ordonnent aussy une petite inspection sur la pesche. Cet ordre ne m'a pas beaucoup cousté de la peine à l'exécuter, puisque dans toute l'Acadie il n'y a que 4 ou 5 de ses habitans qui peschent de la morue et du maquereau, Ils négligent mesme beaucoup de pescher par plusieurs raisons qu'ils répliquent aux représentations que je leur en ay faite/<sup>s</sup>. Premièrement, ils n'ont personne qui leur prenne le poisson

et par conséquent c'est du poisson gasté et pourry dans la suite ; une despence et des frais perdeurs. Le S/ieu/r Villon qui s'estoit meslé de prendre le poisson de certains habitans de la coste, les a tous trompés, aux uns en ne prenant rien, et aux autres en ne leur donnant pas le prix convenu avant qu'ils eussent pesché. Il attend d'ordinaire cette dernière extrémité pour avoir leur poisson à vil prix. La vérité m'oblige de dire que led/it/ Villon est capable de détruire la colonie la mieux établie, et que son séjour est un obstacle invincible, pour son établissement, tandis qu'on luy donnera le support qu'il avoit et les libertez qu'on luy permettoit. Vostre Grandeur aura, s'il luy plaist, la bonté d'estre persuadé que je ne le dis que par une parfaite connoissance de son esprit inventif et intéressé, et après les plaintes de presque tous les habitans de l'Acadie. Une autre raison des habitans pour ne pas pescher, est que la pluspart n'ont pas de quoy et que personne ne les ayde, ou du moins, si on le fait c'est avec un retour si excessif qu'ils s'y ruinent plutost que d'y profiter, et qu'ils se rebuttent. Et quand mesme ils auroint tout cela, ils ne scauroint continuer longtems la pesche, puisque dans toute l'Acadie il n'y a pas de quoy radouber une chaloupe. On ne vend en aucun endroit, ny on ne peut, puisqu'il n'y en a pas ny goldron<sup>73</sup>, ny estoupes<sup>74</sup>, ny cordages<sup>75</sup> quel qu'il soit, ny toille pour voille, ny seulement un clou pour le bord, tellement qu'une chaloupe, caiche<sup>76</sup>, ou barque qui prendra de l'eau, ou qui aura quelque voille emportée ou cordage rompû, restera inutile tout le reste du temps. M/onsieu/r de Beauregard<sup>77</sup> a fait un grand bien et charité à quelques 2 ou 3 habitans, dont les bastiments estoient inutilles par le calfat<sup>78</sup> et charpentier qu'il leurs prestoit gratuitement. Il n'y a point de fillets, ou du moins il n'y en a pas six dans toute l'Acadie. Et enfin toute/s/ leurs pesche s'étand à faire des

nijaguans, comme j'ay déjà dit, au Port Royal et aux Mines. On y peut pescher, dans toute la coste ou dans les rivières ; de la morüe, de la goberge, du maquereau, hareng<sup>79</sup>, de la sardine, du saumon, de l'esturgeon, de l'aloze, des truittes, de l'anguille, du bar, des plies, de la raye, du flétan<sup>80</sup> et beaucoup d'autre poisson. On pourroit faire quantité d'huile comme de loups marins, baleines, et marsouins<sup>81</sup> qui y sont en quantité forte, / et profiter de l'élevage des / bestiaux qu'ils metteroint dans des isles propres à cela. Cependant, ils ne font rien, et ce parce qu'ils n'espèrent par de débiter et qu'ils ne sont pas aydés<sup>T</sup>.

Les comptes que j'ay rendus à M/onsieu/r le Gouverneur font voir la dépençe qui s'est faite dans l'Acadie pendant l'année 1687 jusques au mois d'aoust de l'année 1688. Votre Grandeur aura receu sans doubte tous les comptes, soit de dépençe, soit des ustancilles et munitions du Roy, ou autres que j'ay rendus à M/onsieu/r le Gouverneur, dont j'ay les doubles, le S/ieu/r de Goutins, escrivain du Roy en l'Acadie, s'étant chargé de les envoyer à Votre Grandeur<sup>U</sup>.

Je prends la liberté d'envoyer les reveües des troupes depuis le mois d'octobre 1687 jusques au susd/it/ mois d'aoust 1688. Sa Grandeur verra s'il luy plaist appostillés<sup>82</sup> les soldats qui avoint congé de M/onsieu/r le Gouverneur que néa/n/moins, quouqu'absent, il m'a fait payer comme j'ay dit cy-devant<sup>V</sup>.

Je prends aussy celle / la liberté / d'y joindre le recensement général de l'Acadie<sup>83</sup>, que je n'ay pas eü sans de grandes difficultés, par les menées dud/it/ S/ieu/r de Villon qui, par son esprit malin, inspiroit à la pluspart des habitans de me le refuser jusques à ce point mesme qu'il leur conseilloit (sauf le respect de Vostre Grandeur) de m'envoyer promener lorsque je le leur demanderois. J'en portay mes plaintes à M/on-



sieur le Gouverneur et luy representay que c'estoit rendre cette colonie mutine, et leur donner un esprit de désobeissance, qu'il avillisoit par là les personnes qui estoient au service du Roy, et qui devoit exécuter ses ordres et les mettoit dans un estat à ne pouvoir suivre ses intentions. M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur, par une affectation contre moy, et par un support extraordinaire pour luy /Villon\_, ne fist aucun cas de mes plaintes et me respondit qu'il avoit fort bien fait, et que ce n'estoit pas à moy à me mesler de ces sortes de choses sans son ordre exprez. J'ay creu, Monseigneur, que ceux /les ordres\_ que j'avois du Roy suffisoient et qu'ils ne devoient estre autorisez par M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur que lorsqu'il y avoit quelque obstacle dans leur exécution, ce qu'il refusa de faire lorsque je luy demanday<sup>W</sup>.

Ce n'est pas la seule /affectation contre moi\_, Monseigneur, qu'il a eü, et si Vostre Grandeur n'eust pas esté fatiguée de les sçavoir toutes, je n'aurois pas manqué de l'en informer. Il suffiroit qu'elle ait la bonté de remarquer que j'ay servy avec fidellité, que tous les obstacles du monde n'ont peu m'empescher de satisfaire Vostre Grandeur dans l'exécution de mes ordres, que j'ay suivy article par article, ce qu'elle connoistra si elle en veut ordonner s'il lui plaist une vérification, et que les rigoureux traitements et les avaries<sup>84</sup> que j'ay souffertes ne m'ont jamais fait murmurer n'y perdre le respect que de devois à M<sup>onsieu</sup>r le Gouverneur. J'apprehendois aussy d'estre trop libre si je les incérois icy, et outre le peu de cas que peut-être Vostre Grandeur en feroit, j'aurois encore la douleur de m'en resouvenir. J'oseray seulement en faire connoistre les motifs, puisque par là, il sera aisé de discerner qu'ils sont assez forts, pour que je n'ay gousté d'autre agrément à l'Acadie, que celuy du service du Roy, pour lequel j'ay tousjours eu

un zèle très particulier.

Toutes les duretés que j'ay resseny ont roulé sur trois motifs de M/onsieu7r le Gouverneur. Le premier est son dessin de mettre une créature de M/onsieu7r le Marquis de Chivry, qui estoit secrétaire chez M/onsieu7r le président son frère à ma place. C'estoit une promesse faite entre eux, d'avant qu'il partist de Paris, et qu'il ne peust s'empêcher de dire à la Rochelle. C'est à quoy il auroit réussy aisément sans me détruire, puisqu'il n'auroit eû qu'à demander à Vostre Grandeur le S/ieu7r de Goutins qu'il vouloit auprez de luy, se flattant par là de l'esper de n'estre plus dans la peine de blamer la grande exactitude que j'ay tousjours conservée pour le service du Roy. Ce dessin luy a inspiré toutes sortes d'inventions pour me faire tomber en faute. Les déffences de faire des reveües /des soldats/, celles de sortir du Port Royal pour que je ne puisse visiter la coste et en donner des mémoires, les traverses que j'ay eües au recensement général, et plusieurs autres choses prouvent assez qu'il n'agissoit que pour me rendre négligeant au service, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire remarquer si je n'avois esgallement suivy l'empressement que j'avois à me rendre digne des ordres dont Vostre Grandeur m'avoit honoré. Ce mesme dessein à l'esgard d'un gentilhomme qui avoit servuy à Indret<sup>85</sup>, sous luy, a eû lieu sous le S/ieu7r de Miramont, lieutenant de la compagnie d'infanterie qui y estoit en garnison, qui n'a pas esté exempt de sa rigueur ny de sa sévérité<sup>X</sup>.

Le second /motif/, c'est l'opinion qu'il avoit que j'enpiettois sur son autorité. Il luy paroist que ce que je faisais conformément à mes ordres, luy fust une atteinte, et l'estoit ce sentiment qui faisait qu'il m'avillissoit si fort devant tous les habitans, qu'il trouvoit mauvais toutes les représentations que je luy faisais pour le bien de la co-

lonie ou pour le tort souffert par l'habitant en particulier, qu'il blâmoit tous les établissements que je voullois faire à mes dépends, et le secours que je donnois à chaque opprèssé, qu'il me déffendoit de me mesler d'aucun accord entre eux quoyque j'eusse les ordres exprez de M<sup>onsieur</sup> de Champigny<sup>86</sup>, Intendant de la Nouvelle France, qui me disoit de juger les peuples de ce pays, qu'il ne pouvoit approuver les inspirations que je leur donnois touchant le défrichement des terres, se reugeant /le Gouverneur/ tousjours du party de ceux qui disoient qu'elles ne valloient rien, quoyque l'expérience luy en fist connoistre la bonté quand elles estoient bien travaillées, qu'il se sentoit contraint dans le maniemment des deniers du Roy, souffrant avec peine qu'il y eust quelqu'autre que luy qui les eust entre les mains, ce qu'il ne peust s'empescher de témoigner devant M<sup>onsieur</sup> de Beauregard Cap<sup>itaine</sup> de frégatte légère du Roy, et de M<sup>onsieur</sup> Pasquine, ingénieur ordinaire, et beaucoup plus encore qui n'ont pas eû lieu /???/ puisque par des dépenses assez fortes, j'ay eû tous les mémoires du pays que j'ay aydé, et l'habitans et le soldat autant que j'ay pu, soit de mon argent, soit de tout ce qu'ils avoient besoin d'ailleurs. Lesquels frais je n'ay porté dans aucun compte, estant assez satisfait d'avoir soulagé des misérables, de laquelle chose je ne demande d'autre rétribution que la connoissance à Vostre Grandeur de cette vérité<sup>Y</sup>.

Le troisième motif et le plus particulier, estoit la trop grande connoissance que j'avois de tout ce qui se passoit à l'Acadie. Il /le Gouverneur/ estoit fasché de ce que je scavois qu'il avoit permis aud<sup>iteur</sup> Villon de prendre des marchandises des Anglois, malgré les déffences du Roy, et cela parust lorsqu'un jour, led<sup>iteur</sup> Villon, faisant descharger cesd<sup>ites</sup> marchandises bord à bord de deux caiches angloises dans une

biscayenne<sup>87</sup> du Port Royal. Je le [le Gouverneur] fis advertir par un habitans de ce débarquement. Il parust surpris de cet advis, mais néanmoins, il le renvoya rigoureusement, luy disant que c'estoit ses affaires, et que s'il s'ingéroit davantage de venir luy donner de pareils advis, il le châtiroit si bien qu'il n'auroit plus d'envie d'y retourner. Il n'eust pas moins de chagrin de ce que je n'ignorois pas que, par son contentement, led[it] Villon avoit délivré aux deux Anglois susd[its], desquels il avoit pris des marchandises, prez de 200 bariques de bled sorty du Port Royal pour les payer, quoy qu'il dust appréhender une disette<sup>88</sup>, qui pensa arriver par la veneüe de 30 hommes d'augmentation pour la garnison qui débarquèrent au mois de juillet et dont la nourriture l'inquiettoit si fort qu'il ne scavoit de quelle nanière les faire subsister. Il m'envoya par toutes les habitations, quoyque je fusse desjà rappelé, pour tâcher d'en apporter quelque bled, et je tournay si bien l'esprit des habitans qu'ils me donnèrent leur petite provision, en se privant de manger du pain jusques à la prochaine récolte. J'en portay assez pour la subsistance des[its] 30 hommes jusques à ce qu'on eust coupé les bleds. Il fust fort animé contre moy de ce que j'avois remarqué qu'aprez sa défense sévère à tous les habitans ou autres de l'Acadie, de vendre en aucune manière de l'eau de vie, il ne laissa pas d'en faire porter un tierçon<sup>89</sup> chez led[it] Villon, qui le débita à tous bienvenans à pot et à pinte<sup>90</sup>. Ce sont, Monseigneur, tous ces fondements qui ont incité sa politique à me faire rappeler en France. Ce qu'il a obtenu, malheureusement pour moy, puisque c'est la cause que Vostre Grandeur a doubté de mon zèle pour bien servir et de la bonne conduite à suivre ses ordres. Mais j'espère que le discernement de Vostre Grandeur, que rien ne peut esbluyr, me sera quelque jour favorable, et que la fidellité et l'exactitude dans

les fonctions où je seray employé, avec l'aprobation de mes supérieurs, me seront d'un grand secours pour vous persuader la vérité de tout ce que j'ay allégué cy-dessus, où je n'ay d'autre intérêt que ma justification et d'effacer la meschante odeur qu'on pourroit avoir de ma conduite<sup>Z</sup>.

De Gargas escrivain principal.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> La fluste, (flûte) n.f. Navire de guerre. Signifie aussi un vaisseau long qui est enflé par le ventre, et qui sert à porter des vivres dans les escadres de navires. On peut trouver cette définition dans le Dictionnaire de Furetière.

<sup>2</sup> La frégate. n.f. Anciennement petit bateau à rames. Après le 18<sup>e</sup> siècle : un bastiment de guerre à 3 mâts ne portant pas plus de 60 canons.

<sup>3</sup> Dans les "Instructions du Roy au Sieur De Meneval" (1687), on trouve cette note : "Sa Majesté ayant envoyé l'année dernière 30 soldats à l'Acadie, Elle a bien voulu y faire passer 30 autres sur le dit navire La Frippone pour estre tous commandez sous l'autorité du sieur de Meneval par le Sieur Duret de la Boulaye, lieutenant du Roy, de l'Acadie..."  
Collection de Manuscrits p. 398.

<sup>4</sup> Boucaut : n.m. tonneau qui sert à renfermer certaines marchandises sèches.

<sup>5</sup> A, ainsi que les subséquentes lettres alphabétiques représentent les apostilles que Gargas a mis en marge au début de certains paragraphes. On trouve ces apostilles dans un appendice à la fin des notes de ce manuscrit.

<sup>6</sup> Charles Duret de Chevry de la Boulaye est mentionné aussi par de Meulles dans Relation du voyage. Voir la note n<sup>o</sup> 54. du manuscrit. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter le détail suivant raconté par Challes

dans son Journal. La Boulaye était le gouverneur du fort de Chédabouctou quand ce fort fut attaqué par les Anglais le 23 juin 1687. Challes fut, ainsi que La Boulaye, conduit comme prisonnier à Boston. Ce dernier dit: Challes "fut pris dans son lit, dormant entre des filles ou femmes sauvages...sans tirer un seul coup de pistolet", et Challes continue: "le nom de ce gouverneur mérite d'être su...il s'est laissé prendre comme un sot". p. 215.

<sup>7</sup> Un anspezzade est un officier d'infanterie qui est au-dessous du caporal, il est pourtant très bien rémunéré. Il y a 4 ou 5 anspezzades par compagnie. Le mot vient de l'italien "lanca spezzada": C'était autrefois un gendarme ou un cavalier qui, n'ayant plus moyen de servir dans la gendarmerie, demandait une place honorable dans l'infanterie, où on le faisait servir avec quelque distinction de paye. On peut trouver cette définition dans le Dictionnaire de Furetière.

<sup>8</sup> Deshayes était Ecrivain du roi sur La Bretonne.

<sup>9</sup> Louis-Alexandre de Friches, seigneur de Menneval était gouverneur d'Acadie de 1687 à 1690. Il était encore gouverneur lorsque commença la série d'assauts qui devait se terminer après vingt ans par la conquête définitive du pays. C'est précisément le 19 mai 1690 que Sir William Phipps prend la direction d'une expédition contre l'Acadie, désarme la garnison de Port Royal, s'empare des fourrures et des marchandises, incendie une trentaine de maisons et ramène comme prisonniers à Boston Menneval, les prêtres et trente huit soldats de la garnison. Menneval reste plusieurs mois prisonnier à Boston, il est libéré au printemps de 1691.

<sup>10</sup> Quintaux ; un quintal est un poids de 100 livres (vieux). Mod. : poids de 100 kilogrammes.

I<sup>1</sup> Baston : notation phonétique de Boston trouvé dans plusieurs manuscrits de l'époque, notamment ceux de de Denys et de Challes.

I<sup>2</sup> La fête de Saint Louis est célébrée le 25 août.

I<sup>3</sup> Aujourd'hui Shelburne.

I<sup>4</sup> Rameau de Saint Père dans Une Colonie mentionne la grande famille Bourg : "les deux tiers des habitants se rattachaient directement ou indirectement à la famille Bourg". p. 193. Voir aussi Bona Arsenault dans Histoire Et Généalogie des Acadiens (Ottawa : Editions Léméac, 1978) qui consacre huit pages à la famille Bourg de Port Royal. pp. 448-55.

I<sup>5</sup> On trouve une référence à Pasquine dans Collections de Manuscrits : "Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Pasquine, ingénieur... Le sieur Pasquine s'embarquera sur la frégate La Friponne et repassera en France avec elle...il aura tout le temps pour faire les observations que sa majesté lui ordonne de faire". pp. 420-21. Mais Pasquine ne vient qu'en avril 1688. On trouve la référence suivante dans une lettre du Ministre à Menneval : "Sa Majesté a jugé à propos de renvoyer la frégate la Friponne...sous le commandement du sieur de Beaugard...et fait passer... le sieur Pasquine ingénieur". p. 422. Donc il s'agit du second voyage de la Friponne avec un nouveau capitaine. Cela suppose que Gargas a fait les comptes à Menneval deux ou trois mois avant son départ en août 1688.

I<sup>6</sup> Pour la commission de Beaugard voir Collection de Manuscrits, "Mémoire pour servir D'instructions Au Sieur De Beaugard, Capitaine De Frégate, Choisy par le Roy Pour commander la Frégate 'La Friponne', Que sa Majesté envoie sur Les Costes De l'Acadie". p. 423.

I<sup>7</sup> Brouette. n.f. anciennement chaise à porteur montée sur deux roues, que l'on poussait. Le Dictionnaire de Hatzfeld et Darmester nous donne la



définition suivante : "sorte de petit tombereau qu'on pousse ou qu'on traîne à l'aide de 2 brancards, et qui roule sur une petite roue placée à l'arrière".

<sup>18</sup> Livres. Ganong le traduit par livres dans Description and Natural History de Denys, p. 466.

<sup>19</sup> Il s'agit de la deuxième frégate mentionnée dans la note I5 avec le commandant Beauregard.

<sup>20</sup> Des Goutins va remplacer Gargas comme écrivain du Roi et "doit faire les fonctions de juge". Collections, p. 424.

<sup>21</sup> En 1682, le Roi à l'instigation du marquis de Chevry, autorise la création de la compagnie sédentaire de pêche d'Acadie, dont le chef sera Bergier, associé à Boucher, Gauthier et de hautes bourgeois de Paris. Ces messieurs étaient autorisés à s'installer sur la côte de l'Acadie "dans l'étendue de dix lieues de l'établissement qu'ils feront" et à faire librement le commerce du poisson..." Journal d'un Voyage, p. 19.

<sup>22</sup> La phrase n'est pas très claire, mais on suppose qu'elle veut dire les dettes qu'ils ont contractées.

<sup>23</sup> Aux Archives des colonies, on trouve l'acte de fondation, signé par Colbert et daté du dernier jour de février 1682. Voir Challes, Journal d'un voyage, p. 19.

<sup>24</sup> Sous-main : nous n'avons pas trouvé ce mot tel quel dans les dictionnaires. Belisle donne ce sens : "par des moyens détournés". Robert : "secret dessous des choses", ou "en secret" et cela nous semble une explication probable pour ce contexte.

<sup>25</sup> Joseph Robineau de Villebon, né à Québec en 1655, devient gouver-

neur de l'Acadie de 1691 à 1700. Villebon est le frère du gouverneur Menneval d'après Hannay, History of Acadia, p. 234. Cependant, Arsenault dans Histoire et Généalogie, I, nous informe que le sieur Robineau de Villebon est "neveu par sa mère de M. de la Vallière". p. 98. Sulte confirme cette parenté. Il écrit: "René Robineau, baron de Portneuf, était beau-frère de M. de la Vallière ; c'est à cette parenté que l'on doit la présence en Acadie de cinq fils du baron...Menneval, Villebon, Portneuf...", VI, 5.

<sup>26</sup> Il est intéressant de noter que le Chanoine Lionel Groulx compare, lui aussi, la colonie à un enfant chétif. Il écrit : "Quelle autre illusion que de traiter comme un pays adulte un rejeton encore dans l'enfance..." p. 120.

<sup>27</sup> L'emploi de cette expression est expliqué par Furetière : "se mesler d'une affaire qui ne nous regarde point et sans qu'on nous en prie".

<sup>28</sup> Une levée c'est une élévation de terre, de pierre ou d'autres matériaux en forme de quai, de digue, de chaussée pour arrêter des eaux.

<sup>29</sup> Une Aboiteau ou "Aboteau ; barrage, obstacle mis au cours de l'eau dans la Saintonge. Etymologie : a et bot qui signifie une digue" (Littré). La Saintonge est le pays natal de Samuel Champlain. C'est d'Aulnay qui a fait venir de la Rochelle des Sauniers, spécialistes de l'aboiteau. Les aboiteaux, dont la construction fut longtemps un secret inconnu des colons anglais, sont construits de façon à se fermer automatiquement sous l'action de l'eau aux marées montantes, et à s'ouvrir de même aux marées descendantes. Diéreville dans Relation of the Voyage to Port Royal in Acadia or New France, ed. John Clarence Webster (Toronto : The Champlain Society, 1933) nous explique comment les aboiteaux sont construits : "ils plantent cinq ou six rangs de gros arbres tous entiers aux endroits par

où la mer entre dans les marais et entre chaque rang ils couchent d'autres arbres de long les uns sur les autres et garnissent tous les vuides si bien avec de la terre glaise bien battue, que l'eau n'y scauroit plus passer..." p. 258.

30 Les fourrages sont les plantes ou l'herbe qui servent à nourrir le bétail.

31 La rivière de Port Royal était appelée pendant quelque temps la rivière du Dauphin, le Dauphin étant le fils aîné du roi.

32 "Pascage ou pacage est le lieu où l'herbe est abondante et où on mène paistre les bestiaux". (Dictionnaire de Furetière).

33 On trouve ce mot écrit de deux façons, "nijagan" (Poirier) et "Nigeagan" (Diereville). C'est un engin de pêche, propre à prendre toutes espèces de poissons. "Voici comment on fait un Nigeagan ; on plante des pieux l'un contre l'autre à l'embouchure des ruisseaux et des rivières où la mer monte ; le poisson passe par-dessus à marée haute pour aller chercher à s'engraisser du limon des marais : quand la mer a bien baissé, et que le poisson commence à manquer d'eau, il suit le jusan ou le reflux et ne pouvant plus repasser par dessus les pieux, l'eau étant trop basse, il s'y trouve arrêté, et l'on va l'y prendre". Diereville, p. 268. Voir aussi Poirier, p. 202.

34 Les clayes sont les pieux ou les barrages qu'on plante pour faire les nijagan. "Ils peuvent être faits d'osier, ou pour des ouvrages de fortification de terres sablonneuses..." (Dictionnaire de Furetière).

35 L'Aloze (alose) : poisson de mer du genre des clupées ; il remonte au printemps dans les rivières et il est bon à manger.

36 Le Bar, voici la description de Denys : "très bon poisson, long de deux à trois pieds", p. 499. Diereville dit : "Je ne scai si le Bar est connu en France...il est de la forme d'un brochet et il devient aussi grand..." p. 269. Le bar, appelé aussi loup à cause de sa voracité, est un poisson comestible de la Méditerranée.

37 Raye ou raie : poisson de mer plat et cartilagineux, à grandes nageoires pectorales, à queue hérissée de piquants.

38 Plie : poisson plat comestible dont les yeux sont placés à droite (sur sa face supérieure). D'origine inconnue, ce poisson est aussi appelé carrelet. Voici ce que Dierville dit sur la plie (qu'il écrit plye) : "les rivières en sont toutes pleines...c'est toujours du poisson frais". p. 268.

39 Anguilles : genre de poissons apodes, au corps grêle, à la peau glissante, qu'on trouve dans les eaux douces.

40 Goberge : morue de grande taille c'est "la plus large et la plus grande de l'océan". (Littré).

41 Bigarreau : cerise rouge et blanche à la chaire ferme, d'un cerisier appelé bigarreaulier.

42 Le Cap : Morse le situe au nord d'Annapolis Royal à un demi-mile du fort. (p. 156).

43 Le mousquet est une arme à feu, la longueur est réglée à trois pieds huit pouces (Le Dictionnaire de Furetière).

44 "Une langue de terre divise le fond de la Baie Française en deux doigts de gant : le bassin des Mines, ainsi nommé d'après les traces de cuivre que les explorateurs y décèlent". Rumilly, L'Acadie Française, p.22.

45 C'est le gaspareau ou gasparot : poisson d'eau salée, de la grosseur d'un gros hareng et qu'on trouve dans les baies et rivières.

46 Le Cap D'or actuellement. Ce sont les Français qui l'ont appelé Cap d'or en prenant le cuivre (rouge) de l'or, Brown, p. 29.

47 "On dit souvent la rivière Saint Jean bien que ce cours d'eau réponde à la définition de fleuve" Rumilly, l'Acadie, p. 22.

48 Passamaquoddy est connu aujourd'hui sous le même nom.

49 "On tient que ce lieu s'appeloit autrefois Sainte Croix et que c'est où les sieurs de Monts et de Champlain, ont voulu faire bastir une habitation..." Denys p. 470. Ils l'appellent Sainte Croix, à cause de deux ruisseaux qui "viennent se décharger dans la rivière en forme de croix" Rumilly, l'Acadie, p. 23. Rumilly d'autre part nous rapporte la conférence qui a réuni les premiers ministres du Québec, l'Ontario, la Nouvelle Ecosse et le Nouveau Brunswick en septembre 1950. Les premiers ministres se sont courtoisement disputés la gloire de Champlain. Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse dit "Dans l'intérêt de la vérité historique...je dois rappeler que c'est dans la province de la Nouvelle-Ecosse que Champlain a fondé le premier établissement sur notre continent... En 1604 Champlain est venu à Port Royal...jeter les bases de notre grand pays". Le premier ministre du Nouveau-Brunswick répond "Je dois dire à notre bon ami...que ce n'est pas dans la Nouvelle-Ecosse d'aujourd'hui que Champlain a passé sa première année dans notre pays, mais dans la province...du Nouveau-Brunswick.../il/ a remonté la rivière Sainte Croix puis établi une colonie avec de Monts..." "En vérité l'île de Sainte Croix est assez difficile à retrouver et aucun de nos premiers ministres ne sortirait véritablement vainqueur", commente Rumilly, p. 23.

50 Maquereau : Morse le traduit par cod. "en allant vers Baston il y a encore nombre d'isles où les Anglois font leurs pesches de Maquereaux" Denys, p. 470. Le maquereau se traduit par "maquerel" en général.

51 Saint Stephen probablement, qui se trouve sur la rivière Saint-Croix dans le Nouveau-Brunswick.

52 Ganong suppose que c'est Champlain qui lui a donné son nom. C'est le mot Indien, "munaan", c'est-à-dire "île": "vis-à-vis de la dernière anse au large dans la mer, paroissent des isles, la plus grande desquelles s'appelle l'isle de Menane" Denys p. 471. Elle est appelée Grand Menane pour la première fois dans la carte de Franquelin de Meulles de 1686 qui se trouve dans Port Royal, dans l'Index.

53 Machias, sur les côtes du Maine actuel.

54 La forme française du nom Pemetegoit est utilisée par Champlain, alors que la forme anglaise Penobscot apparaît en 1607 et reste jusqu'aujourd'hui, Denys p. 97.

55 Placentia Island se trouve à côté de Penobscot . Les Français s'emparent de cette île en 1662 et la gardent jusqu'en 1713.

56 Isles à côté de Pemaquid.

57 La rivière Saint George se trouve entre Penobscot et la rivière Kennebec de Maine.

58 C'est le Kennebec au Maine.

59 A côté de la rivière de Penobscot il y avait deux îles ; une dans la baie de Passamaquoddy nommé aujourd'hui Adams Island, et l'autre à Eg-gemoggin Reach à l'est de la rivière de Penobscot, (Morse p. 159).

60 En voici la description par Denys de l'île du Cap Breton : "A quatre vingt lieuës de tour...et est distante de dix lieuës du cap de Camseaux..." "Ce qu'on appelle Labrador est une intervalle de mer, qui coupe par la moitié l'isle du Cap Breton, à la réserve huit cens pas de terre..." p. 491.

61 "En termes de marine se dit des espaces pleins de cailloux qui sont sur le rivage de la mer où les pêcheurs font sécher au soleil les morues..." Dictionnaire de Furetière. Voir encore la note 66 du Manuscrit de de Meulles.

62 La Compagnie de pêche sédentaire. Voir note n° 6.

63 Strait of Canso actuellement: "The Strait was at one time called "strait of Fronsac", "also at one time called by the French 'Passage du Glas'" Brown, p. 27.

64 Lunenburg en Nouvelle-Ecosse actuellement. "Sortant de la Haive et ayant doublé le cap Doré environ une lieuë, l'on entre dans la baye de Mirligaiche qui a près de trois lieuës de profondeur remplie de plusieurs isles..." Denys, p. 484.

65 Port Razoïr est connu actuellement comme Shelburne. Port Rochelais est situé entre Shelburne et Cape Negro.

66 Pubnico actuellement. Le nom est dérivé de l'indien "Pogomkook" qui signifie terre dont on a coupé les arbres pour pouvoir cultiver des graines", Brown, p. 120.

67 "De Monts, Champlain, Pont gravé et Pontraincourt...contournent la péninsule et débarquent dans une baie qu'ils appellent Sainte Marie" Rumilly ; l'Acadie, p. 22. "La rivière a été nommée Sainte Marie par la

Giraudière qui si est venu habiter..." Denys, p. 486. La Baie a reçu son nom de Champlain en 1604.

<sup>68</sup> Forges était un minéralogiste envoyé par les autorités françaises pour étudier les ressources de l'Acadie. (Morse, p. 190).

<sup>69</sup> Sambro Cape : île à la côte d'Acadie, ainsi appelée par les Malouins en souvenir d'une petite île du même nom qui est en face de Saint-Malo. "De Sésambre, on a fait S. Sambre, et les navigateurs anglais, qui ne sont pas fort dévots aux saints, l'ont appelée Sambro". Cette explication se trouve dans les notes des Oeuvres de Champlain (Montréal : Editions Du Jour, 1973), I, 275.

<sup>70</sup> Musquodoboit, de l'Indien Mooskûdôboogwêk "qui déborde et qui se gonfle". On l'écrivait Mascoudabouet. Voir Brown, p. 100.

<sup>71</sup> Country Harbor actuellement, en Nouvelle-Ecosse.

<sup>72</sup> Tusket actuellement. Morse a recopié Douaquet. Ce mot ne se trouve dans aucune carte ancienne ou nouvelle alors que Tousquet apparaît dans Rameau, Une Colonie et dans d'autres manuscrits de l'époque, notamment sur la carte de Lalanne reproduite dans Morse, II, B.

<sup>73</sup> "On mesle de l'estoupe avec du gouldron pour calfeuter les vaisseaux" Dictionnaire de Furetière. C'est le goudron et Furetière nous en donne la formule: "Composition de poix d'Espagne ou poix noire mêlée avec du suif et des estoupes dont on se sert à enduire les navires pour les conserver".

<sup>74</sup> Estoupe : "bourre de chanvre de la filasse, du lin. On estoupe une bouteille, un tonneau qui s'enfuit [sic], un vaisseau qui fait eau" (Dictionnaire de Furetière).



75 Cordage : "Tout l'appareil de corde qu'il faut pour un vaisseau, pour un bastiment..." (Dict. de Furetière).

76 Caiche : n.m. (1788 cache, 1666 quaiche, 1751 ; mot anglais) voir ketch : "Cotre à tape-cul, voilier à deux focs, dont le mât est en avant du gouvernail". (Petit Robert).

77 Voir note n° 15.

78 Calfas : "terme de marine. Radoub d'un navire dont on bouche les trous et qu'on enduit de suif et de poix, ou gouldron pour empêcher qu'il ne fasse eau". (Dict. de Furetière). Se dit aussi de l'ouvrier et de l'ouvrage.

79 Poirier nous explique que, tout en conservant son sens générique ordinaire, ce poisson est devenu au Nouveau-Brunswick synonyme de hareng. Ceci provient du fait que le hareng fut souvent le seul poisson que les proscrits purent se procurer (p. 200).

80 Le Flétan est le "halibut" des Anglais. Diereville l'écrit "flutan", Denys "flaitan". C'est le grand poisson plat des mers froides, à chair blanche et délicate.

81 "Porpoise" en anglais. Le marsouin est aussi connu comme "cochon de mer". Il se trouve dans les mers froides et est plus petit que le dauphin.

82 Une apostille, c'est toute addition faite en marge d'un écrit.

83 Ce recensement est publié en entier dans Acadiensia Nova, I, pp. 133-160.

84 Le mot "avarie" est ordinairement employé pour exprimer le dommage survenu à un navire ou aux marchandises qu'il transporte.

85 Indret : en France, à côté de Nantes ; c'est un poste gouvernemental pour la construction navale.

86 Monsieur de Champigny est l'Intendant qui vient remplacer de Meulles.

87 Une biscaïenne est un bateau de pêche employé sur les côtes de la Biscaye (nom d'une province basque d'Espagne).

88 Une disette est une rareté ou manque total de choses nécessaires. C'est une pénurie de vivres ou de denrées alimentaires.

89 Tierçon : c'est une mesure de 42 gallons. Morse le traduit en anglais par "tierce".

90 Nous n'avons pas trouvé l'expression à pot et à pinte dans les dictionnaires. Mais l'expression semble familière et on la retrouve dans une lettre de M. de Menneval "débiter chez eux du vin et de l'eau de vie à pot et à pinte" Rameau, une Colonie, p. 327. Hannay, dans History of Acadia, traduit littéralement "selling brandy by the pint and half pint". p. 223. Edmond Huguet, dans son Dictionnaire de la langue Française du 16e siècle, cite l'expression "à pain et à pot" et qui veut dire dans l'intimité ou en secret. Harrap signale qu'une pinte égale presque "one english quart".

APPOSTILLES

=====

- A Embarquement à Chédaboutou des canons, ustancilles et munitions du Roy sur la frégate la Friponne pour estre portés au Port Royal.
- B Destachement des soldats pour Chedaboutou.
- C Arrivée et débarquement au Port Royal.
- D Reveüe et signalement des soldats.
- E Consommation des poudres.
- F Visite du bas de la rivière du Dauphin au Port Royal, la rivière Imbert et la rivière Aubar.
- G Discussion de l'affaire des canots, qui a esté un sujet de mon rappel.
- H Descompte des soldats au Port Royal.
- I Défence de faire davantage des reveües.
- J Transports des ustancilles du Roy et perte de quelque peu de chose.
- K Compte rendu par M/̄onsieu/̄r Perrot.
- L Manque d'officiers dans la compagnie d'infanterie.
- M Somme de quatre mil livres à quoy employées.
- N Estat de payment remis.
- O Memoire de la dépense, envoyé à M/̄onsieu/̄r de Champigny.

P Ordres et exécution des ordres.

Q Défrichement des terres hautes.

R Utilité des habitans rassemblés.

S Moyen pour la subsistance des habitans.

T Raisons des habitans de l'Acadie pour ne pas l'appliquer à la pesche.

U Comptes rendus et envoyés en cour par le S<sup>r</sup>/ieur/ De Goutins.

V Revenües.

W Recensement général.

X Premier motif de Monsieur le Gouverneur pour me rappeler.

X Second motif.

Z Troisième motif.

DE MEULLES ET SES CONTEMPORAINS  
 =====

Depuis Homère, Virgile, le voyage de Saint Brendan, les récits de voyage sont devenus une tradition. Les livres de Moïse même représentent les premières migrations des hommes<sup>1</sup>. De siècle en siècle on voit croître l'intérêt que ces récits suscitent. Rabelais donne à son héros le goût de voyager et décrit "Comment Pantagruel évada une forte tempête"<sup>2</sup>, et deux siècles plus tard, Jean-Jacques Rousseau en parle dans son traité pédagogique et avoue qu'"il a passé sa vie à lire des relations de voyage"<sup>3</sup>. Ces témoignages qui nous restent de nos ancêtres se révèlent inestimables dans tous les domaines des sciences et principalement comme "sources d'histoire"<sup>4</sup>. Malheureusement on n'a pas toujours traité ces documents avec toute l'attention qu'ils méritent. Une grande partie des documents relatifs à la Nouvelle-France manque aujourd'hui, détruite par négligence, soit à cause du système de chauffage du Louvre où on les a déposés pendant un certain temps, soit que certains aient servi de combustible au four de la garde nationale, ou pis encore, ont été vendus au poids<sup>5</sup>.

Perte considérable non seulement pour l'histoire mais pour les passionnés de ces lectures. Puisqu'une grande partie d'une relation est généralement consacrée à la narration des péripéties du voyage, et de la traversée en particulier, le thème commun des luttes contre les tempêtes et les vents contraires, durant plusieurs mois parfois, exerçait sur le lecteur du dix-septième siècle "l'attrait d'un roman d'aventure"<sup>6</sup>. La lecture de ces récits ne présente pas aujourd'hui une moindre fascination. On partage tou-

jours l'étonnement et l'admiration que ces voyageurs ont éprouvés à la vue de ces mers virginales, de ces terres primitives et de ces fleuves immenses. Toutefois l'attrait d'un récit qui n'offre qu'un intérêt purement géographique ou historique, se trouve aujourd'hui limité aux érudits en ces matières. Champlain, par exemple, ne peut passer ni pour un poète, ni même pour un grand descripteur, mais ses voyages qui sont d'une importance primordiale pour l'histoire de la Nouvelle-France sont "trop exacts et trop précis pour exercer une réelle influence sur le public"<sup>7</sup>. Par contre, Lescarbot qui accompagne Champlain nous laisse un récit différent. Avec un style plus pittoresque, il rapporte des anecdotes, des souvenirs et des tableaux vivants qui charment le lecteur. Lescarbot veut en fait détruire un certain nombre de préjugés sur les périls de la traversée et sur les ennuis de l'hivernage<sup>8</sup>.

Ce n'est certainement pas le cas de de Meulles. A l'exemple de Champlain, la lecture de la relation de l'intendant nous apparaît comme le rapport officiel d'un chef d'expédition<sup>9</sup>. De Meulles se borne à mentionner des faits. Il nous rapporte les péripéties de sa traversée et les dangers qu'il a rencontrés sans omettre un détail ; aussi fait-il une peinture effroyable des périls qui attendent les malheureux qui risquent de s'aventurer dans un tel voyage. Le ton contraste avec l'enthousiasme de notre voyageur Lescarbot. De Meulles montre trop peu d'imagination pour embellir la réalité. L'Acadie nous apparaît comme le dernier endroit où il faut s'aventurer<sup>10</sup>. Or, Lescarbot essuie une ou plusieurs tempêtes, mais à l'en croire, rien n'est plus gai qu'une traversée de ce genre ; c'est une série de joyeuses fêtes "à rendre jaloux les compagnons de Pantagruel"<sup>11</sup>, on boit tout le temps même si "pour boire il falloit porter la bouche et le verre ensemble selon le mouvement du navire..."<sup>12</sup> ;

cela est même une occasion de "rire/s7 pour la plupart"<sup>I3</sup>.

Cela n'empêche pas cependant de déceler l'exagération chez ce propagandiste officieux de la Nouvelle France qui veut attirer à tout prix des colons dans le Nouveau Monde et qui considère comme le devoir de "tout bon françois et de tout bon Chrétien de passer au Canada"<sup>I4</sup>. Sans exiger le même enthousiasme chez de Meulles, on ne peut s'empêcher toutefois de remarquer que l'Intendant manque non seulement de gaieté, mais dévoile aussi une absence frappante du sens du pittoresque. Tout au long, de Meulles est très préoccupé par sa fonction de dirigeant et trop inquiet sur la sûreté de son navire ou de son canot pour s'attarder à regarder le paysage autour de lui. On s'étonne de ne pas trouver un sentiment de la nature plus développé chez lui. Des splendeurs de l'hiver canadien il n'a rien vu même quand il reste cinq mois à "s'ennuyer" chez la Vallière. Il trouve Beau-bassin "remarquable" parce qu'il s'y trouve "une quantité de prairies où on pourrait nourrir plus de cent mil beste à cornes"<sup>I5</sup>, c'est en dépouillant son récit qu'on trouve un passage dans lequel il affirme : "On trouve de temps en temps des lacs d'une grande beauté"<sup>I6</sup>. Cela nous permettrait d'affirmer que de Meulles n'est pas complètement insensible aux charmes de la nature si cette partie n'était pas juxtaposée à un commentaire sur les dangers des rapides et des chutes et des difficultés de voyager en canot. On dirait que la beauté est, pour de Meulles, strictement définie par l'utilité et les avantages économiques qu'on peut tirer du pays. C'est la description d'un administrateur qui n'est nullement poète. Mais l'équivalence beauté et utilité s'ouvre sur une philosophie qui sera à la mode du 18e siècle.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> Voir François Auguste René, Vicomte de Chateaubriand, "Préface", Voyage en Amérique. (Paris : Marcel Didier, 1964), p. 7.

<sup>2</sup> "Comment Pantagruel évada une forte tempeste en mer" dans : François Rabelais, le Quart Livre, ed. Robert Marichal (Genève : Droz, 1947), p. 102.

<sup>3</sup> Citation de Jean-Jacques Rousseau dans Emile ou de l'éducation (Paris : Garnier Frères, 1964), p. 575. Mais Rousseau continue : "J'ai fini par laisser là les voyageurs et regretter le temps que j'avais donné pour m'instruire dans leur lecture..." Et voici le commentaire que fait Gilbert Chinard dans l'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècles (Paris : Droz, 1934) : "Voilà qui est un peu ingrat, car si Rousseau a laissé de côté tous les voyageurs, il ne l'a fait qu'après en avoir extrait tout ce qui pouvait lui servir..." p. 348.

<sup>4</sup> Voir Chateaubriand, p. 7.

<sup>5</sup> Lire à ce propos : "Loss of Archival Records", Morse, p. 8.

<sup>6</sup> Voir Chinard, p. 125.

<sup>7</sup> Chinard, p. 100.

<sup>8</sup> Lescarbot veut faire "oublier l'impression fâcheuse qu'avait pu créer...la première relation de Champlain" (Chinard, p. 103).



<sup>9</sup> Ce n'est pas étonnant puisque le manuscrit de de Meulles est censé être dédié au roi, sans que nous ayons toutefois aucune évidence que le roi l'ait reçu. Cela n'empêche pas de trouver que de Meulles se plait à jouer au fonctionnaire idéal.

I<sup>0</sup> A son retour de l'Acadie de Meulles écrit : "Chacun me regardoit comme si je fusse revenu de l'autre monde". (Relation, p. 79).

II Chinard, p. 103.

I<sup>2</sup> Marc Lescarbot, History Of New France, ed. W.L Grant and H.P. Biggar (Toronto : The Champlain Society, 1911), II, 542.

I<sup>3</sup> Lescarbot, p. 542.

I<sup>4</sup> "Le but avoué et évident de Lescarbot est d'attirer des colons dans le Nouveau Monde. C'est par patriotisme qu'il écrit son livre" (Chinard, p. 101). Plus loin il écrit : "C'est un ouvrage de propagande" p. 102.

I<sup>5</sup> Relation du voyage de Mr de Meulles en Acadie, p. 66.

I<sup>6</sup> Relation, p. 72.

GARGAS EN ACADIE

=====

L'Estat de la Conduitte de Gargas est un genre de rapport dans lequel l'écrivain du roi fait un compte rendu des détails de son service en Acadie. Il expose ses démêlés avec le Gouverneur Menneval, fait une brève description de quelques lieux et note quelques observations sur le meilleur moyen d'exploiter les ressources naturelles du pays. Le récit laisse voir l'amertume de l'écrivain à l'égard du gouverneur ; il en trace une esquisse très défavorable et consigne une quantité de motifs et de mobiles à ses actes, à savoir : un commerce illicite avec les Anglais, sa connivence avec Villebon, et un antagonisme évident vis à vis de l'écrivain dans le dessein de le remplacer par une "créature du Marquis de Chevry"<sup>1</sup>. Une lettre de Menneval à Monsieur de Chevry dans laquelle il parle de Desgouttins semble confirmer cette dernière accusation. Le Gouverneur avoue écrire sur Desgouttins "avec réserve, parce que c'est de lui, M. de Chevry qu'il le tient"<sup>2</sup>. Mais, à supposer un penchant du Gouverneur à plaire au Marquis, rien ne justifie l'insistance avec laquelle Gargas s'acharne contre Menneval, rendant ce dernier responsable même de ses plus petites inconveniences.

Le défrichement des terres hautes est un autre sujet sur lequel l'écrivain revient sans cesse. En général, tous les administrateurs de la Nouvelle France se sont préoccupés du défrichement et de la culture du sol. Le défrichement des terres dites "hautes" en vue de la création de terres cultivables n'intervient en Acadie qu'à titre occasionnel. Les Acadiens ont estimé plus expédient de s'attaquer à la mer qu'à la forêt. Au

prix de patients efforts d'endiguement et de drainage et grâce à leurs aboiteaux<sup>3</sup>, ils sont arrivés à rendre utilisables les grandes parties marécageuses des plaines où ils ont surtout établi leurs cultures. C'est cette préférence de dessécher les marais plutôt que de défricher les terres hautes que Gargas conteste. Alors qu'il trouve plusieurs avantages au défrichement des terres hautes il ne voit que des inconvénients dans la culture des marais ; à savoir : les aboiteaux destinés à refouler l'eau de mer salée risquent de céder sous la pression de grandes vagues et inonder les terrains qui deviennent inutilisables pour quelques années, "le grain sort très petit"<sup>4</sup>, on y manque de pâturage pour les bêtes et enfin ce système provoque un déplacement constant de la jeunesse à la recherche "de lieux sur les costes"<sup>5</sup>. Pourquoi donc prendre tant de risques quand le défrichement des terres hautes les met "à l'abri de tous les accidents ?"<sup>6</sup> demande-t-il.

Point de vue très intéressant et que l'écrivain ne semble pas être le seul à relever. Le Gouverneur Villebon donne aussi tort aux Acadiens de s'attaquer aux marais alors que le défrichement des terres hautes offre un moyen de culture plus sûr. Saccardy condamne la culture dans les marais pour les mêmes raisons que Gargas<sup>7</sup>. Le Gouverneur Perrot insiste surtout sur le manque de "pâturage court propre aux moutons"<sup>8</sup> que seul le défrichement des terres hautes peut offrir, et qui a provoqué une diminution dans le nombre du bétail dans la région. Cependant, le témoignage de de Meulles sur cette question contredit la théorie de Gargas. L'intendant affirme que "des terres qui ont été défrichées depuis plus de trente ou quarante ans apportent tout les ans de très beaux bleds"<sup>9</sup>.

Dans sa Relation du voyage de Port Royal, Diereville semble être du même avis que de Meulles. Contrairement à Gargas, il ne voit que des

désavantages dans le défrichement des terres hautes. Voici ce qu'il écrit à ce sujet : "Il en coûte beaucoup pour accomoder les terres...qu'ils appellent hautes et qu'il faut défricher...le grain n'y lève pas bien, et quelque peine que l'on prenne pour le faire venir...on n'y cueille presque rien... Il faut pour avoir des bleds déssécher les marais..."<sup>I0</sup>. Un mémoire du Sieur de La Motte-Cadillac en 1693 nous prouve qu'il partage l'avis de Diereville, il dit : "Les habitants ont fait des levées...affin que la mer ne puisse entrer, ils les laissent déssécher pendant deux ans... et labourent ces terres ou marais, dans lesquels tout ce qu'on y sème produit merveilleusement, sans qu'il soit besoin d'y mettre jamais de fumier..."<sup>I1</sup>. C'est sur ce dernier point qu'Andrew Clark s'appuie pour se ranger du côté de Diereville, car, dit-il on a toujours comparé les terres hautes de l'Acadie à celles de la France qui sont beaucoup plus fertiles. Clark arrive à la conclusion que les Acadiens ont pris la bonne résolution et n'ont pas eu peur du travail.

Ce n'est pas l'avis de Gargas qui accuse les Acadiens de paresse : "Cette peine de défricher leur semble trop grande, ils sont accoutumés à plus de repos"<sup>I2</sup>, dit-il. Le Gouverneur Perrot déduit aussi que c'est la peur du travail qui a empêché les hommes de défricher et cultiver les terres hautes<sup>I3</sup>. Cette accusation suppose que l'endiguement et le drainage des marais ne demandent pas d'efforts ; et Gargas va jusqu'à dire ils "s'amusement"<sup>I4</sup> à faire ça. Or, là encore Dierville vient au secours des Acadiens et dit : "Il faut pour avoir des bleds déssécher les marais ...mais quel travail ne faut-il pas faire pour les mettre en état d'être cultivées..." Ailleurs il ajoute "loin de les rebuter l'ouvrage les anime"<sup>I5</sup>, et si comme le dit Lanctot "l'ambition de l'Acadien se concentre dans le rendement de ses cultures"<sup>I6</sup> et selon de Meulles l'Acadien est "infati-

guable et en état de tout entreprendre"<sup>17</sup>, ce n'est certainement pas la paresse qui a amené les Acadiens à négliger le défrichement des terres hautes. On pourrait conclure que Gargas est mauvais agriculteur ou que le désenchantement qu'il éprouve à l'endroit de son Gouverneur a affecté son opinion sur les Acadiens en général. Gargas admet ne pas avoir beaucoup voyagé dans la région, donc il base ses jugements sur une expérience limitée : son propre jardin, celui qu'il laboure lui-même à Port Royal. Il est le modèle de l'amateur devenu expert et du voyageur naïf qui se fait fort de résoudre les problèmes du pays après y être resté peu de temps.

Un autre problème que Gargas relève et qui ne manque pas d'intérêt a trait à la pêche sédentaire. Gargas ne voit pas la vraie dimension et l'importance de cette pêche qui reste jusqu'aujourd'hui "la base de la vie économique des provinces Maritimes..."<sup>18</sup>. Gargas mentionne le grand nombre de poissons qu'on trouve en Acadie, mais il ne voit dans la pêche (avec la chasse) qu'un moyen de faire vivre les habitants<sup>19</sup>. Ambition limitée qui contraste avec les grandes vues de de Meulles qui voit dans l'exploitation de cette pêche un moyen de rendre l'Acadie une des plus puissantes colonies<sup>20</sup>. Il y a aussi une différence d'opinion entre les deux sur les causes du désintéressement de la population face à la pêche. Les raisons soumises par Gargas se résument en deux points principaux ; le manque de marché : "ils n'ont personne qui leur prenne le poisson"<sup>21</sup>. Villebon, le seul capable de le faire, profite du manque de concurrence pour imposer ses prix. Une autre raison semble être le manque d'engins de pêche ainsi que de tout le matériel nécessaire à la réparation des chaloupes de pêche. En ne tenant compte que de ces problèmes, Gargas ignore le problème majeur qui concerne l'insécurité des Acadiens vivant

à côté des Anglais qui "ruinent entièrement ceux qui s'encouragent à faire quelque chose" et qui tiennent à profiter seuls de ce commerce<sup>22</sup>. Nous avons un exemple dans la Compagnie des pêches sédentaires qui vend en Espagne et au Portugal le fruit de la pêche où ramène à la fin de chaque saison le poisson en France<sup>23</sup>, et se proposant de "fournir au Port Royal et autres habitations de ladite coste de l'acadie tout ce qui [peut] leur être nécessaire"<sup>24</sup>. Voilà donc de quoi réfuter les deux allégations de Gargas, puisque cet établissement florissant va être ruiné par les corsaires de Salem qui s'emparent des "vaisseaux...marchandises et...fort". Cela met en évidence le vrai problème du désintéressement de la population qui voit tout effort inutile. Et de Meulles a surtout souligné cette difficulté puisqu'il dit que seul le roi peut "tenir teste aux entreprises de ceux de Boston"<sup>25</sup>.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> Voir L'Estat de la Conduitte, p. II6.

<sup>2</sup> Dans les "Pièces Justificatives" de Rameau Une Colonie, II, on trouve que, dans une lettre à M. de Chevry, Menneval lui parle de l'affaire Desgouttins et lui dit qu'il "a écrit sur Desgouttins avec réserve, parce que c'est de lui, M. de Chevry, qu'il le tient, et qu'il pensait qu'il désirait peut-être qu'on ne sût pas trop qu'il était un méchant homme..." p. 324. On trouve aussi dans un Extrait d'un mémoire de 1690 : "Desgouttins...avait été présenté par M. de Chevry, et avait été secrétaire de son père..." p. 331.

<sup>3</sup> Voir la note 29 de l'Estat de la Conduitte.

<sup>4</sup> Manuscrit, p. 102.

<sup>5</sup> Manuscrit, p. 103.

<sup>6</sup> Manuscrit, p. 102.

<sup>7</sup> Les différentes opinions sur le défrichement des terres sont rapportées par Andrew Hill Clark dans Acadia : The Geography Of Early Nova Scotia to 1760 (Madison : The University of Wisconsin Press, 1968), pp. 155-165.

<sup>8</sup> Voir Acadia, p. 159.

<sup>9</sup> Voir, Mémoires touchant le Canada et l'Acadie (Les Mémoires ne sont pas paginés).

I0 Voir Diereville, p. 258.

II Cité par Adrien Huguet dans Jean De Poutraincourt Fondateur de Port Royal en Acadie, 1557-1615 (Paris : Société des Antiquaires de Picardie, 1932), p. 308.

I2 Voir L'Estat de la Conduitte, p. 103.

I3 Voir Acadia, p. 158.

I4 Voir L'Estat de la Conduitte, p. 102.

I5 Voir Diereville, pp. 258-59.

I6 Voir Lanctôt, Histoire du Canada, II, p. 259.

I7 Voir : Mémoires touchant le Canada et l'Acadie.

I8 Voir Jean Bruchési, Canada : Réalités d'hier et d'aujourd'hui (Montréal : Beauchemin, 1954), p. 196.

I9 "Tous les habitans qu'on voudroit establir...pourroit vivre de pesche et de chasse" écrit Gargas, mais ces habitans qu'il veut établir ne dépassent pas les 350 personnes, p. 112.

20 Voir de Meulles, Mémoires touchant le Canada et l'Acadie.

21 Voir L'Estat de la Conduitte, p. 112.

22 Voir les Mémoires touchant le Canada et l'Acadie.

23 "Challes semble avoir fait chaque été le voyage pour aller vendre en Espagne et au Portugal le produit de la pêche". Swiderski, "Challes et l'Acadie" p. 10. Voir aussi l'article de Lois A. Russel, "Robert Challes à Québec", Revue d'histoire littéraire de la France, 79, (Novembre-Décembre 1979), 1004.



<sup>24</sup> Robert Challe, qui était associé pour deux mille livres dans la part du Marquis de Chevry, principal actionnaire de la Compagnie des pêches sédentaires, attribue sa défaite dans le Journal d'un voyage aux Anglais : "ayant pris nos vaisseaux, nos marchandises et notre fort". p. II2.

<sup>25</sup> Voir, les Mémoires touchant le Canada.

DE MEULLES ET GARGAS : RESSEMBLANCES ET DIFFERENCES  
 =====

Il est curieux de constater que le manuscrit de de Meulles était destiné à Seignelay, le ministre de la Marine. En effet on voit mal l'intérêt que le manuscrit pouvait offrir au ministre, relatant surtout la traversée et laissant toutes les informations importantes de la région aux Mémoires auxquels il renvoie sans cesse. Donc le récit n'est pas un rapport. On ne peut pas dire que c'est un journal puisque tantôt l'auteur fait une relation quotidienne des événements et tantôt il passe sous silence une période de cinq mois (durant son séjour à Beaubassin). Il est d'ailleurs peu probable que de Meulles ou son secrétaire soient dans la possibilité de noter au jour le jour leurs étapes avec leurs particularités, leurs premiers soucis étant de parer au plus pressé ; soit se remettre après les tempêtes, retrouver leur chemin ou même s'abriter pendant la nuit. De Meulles ne donne pas de dates spécifiques et rapporte son arrivée à Québec et la réaction des gens. Cela nous donne tout lieu de croire que le récit est écrit en rétrospective. Mais s'il écrit à son retour il n'y fait aucune allusion à son rappel, décidé pourtant deux mois auparavant, le 31 mai. Or si de Meulles ne mentionne pas un rappel qu'il n'ignore pas, nous ne manquons pas de déceler une tentative de justification, pourtant très discrète et très subtile et qui diffère énormément du style franc, voire impertinent des accusations de Gargas. De Meulles, avec un rare machiavélisme emploie des méthodes différentes pour arriver à ses fins. Il se montre très adroit en suggérant seulement qu'il a été un serviteur modèle du

Roi suivant les lignes qui lui sont tracées, et nous laisse tirer nos propres conclusions. Son intention est claire lorsqu'il met en évidence son fanatisme religieux, à savoir l'attention qu'il met à faire observer la religion catholique et à obliger les convertis à "entendre la messe feste et dimanche et de ne travailler que les jours permis"<sup>I</sup>. D'autre part, les maintes références de de Meulles aux dangers qu'il a rencontrés durant son voyage trahissent son effort pour signaler le dévouement acharné qu'il met à accomplir son devoir au prix même de sa vie. L'Intendant ne manque pas non plus de nous rappeler sa popularité à Québec en mentionnant les manifestations de joie des gens de Québec à sa vue. Donc la conclusion se tire d'elle-même : si de Meulles est un fonctionnaire dévoué, "très catholique", et aimé du peuple, pourquoi le renvoie-t-on ? Peut-on ignorer ces insinuations et voir autre chose qu'une habile apologie ?

Si de Meulles ne veut pas trahir son mécontentement, il est difficile de trouver la même assurance dans son style. Il commence sur un ton émotif et arrive à une simple notation de faits à la fin. L'absence totale de paragraphes, les phrases trop longues avec un usage fréquent de conjonctions transmettent au lecteur une impression d'essoufflement. Toutefois il montre beaucoup de consistance dans la formulation des ordres. Tout au long du récit il "fait faire, fait fermer, fait sonder". Sa fonction influence même son style. On ne retrouve aucune trace de ce ton autoritaire chez Gargas le simple écrivain.

Gargas révèle une attitude toute différente. Il se peint comme une victime réduit à l'impuissance et n'ayant aucun contrôle sur les malheurs qui lui arrivent. Alors qu'il est difficile de retrouver le destinataire de de Meulles, le problème ne se pose pas avec Gargas, puisqu'il s'adresse, et

trop souvent, à "Monseigneur", Seignelay, ministre de la Marine. Gargas écrit son manuscrit après avoir rencontré son successeur et dès lors son récit abonde en justifications et en accusations contre le Gouverneur et ses "protégés". Son récit va d'ailleurs dans le sens contraire de celui de Meulles. Il commence avec les détails, s'échauffe au fur et à mesure et finit par un plaidoyer émotif. L'écrivain montre un manque de tact dans ses rapports avec le Gouverneur et tend à peindre les événements en noir et blanc. Gargas s'embrouille souvent et fait des phrases trop longues et peu claires avec un usage abusif de superlatifs au point de faire perdre le fil du récit, qui commence parfois à s'animer. Cette longueur interminable des propositions qui s'enchaînent sans répit ne fait qu'ajouter à la confusion déjà existante des lieux et des personnes. A l'instar de Champlain il emploie beaucoup de répétitions. Le souci apparent du détail qu'il manifeste finit par encombrer son rapport d'un fatras de vétilles. Cet effort d'exactitude offre un double avantage ; il se justifie tout en exposant la mesquinerie et l'antagonisme du gouverneur à son égard ; d'autre part sa tentative d'élaborer ses arguments outre mesure et de vouloir imposer son innocence coûte que coûte enlève beaucoup de crédibilité à ses dire.

Dans l'ensemble Gargas a une réaction tout à fait négative face aux événements. Il critique constamment le Gouverneur et ne lui admet aucune qualité. Nous avons un témoignage contraire du Gouverneur Denonville qui félicite le ministre du "très digne choix de M. Menneval pour gouverner l'Acadie"<sup>2</sup>. On se demande dès lors quelle part Gargas a joué dans ses propres malheurs puisqu'il se limite à rejeter la responsabilité sur les autres. Qu'a-t-il fait lui même pour se distinguer ? Nous avons une approche tout à fait contraire chez de Meulles ; il ne se plaint pas et montre

un esprit positif et constructif. L'Intendant voit ses infortunes non comme une expérience malheureuse, mais comme un enrichissement de ses connaissances. Il termine son récit sur cette note : "Mes disgrâces m'ont donné lieu de veoir, beaucoup mieux et plus en détail, plusieurs endroits qui sont de conséquence..." D'autre part Gargas n'y voit qu'une raison de rail-ler le Gouverneur et de se poser pour irréprochable.

Cependant on trouve une convergence de points de vue chez les deux auteurs, quoique à des niveaux différents, en ce qui concerne le bien-être de l'Acadie. Ils pensent tous deux en termes purement utilitaires. Gargas suggère de ménager la colonie et de la traiter comme un "enfant naissant pour qui l'on a toujours du soin...pour dans la suite...retirer les services et les avantages que l'on attendoit"<sup>3</sup>. Ce caractère d'utilité pratique est aussi très apparent chez de Meulles qui ne voit la colonie que comme une entreprise toute mercantile qui doit présenter une "utilité considérable"<sup>4</sup> pour qu'on s'y intéresse. On s'occupe peu du sort des Acadiens ou de ces Français transplantés en sol étranger. Le rapport des deux auteurs ne fait que refléter une fois de plus la politique française de l'époque vis-à-vis de ces colons que la "mère patrie trop insouciante perdait de vue..."<sup>5</sup>.

## NOTES

=====

<sup>1</sup> Relation, p. 74.

<sup>2</sup> Dans la Collection de Manuscrits, on trouve un mémoire du Marquis de Denonville au ministre dans laquelle il lui dit "Vous avez fait, Monseigneur, un très digne choix de Mons. de Menneval pour Gouverneur de l'Acadie. Il y a longtemps que nous le connoissons..." p. 406.

<sup>3</sup> Voir L'Estat de la Conduite, p. 101.

<sup>4</sup> Dans les Mémoires de Meulles écrit : "Quand on veut commencer une nouvelle colonie l'on doit avoir en vue quelque utilité considérable...".

<sup>5</sup> Voir Rameau, La France aux Colonies, p. II.

## BIBLIOGRAPHIE

=====

Arsenault, Bona. Histoire des Acadiens. Québec : Action Sociale Limitée,  
1966.

----- . Histoire et généalogie des Acadiens. 6 vols. Ottawa : Editions  
Léméac, 1978.

Bernard, Antoine. L'Acadie vivante : Histoire du peuple acadien de ses  
origines à nos jours. Montréal : Editions du Devoir, 1945.

Bibaud, Michel. Histoire du Canada sous la domination française. Montréal :  
Jow Jones, 1837.

Bilodeau, Rosario, Histoire des Canadas. Montréal : Editions Hurtubise,  
1971.

Brown, Thomas J. Place Names Of The Province Of N.S., 1922.

Bruchési, Jean. Canada : Réalités d'hier et d'aujourd'hui. Montréal : Beau-  
chemin, 1954.

Campeau, Lucien. La Première Mission des Jésuites en Nouvelle-France (1611-  
1613). Montréal : Les Editions Bellarmin, 1972.

Caron, Abbé Ivanhoé. La Colonisation du Canada sous la domination fran-  
çaise. Québec , 1916.

Challes, Robert. Les Illustres Françaises. Ed. Frédéric Deloffre. Paris :  
Société d'Edition "Les Belles Lettres", 1973.

-----, Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales (1690-1691).

Paris : Mercure de France, 1979.

Champlain, Samuel de. Oeuvres. ed. Georges-Emile Giguère. 3 vols. Montréal : Editions du Jour, 1973.

Chateaubriand, François-Auguste-René, Vicomte de. Voyage en Amérique. 2 vols. Paris : Marcel Didier, 1964.

Chinard, Gilbert. L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle. Paris : Librairie E. Droz, 1934.

-----, L'Exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne, etc. Genève : Slatkine Reprints, 1970.

Clark, Andrew Hill. Acadia : The Geography Of Early Nova Scotia to 1760. Madison, Milwaukee, and London : The University Of Wisconsin Press, 1968.

Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques, relatifs à la Nouvelle France. Québec : Imprimerie A. Coté et Cie, 1883. vol. I.

Denys, Nicolas. The Description and Natural History of the Coasts of North America. Ed. William F. Ganong. Toronto : The Champlain Society, 1908.

Dièreville/Ñ ?7, Sieur de. Relation Of The Voyage to Port Royal in Acadia or New France. ed. John Clarence Webster. Toronto : The Champlain Society, 1933.

Entremont, Clarence J. d'. Histoire du Cap-de-Sable de l'an mil au Traité de Paris (1763).



5 vols. Louisiana : Herbert Publications, 1981.

Entremont, Henri Léandre d'. The Forts of Cape Sable in the Seventeenth Century. Pubnico : R.H. Davis and Co., 1938.

Faillon, Etienne. Histoire de la colonie française en Canada. Villemarie : Bibliothèque Paroissiale, 1865.

Ganong, William Francis. Crucial Maps in The Early Cartography and Place Nomenclature of the Atlantic Coast of Canada. Ed. Théodore E. Layng. Toronto : University of Toronto Press, 1964.

Garneau, François-Xavier. Histoire du Canada. Ed. Hector Garneau. Paris : Félix Alcan, 1913. vol. I.

Groulx, Lionel Adolphe. Histoire du Canada Français depuis la découverte. 4e édition. Montréal et Paris : Fidès, 1960.

Hannay, James H. History of Acadia, From its First Discovery to The surrender to England, by The Treaty of Paris. Saint John, N.B., 1879.

Hardy, Georges. Histoire sociale de la colonisation française. Paris : Larose, 1953.

Hamelin, Jean. Histoire du Québec. Québec : Edisem, inc., 1976.

Huguet, Adrien. Jean de Pontreincourt fondateur de Port Royal en Acadie (1557-1615). Paris : Société des Antiquaires de Picardie, 1932.

Kingsford, William. History Of Canada (1679-1725). Rowsell and Hutchison, 1888. Vol. II.

Lanctot, Gustave. Histoire du Canada des origines au Régime Royal.

3 vols. Montréal : Librairie Beauchemin, 1960.

----- . Faussaires et faussetés en histoire canadienne. Montréal :  
les Editions Variétés, Dussault et Peladeau, 1948.

Le Jeune, Louis M. Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada (1500-1600). Premier fascicule. Québec, 1916.

----- . Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada. Ottawa : Université d'Ottawa, 1931. Vols. I et II.

La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, Baron de. Voyages du Baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale. Montréal : Editions Elysée, 1974. Tome I.

Lescarbot, Marc. History of New France. Ed. W.L. Grant. Toronto : The Champlain Society, 1911. Vol. II.

Lorin, Henri. Le Comte de Frontenac : Etude sur le Canada Français à la fin du XVIIe siècle. Paris : Armand Colin Et Cie, 1895.

Meulles, Jacques de. "Mémoires touchant le Canada et l'Acadie" Archives des Colonies (série F3, 1632-1759) II.

Moreau, Celestin. Histoire de l'Acadie française (Amérique septentrionale) de 1598 à 1755. Paris : Pillet, 1873.

Morse, William Inglis. Acadiensia Nova : New And Unpublished Documents And Other Data Relating To Acadia (1598-1779). London : Quaritch ltd., 1935. Vol. I.

- Murdoch, Beamish. A History of Nova-Scotia, Or Acadia. Halifax, N.S.,  
1865. Vol. I.
- Nissière, Isabelle et Jean-Louis, introd. Lettres édifiantes et curieuses  
de Chine par des missionnaires Jésuites, 1702. Paris : Garnier Flam-  
marion, 1979.
- Parkman, Francis. The Old Régime In Canada. Vol. IV : France And England  
In North America. Boston : Little, Brown and Company, 1907.
- . Count Frontenac and New France under Louis XIV. Vol. V :  
France and England in North America. Boston : Little, Brown and Com-  
pany, 1906.
- . Pioneers of France In the New World. Vol. I : France and  
England in North America. Boston : Little, Brown and Company, 1906.
- Poirier, Pascal. Le Parler Franco-Acadien et ses Origines. Shédiac, (N.-  
B.,) 1928.
- Rameau de Saint-Père, François-Edmé. Une Colonie féodale en Amérique :  
L'Acadie (1604-1881) 2 vols. Paris, Montréal, 1889.
- . La France aux Colonies. Paris : A. Jouby, Libraire Editeur,  
1859.
- Rabelais, François. Le Quart livre. Lille : Giard, Genève : Droz, 1947.
- Richard, Edouard. Reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'A-  
mérique. Québec, Boston, 1916.
- Rousseau, Jean-Jacques. Emile ou de l'éducation. Paris : Garnier Frères,  
1964.

Roy, Pierre-Georges. "Les Sources imprimées de l'histoire du Canada Français ; Collection de documents inédits sur l'Acadie publiés par le Canada Français". Bulletin des recherches historiques, 35 (1929), 179-80.

Roy, Régis. Les Intendants de la Nouvelle France. Royal Society of Canada Proceedings and Transactions. Meeting of May 1903. Ottawa : James Hope, 1904.

Rumilly, Robert. Histoire des Acadiens. 2 vols. Montréal : Robert Rumilly, 1955.

----- . L'Acadie Française (1497-1713). Montréal : Fidès 1981.

Russel, Lois A. "Robert Challes à Québec" Revue d'histoire littéraire de la France, 79 (1979), 1003-1012.

Rutledge, Joseph Lister. Century Of Conflict : The Struggle Between The French And British in Colonial America. New York : Doubleday and Company, Inc., 1956.

Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de. Mémoires du Duc de Saint-Simon. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1908. Vol. XII.

Salone, Emile. La Colonisation de la Nouvelle-France : Etude sur les origines de la Nation Canadienne Française. 2eme éd. Paris : Librairie Orientale et Américaine.

Séraphin, Marion. Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVIIe siècle. Paris : Les Presses Universitaires de France, 1923.

Sulte, Benjamin. Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880. 8 vols.

Montréal : Wilson et Cie, 1882-84.

Swiderski, Marie-Laure Girou. "Challes et l'Acadie" Revue de l'Université de Moncton, II (1978), 9-20.

Thwaites, Ruben G. France in America (1497-1763). New-York : Cooper Square Publishers, Inc., 1968.

Tocqueville, Alexis Charles Henri Maurice Clérel de, l'Ancien Régime. Ed. G.W. Headlam. Oxford : Clarendon Press, 1969.